

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Les représentations des violences faites aux femmes dans la presse écrite belge francophone

Analyse de contenu quantitative des années 2004,
2010 et 2019

Autrices : Lorella Barzotto, Rizlène Benhammou, Juliana Fraga Netto,
Charlotte Mataisse et Elisa Raman
Promotrice : Sarah Sepulchre
Année académique 2019-2020
Master en Information et Communication à finalités *Gestion de
l'information et Relations publiques, Communication Socio-éducative et
Culture médiatique*

REMERCIEMENTS

Merci à notre promotrice, Madame Sarah Sepulchre, de nous avoir accompagnées tout au long du périple qu'est la naissance d'un mémoire ;

Merci à Anne Fromont pour son aide lors des étapes de codage et de la récolte des données quantitatives ;

Merci à la maman d'Élisa pour sa relecture attentive ;

Enfin, merci à tous·toutes ceux·celles qui ont manifesté de l'intérêt pour notre travail et qui ont permis qu'il aboutisse à ce présent mémoire.

Table des matières

REMERCIEMENTS	1
INTRODUCTION	9
PARTIE I : PARTIE THEORIQUE.....	11
1. Couverture médiatique des femmes-hommes.....	11
2. Sexisme dans les médias	18
2.1. Envers les femmes politiques.....	18
2.2. Envers les femmes de manière générale.....	21
2.2.1. Hommes et femmes : à chacun sa place !.....	22
3. Les lectrices, ces femmes oubliées au quotidien.....	29
4. Les violences faites aux femmes dans les journaux	31
4.1. Les violences faites aux femmes dans la presse étrangère	32
4.1.1. Le cas de l’Australie	32
4.1.2. Le cas de l’Angleterre.....	36
4.1.2.1. Les magazines féminins.....	36
4.1.2.2. Les journaux nationaux anglais	41
4.1.3. Le cas mixte de l’Angleterre et de l’Espagne : une comparaison	44
PARTIE 2 : DONNÉES EMPIRIQUES ANALYSE QUANTITATIVE	50
1. Analyse des données sur les « métadonnées ».....	52
1.1. Métadonnées du journal : Editeurs	52
1.1.1. Éditeur - Analyse des données 2004	52
1.1.2. Éditeur - Analyse des données 2010	53
1.1.3. Éditeur - Analyse des données 2019	53
1.1.4. Éditeur - Moyenne des données en 2004 et 2019	54
1.1.5. Éditeur - Évolution des données en 2004 et 2019	54
1.2. Métadonnée du journal : Présence en une ou non.....	55
1.2.1. Présence en une - Analyse des données 2004	55
1.2.2. Présence en une - Analyse des données 2010	56
1.2.3. Présence en une - Analyse des données 2019	56

1.2.4.	<i>Présence en une – Moyenne des données en 2004 et 2019</i>	57
1.2.5.	<i>Présence en une - Évolution des données en 2004 et 2019</i>	57
1.3.	Typologie d'article : Genre	58
1.3.1.	<i>Genre - Analyse des données 2004</i>	58
1.3.2.	<i>Genre - Analyse des données 2010</i>	59
1.3.3.	<i>Genre - Analyse des données 2019</i>	59
1.3.4.	<i>Genre – Moyenne des données en 2004 et 2019</i>	60
1.3.5.	<i>Genre - Évolution des données en 2004 et 2019</i>	60
1.4.	Typologie d'article : Sous-genre	61
1.4.1.	<i>Sous-genre - Analyse des données 2004</i>	61
1.4.2.	<i>Sous-genre - Analyse des données 2010</i>	62
1.4.3.	<i>Sous-genre - Analyse des données 2019</i>	63
1.4.4.	<i>Sous-genre - Moyenne des données en 2004 et 2019</i>	64
1.4.5.	<i>Sous-genre - Évolution des données en 2004 et 2019</i>	64
1.5.	Typologie d'article : Thématique	65
1.5.1.	<i>Thématique - Analyse des données 2004</i>	65
1.5.2.	<i>Thématique - Analyse des données 2010</i>	66
1.5.3.	<i>Thématique - Analyse des données 2019</i>	66
1.5.4.	<i>Thématique - Moyenne des données en 2004 et 2019</i>	67
1.5.5.	<i>Thématique - Évolution des données en 2004 et 2019</i>	68
1.6.	Typologie d'article : Localisation	69
1.6.1.	<i>Localisation - Analyse des données 2004</i>	69
1.6.2.	<i>Localisation - Analyse des données 2010</i>	69
1.6.3.	<i>Localisation - Analyse des données 2019</i>	70
1.6.4.	<i>Localisation - Moyenne des données en 2004 et 2019</i>	70
1.6.5.	<i>Localisation - Évolution des données en 2004 et 2019</i>	71
1.7.	Typologie d'article : Portée	71
1.7.1.	<i>Portée - Analyse des données 2004</i>	72
1.7.2.	<i>Portée - Analyse des données 2010</i>	72
1.7.3.	<i>Portée - Analyse des données 2019</i>	73
1.7.4.	<i>Portée - Moyenne des données en 2004 et 2019</i>	73
1.7.5.	<i>Portée - Évolution des données en 2004 et 2019</i>	74
1.8.	Typologie d'article : Affaire médiatique ou non	74

1.8.1.	<i>Affaire médiatique - Analyse des données 2004.....</i>	75
1.8.2.	<i>Affaire médiatique - Analyse des données 2010.....</i>	75
1.8.3.	<i>Affaire médiatique - Analyse des données 2019.....</i>	76
1.8.4.	<i>Affaire médiatique - Moyenne des données en 2004 et 2019</i>	76
1.8.5.	<i>Affaire médiatique - Évolution des données en 2004 et 2019</i>	77
2.	Analyse des données du pack « violence »	78
2.1.	Analyse globale des données.....	78
2.1.1.	Sphère	78
2.1.2.	Typologie	79
2.1.3.	Mobile.....	80
2.1.4.	Centralité	81
2.1.5.	Situation	82
2.1.6.	Présentation	82
2.1.7.	Prise de parti.....	84
2.1.8.	Sphère - Évolution date par date	85
2.1.9.	Typologie - Évolution date par date	87
2.1.10.	Thématique des articles - Évolution date par date	89
2.2.	Analyse et description plus spécifique des données	90
2.2.1.	Les faits divers	90
2.2.2.	Les articles de société.....	92
2.2.3.	Croisement des données des faits divers et des articles de société	95
3.	Analyse des données sur les « Intervenant·e·s généraux·ales »	97
3.1.	Analyse du corpus aléatoire : Année 2004	97
3.1.1.	Rôles narratifs (2004)	97
3.1.2.	Modes d'identifications par rôles narratifs (2004).....	98
3.1.3.	Proportion des sexes par rôles narratifs (2004)	99
3.1.4.	Identifications des signataires (2004)	100
3.1.5.	Apparitions des rôles narratifs sur la photo accompagnant l'article (2004).....	100
3.1.6.	Proportion des sexes des signataires pour les signataires (2004)	101
3.1.7.	Source d'information selon le rôle narratif (2004)	102

3.1.8.	<i>Portée de la source selon le rôle narratif (2004)</i>	103
3.1.9.	<i>Parti pris selon le rôle narratif (2004)</i>	103
3.2.	Analyse du corpus aléatoire : Année 2010	104
3.2.1.	<i>Mode d'identification par rôles narratifs (2010)</i>	104
3.2.2.	<i>Proportion des sexes par rôles narratifs (2010)</i>	105
3.2.3.	<i>Rôles narratifs (2010)</i>	105
3.2.4.	<i>Identification des signataires (2010)</i>	106
3.2.5.	<i>Apparitions des rôles narratifs sur la photo accompagnant l'article (2010)</i>	107
3.2.6.	<i>Proportion des sexes pour les signataires (2010)</i>	107
3.2.7.	<i>Source d'information selon le rôle narratif (2010)</i>	108
3.2.8.	<i>Portée de la source selon le rôle narratif (2010)</i>	109
3.2.9.	<i>Parti pris selon le rôle narratif (2010)</i>	109
3.3.	Analyse du corpus aléatoire : Année 2019	110
3.3.1.	<i>Rôle narratifs (2019)</i>	110
3.3.2.	<i>Proportion des sexes par rôles narratifs (2019)</i>	111
3.3.3.	<i>Proportion des modes d'identification par rôles narratifs (2019)</i>	112
3.3.4.	<i>Identification des signataires (2019)</i>	113
3.3.5.	<i>Apparition des rôles narratifs sur la photo accompagnant l'article (2019)</i>	113
3.3.6.	<i>Proportion des sexes pour les signataires (2019)</i>	114
3.3.7.	<i>Source d'information selon le rôle narratif (2019)</i>	115
3.3.8.	<i>Portée de la source selon le rôle narratif (2019)</i>	115
3.3.9.	<i>Parti pris selon le rôle narratif (2019)</i>	116
3.4.	Analyse du corpus aléatoire : Moyenne et évolution entre 2004 et 2019	117
3.4.1.	<i>Moyenne des rôles narratifs (2004 – 2019)</i>	117
3.4.2.	<i>Moyenne des proportions des sexes par rôles narratifs (2004 – 2019)</i>	118
3.4.3.	<i>Moyenne des identifications des signataires (2004 – 2019)</i>	119
3.4.4.	<i>Moyenne des apparitions des intervenants sur la photo accompagnant l'article (2004 – 2019)</i>	120
3.4.5.	<i>Evolution de la proportion des sexes pour les signataires (2004 – 2019)</i>	120

3.4.6.	<i>Moyenne des partis pris selon les rôles narratifs (2004 – 2019)</i>	121
3.4.7.	<i>Moyenne des partis pris par les sources (2004 – 2019)</i>	122
4.	Analyse des données sur les « Victimes »	123
4.1.	Total des victimes par an	123
4.2.	Victimes principales femmes par an	124
4.3.	Sexe des victimes	125
4.4.	Représentativité des victimes féminines	125
4.5.	Profil sociodémographique des victimes	126
4.5.1.	<i>Âge des victimes féminines</i>	126
4.5.2.	<i>Origine des victimes féminines</i>	127
4.5.3.	<i>Orientation sexuelle des victimes féminines</i>	127
4.5.4.	<i>Mention d'un handicap des victimes féminines</i>	128
4.7.	Célébrité des victimes féminines	129
4.8.	Quantité de description victimes féminines	130
4.9.	Registre de description victimes féminines	131
4.10.	Profils des victimes féminines et thématique des articles	131
4.11.	Portée des articles et thématique victimes féminines	132
4.12.	Type de violence victimes féminines	133
5.	Analyse des données sur les « Auteurs des faits »	134
5.1.	Données sur le sexe des auteur·trice·s en pourcentage	134
5.2.	Célébrité des auteur·trice·s par pourcentage	134
5.3.	Relation des auteur·trice·s avec les victimes en pourcentage	135
5.4.	Origine des auteur·trice·s en pourcentage	136
5.5.	Registre des auteur·trice·s en pourcentage	137
5.6.	Connotation négative et origine des auteur·trice·s en pourcentage	137
5.7.	Âge des auteur·trice·s en pourcentage selon le sexe	138
5.8.	Evolution de l'âge des auteur·trice·s en pourcentage selon le sexe	139
5.9.	Représentation des auteur·trice·s : groupe ou individuel	140
	SYNTHÈSE DES ANALYSES DES DONNÉES EMPIRIQUES	141
	Synthèse - Pack de donnée « métadonnées »	141

Synthèse - Pack de données “violence”	143
Synthèse - Pack de données « Intervenant·e·s »	144
Synthèse - Pack de données « Victimes »	147
Synthèse - Pack de données « Auteur·trice·s des faits »	147
Conclusion	149
BIBLIOGRAPHIE	151

INTRODUCTION

Ce mémoire consacré aux violences faites aux femmes se compose en deux parties : la partie théorique et la partie empirique.

La première partie du travail consiste en la collecte de données et d'informations sur le vaste sujet que représentent les violences faites aux femmes dans la presse.

Tandis que la deuxième partie sera quant à elle empirique. Nous partirons d'articles de la presse francophone belge pour construire nos analyses sur la manière dont cette dernière parle des violences dont les femmes sont victimes entre 2004 et 2019.

Le travail effectué ici, ne doit pas être vu comme une recherche aboutie, mais comme une préparation de terrain pour aider à la mise en place d'une recherche sur le même sujet et qui on l'espère pourra se faire dans de meilleures conditions qu'ont été les nôtres. En effet, la pandémie de coronavirus a mis à mal les plans initiaux et ce travail permet essentiellement de mettre en exergue certains points qui permettront de cadrer au mieux la prochaine recherche.

PARTIE I : PARTIE THÉORIQUE

Cette partie théorique basée sur la collecte de données et d'informations sur les violences faites aux femmes a été réalisée en s'appuyant sur un corpus composé d'un total de quinze documents. Que ce soit des articles ou des documents officiels d'institutions telles que l'UNESCO, par exemple. Ces documents ont donc été, selon les informations qu'ils exposaient, plus ou moins analysés et exploités. C'est notamment le cas des articles portant de manière générale, et pourtant très étendue, sur le sexisme et de ceux portant sur les violences faites aux femmes dans la presse étrangère, ces derniers davantage développés dans la section du même nom ci-dessous afin de mettre en exergue les différences qui existent entre les pratiques belges et celles qui sont extérieures à ce pays.

1. Couverture médiatique des femmes-hommes

Il a été remarqué à travers l'actualité et particulièrement dans la couverture médiatique des élections que l'égalité des genres n'était pas présente. En effet, il a été possible de relever différents signes d'inégalité, notamment lors des élections fédérales de 2005 en Allemagne. Lors de celles-ci, la candidate de la CDU, Angela Merkel a été questionnée non pas sur le programme qu'elle comptait mettre en place ou quelque autre question portant sur la politique, mais bien sur son avis quant au comédien Brad Pitt qui venait, à ce moment-là, de divorcer. C'est sur base de plusieurs exemples comme celui-ci qu'il a été décidé de mener une étude afin de, dans un premier temps, retranscrire les instruments juridiques au sein du Conseil de l'Europe prenant la forme de recommandations, d'ensuite, évoquer les médias et l'égalité des genres qui y règne et d'enfin, examiner différentes pratiques et mécanismes nationaux de régulation et d'autorégulation.

Parmi les différentes recommandations, il est possible de citer celle sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias, celle sur une nouvelle conception des médias, celle sur des mesures qui concernent la

couverture des campagnes électorales par les médias, celle sur les normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes et enfin, celle sur la mission des médias de service public dans la société de l'information. Outre ces recommandations, les instruments juridiques incluent également une mise en œuvre des normes existantes du Conseil de l'Europe.

L'un des textes les plus connus traitant des violences faites aux femmes est la Convention d'Istanbul. Il s'agit d'un texte du Conseil de l'Europe, l'organisation de défense des droits de l'homme au niveau européen. Elle vise à prévenir et lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et contre les violences domestiques. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique définit la violence à l'égard des femmes comme étant « une forme de violence sexiste qui est commise contre les femmes parce qu'elles sont des femmes. Il est de l'obligation de l'État de s'y attaquer pleinement sous toutes ses formes et de prendre des mesures pour prévenir la violence à l'égard des femmes, protéger ses victimes et poursuivre les auteurs. »¹

Dans l'article 17, le Conseil de l'Europe « encourage le secteur privé, le secteur des technologies de l'information et de la communication et les médias, dans le respect de la liberté d'expression et de leur indépendance, à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et à établir des lignes directrices et des normes d'autorégulation pour prévenir la violence contre les femmes et de renforcer le respect de leur dignité. »²

Tous ces instruments œuvrent donc pour une égalité toujours plus grande entre les femmes et leurs homologues masculins. Ils invitent notamment à améliorer la situation en interdisant l'utilisation de la

¹ Council of Europe. (2011). Istanbul Convention, Action against violence against women and domestic violence. En ligne : <https://www.coe.int/en/web/istanbul-convention/home>.

² Council of Europe. (2011). Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence. En ligne : <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/090000168008482e>.

discrimination, en éduquant aux médias, en éliminant le sexisme dans le langage et, au contraire, en promouvant un langage qui reflète le principe d'égalité des genres.

Ces différentes mesures sont bel et bien nécessaires pour espérer mener à bien la lutte contre les inégalités homme-femme. Celles-ci sont toujours fortement présentes, y compris dans les médias. En effet, comme le souligne l'Association belge des journalistes professionnel·le·s (AJP) à la publication de conclusions pour la Belgique dans le cadre du Projet mondial de monitoring des médias en 2015, si l'on s'intéresse aux données concernant la couverture médiatique des hommes et des femmes, on remarque que « les actualités gommant une femme sur deux ».³ Plus précisément encore, les femmes représentent à peine 24% des personnes qu'il est possible de voir, entendre ou écouter dans les informations communiquées par les médias traditionnels, et 26% pour ce qui est des médias numériques. Ces résultats peuvent être qualifiés de préoccupants.

Si l'on se focalise sur l'actualité politique, les chiffres ne s'améliorent guère. Le pourcentage de candidates intervenant dans des reportages ne dépasse pas les 20%. Cela ne change d'ailleurs pas lorsque le nombre de candidates se présentant dans le cadre d'une élection est acceptable. Bien au contraire, les médias ont tendance à les négliger en les « oubliant ». Cette inégalité de genre dans la couverture médiatique des femmes candidates peut en grande partie s'expliquer par le fait que le taux de représentation des femmes est faible. Si tel est le cas, c'est parce que la présence de celles-ci reste relativement limitée en politique.

De plus, elles n'occupent pas de hauts postes politiques de responsabilités. En effet, quand on observe par exemple l'occupation des fonctions présidentielles au sein des 28 États membres de l'Union

³ Conseil de l'Europe. (2017). Étude pour une meilleure prise en compte de l'égalité des genres dans la couverture médiatique des élections. p.8.

européenne, on remarque que seuls 4 de ceux-ci – la Croatie, l'Estonie, la Lituanie et Malte – sont dirigés par des femmes.

Dès lors, puisque les haut·e·s dirigeant·e·s tels que les chef·fe·s de partis politiques ont plus tendance à être interviewé·e·s par les médias et que ces postes ne sont pas, en grande partie, occupés par des femmes, il paraît évident qu'une inégalité apparaisse.

Toutefois, cette inégalité est à combattre. C'est d'ailleurs un des devoirs des médias de faire cela. En effet, les élections sont toujours synonymes de grande activité médiatique. Puisque les électeur·trice·s n'ont en général pas de rapport direct avec les différent·e·s candidat·e·s, iels ont recours à l'actualité, et plus précisément aux médias traditionnels, pour se forger une opinion et voter. Dès lors, il est évident qu'à la fois les médias et les journalistes ont un rôle primordial à jouer pour permettre à tous les candidats d'exposer leurs programmes et permettre aux électeurs d'exposer leurs questions et préoccupations.

Cela a d'ailleurs un lien avec les données concernant les personnes qui réalisent des reportages et présentent les actualités. Lorsque l'on s'y attarde, on remarque que les femmes sont plus représentées que leurs homologues masculins dans la présentation des actualités à la télévision avec un score avoisinant les 60% tandis qu'elles le sont moins à la radio avec un pourcentage dépassant à peine les 40%.

De plus, les femmes occupant ces postes sont soit, pour la plupart, jeunes soit appartenant à la tranche d'âge de 50 à 64 ans. Une fois cet âge atteint, les présentatrices disparaissent pour laisser la place aux hommes ou aux femmes plus jeunes. Il est certain que dans les médias, seuls les hommes ont le droit de vieillir. Il est également important de souligner que le nombre d'hommes reste supérieur à celui du sexe opposé parmi les reporter·trice·s et ce, au sein de tous les médias traditionnels. Cela peut avoir des conséquences. Tel est le cas pour les milieux politiques qui fonctionnent comme ce qu'on appelle « un club de gentlemen ». Cette appellation a vu le jour du fait que les

responsables politiques, d'une part et les reporter·trice·s, d'autre part sont essentiellement des hommes. Celles-ci mais surtout ceux-ci vont donc fixer des règles auxquelles tout·e journaliste devra se conformer même si cette pratique du journalisme se tourne vers un certain type de masculinité. Cette inégalité est dure à combattre, mais cela ne veut pas dire que cela en est pour autant impossible.

Au contraire, il faut aborder le problème en amont, c'est-à-dire lors de la formation des journalistes. Pour ce faire, il faudrait notamment que les écoles de journalisme proposent un enseignement constitué de cours sur les égalités des genres afin de sensibiliser et faire prendre de bonnes habitudes dès le début de leur formation aux jeunes. La recherche universitaire joue déjà un rôle majeur dans la compréhension de ce problème.

De fait, il paraît incroyable que l'humanité soit composée à moitié de femmes et qu'on ne retrouve pourtant celles-ci qu'à 15% dans les contenus des articles de presse quotidienne. Il est pourtant bel et bien possible d'améliorer ce pourcentage et d'atteindre 50% de femmes dans les médias. C'est d'ailleurs l'objectif de la BBC au Royaume-Uni qui a mis en place un projet connu sous l'appellation « 50:50 Project ». Celui-ci mesure quotidiennement la proportion de reporter·trice·s et de contributeur·trice·s au sein de plusieurs émissions avec pour but d'arriver à la fin du mois à un pourcentage de 50% de femmes dans chaque émission.

Il est cependant important de souligner le fait que les femmes qui s'expriment en journalisme sont sanctionnées. En d'autres mots, il a été rapporté au sein d'une enquête menée par la Fédération Internationale des Journalistes que deux tiers des femmes dans la profession journalistique sont victimes de harcèlement sexiste en ligne.

Il ne faut d'ailleurs pas attendre d'arriver dans le métier pour faire face à des abus. Il a en effet été recensé que seulement 35% des journalistes sont des femmes alors qu'elles sont bien plus nombreuses que les hommes à suivre

des études de journalisme. Ces femmes quittent donc la profession de façon très prématurée.

Relié à ce qui vient d'être dit ci-dessus, on remarque aussi que, au plus on monte les échelons composant la hiérarchie, au moins il est possible de retrouver des femmes. C'est ce qu'on appelle « le plafond de verre ». En d'autres termes, il s'agit d'une « barrière invisible qui fait que, plus on monte dans la hiérarchie, plus les femmes sont rares »⁴. Il est évidemment possible de combattre cela en mettant en place des outils simples tels que les grilles de salaire transparentes, en traquant les stéréotypes et le sexisme dans sa globalité, mais aussi en encourageant tous les hommes, même les cadres d'entreprises, à prendre leur congé parental.

Il a été calculé qu'il faudrait encore attendre 75 ans avant de pouvoir espérer atteindre une égalité des genres dans les médias. Ce chiffre est d'autant plus inquiétant lorsqu'on sait que cela fait déjà plus de 40 ans que des lois ont été érigées afin de pénaliser la discrimination envers les femmes. Il est pourtant important de se rendre compte que cette égalité ne doit pas uniquement être la préoccupation des femmes puisque tout le monde, y compris les hommes, peut trouver un avantage dans l'élimination de la discrimination. Il est essentiel que cet énorme travail soit abattu afin que les hommes et les femmes bénéficient des mêmes droits.

Il est également intéressant de mentionner le fait que la lutte menée vers une égalité entre les hommes et les femmes a déjà franchi une étape déterminante avec l'apparition des femmes dans les syndicats et les associations. En effet, la profession devenant de plus en plus féminine, elle a eu pour conséquence que les femmes adhèrent progressivement aux syndicats et associations de journalistes. C'était et est d'ailleurs toujours une nécessité si l'on espère mettre fin à la discrimination qui règne dans la profession.

⁴ Goffard, C. (2019). Sexisme, médias et société. Bruxelles. Media animation asbl. p.27.

De plus, il semblerait que la place occupée par les femmes au sein de ces syndicats aurait un impact significatif sur l'attitude de ceux-ci envers le genre féminin.

2. Sexisme dans les médias

2.1. Envers les femmes politiques

Au-delà du nombre de femmes politiques qui apparaît sur les écrans de télévision, il importe que la manière dont elles sont dépeintes doive être changée et améliorée de manière significative. Il est certain que ce n'est pas l'utilisation récurrente et répandue de stéréotypes à leur sujet qui va aider à faire évoluer cela. Au contraire, ils influencent la perception que le public a de la réalité et par conséquent, d'elles. Ils créent un blocage quant à ce que la société attend des femmes et par extension, ce que les femmes attendent d'elles-mêmes.

En effet, comme expliqué dans l'étude pour une meilleure prise en compte de l'égalité des genres dans la couverture médiatique des élections, sur base du point de vue de la chercheuse Karen Ross, « le caractère répétitif et récurrent de la manière dont les médias présentent les femmes politiques produit une vision normative de ce que sont les femmes et ces rôles pénètrent facilement la conscience journalistique pour devenir un modèle prêt-à-porter applicable à toutes les femmes politiques »⁵.

En d'autres termes et plus précisément, les femmes politiques sont toujours perçues et décrites comme étant extraordinaires ou étant capables de réaliser des choses spectaculaires. L'appellation *femme politique* en elle-même apparaît comme une précision et semble signifier que la présence d'une femme dans le milieu politique n'est pas une chose naturelle. Dès lors, ces femmes politiques sont moins prises au sérieux, notamment lorsqu'elles apparaissent à l'écran. Bien au contraire, on les représente comme étant « l'incarnation d'une féminité typique caractérisée par la subordination et l'impuissance »⁶ ou comme cherchant d'acquérir une certaine légitimité « en adoptant une argumentation et une apparence à connotation plus masculine »⁷.

⁵ Conseil de l'Europe. (2017). Étude pour une meilleure prise en compte de l'égalité des genres dans la couverture médiatique des élections. p. 16.

⁶ *Ibid.*, p. 17.

⁷ *Ibid.*

Il est certain que les femmes politiques sont des objets de stéréotypes. La couverture médiatique des femmes politiques déborde en effet de clichés et idées préconçues portant sur les apparences, sexe, mais aussi sur leur vie privée et familiale. Il n'est d'ailleurs pas rare de relever des commentaires au sein des médias sur leur style, laissant de côté le fond de leurs messages, leur sexualisation et situation de famille. Les compagnes de politiques ne dérogent bien entendu pas à la règle et font l'objet de cible également. De plus, le nombre de ces commentaires ne diminue pas avec l'arrivée et l'essor des réseaux sociaux et de leur grand pouvoir de diffusion. À l'opposé, leur mauvaise utilisation ainsi que la vitesse et le volume des échanges peuvent avoir des conséquences négatives telles que la plus grande diffusion de stéréotypes et de commentaires excessifs de type sexistes.

Ces inégalités ne s'améliorent pas lorsque l'on s'intéresse aux sujets évoqués par les politiques. Il s'avère que ceux-ci dépendent également du genre du·de la candidat·e en question. Dès lors, les hommes sont plus susceptibles d'être interrogés sur des sujets qualifiés de « lourds » tels que la politique étrangère, la sécurité nationale et les accords internationaux tandis que les femmes ont plus tendance à être interrogées sur des sujets appelés « légers » tels que l'éducation, la culture ou encore l'équilibre entre hommes et femmes.

Le problème consiste en ce que les reportages des médias ont une influence directe sur l'opinion des électeur·trice·s puisque c'est sur ces reportages que se basent bon nombre de ceux-ci dans leur recherche d'information dans le but de se forger une opinion et élire le·la candidat·e de leur choix. Par conséquent, il est possible de dire que « l'attention des médias est la cause ou plutôt la conséquence de la popularité d'un candidat »⁸. Lorsqu'on prend conscience de cela, on comprend mieux pourquoi la couverture médiatique portant sur l'apparence d'une candidate entraîne une

⁸ Conseil de l'Europe. (2017). Étude pour une meilleure prise en compte de l'égalité des genres dans la couverture médiatique des élections. p.23.

baisse du nombre de scrutins en sa faveur. Les médias ont bel et bien le pouvoir de soit propager et perpétuer des stéréotypes ou au contraire, de contribuer à y remédier.

Pour combattre ces inégalités, des pratiques et mécanismes nationaux de régulation et d'autorégulation existent et sont mis en place. En effet, de nombreuses sociétés de médias se sont engagées à respecter l'égalité des genres, que ce soit volontairement ou suite à une législation les contraignant à le faire. Toutefois, dans le cadre de la couverture des élections par les médias, peu d'initiatives existent réellement. Cela se limite à des lois plus générales contre la discrimination. Tel est le cas en Belgique où les chaînes audiovisuelles publiques francophones ont le devoir de s'engager auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) « à agir pour le respect du principe d'égalité entre hommes et femmes et combattre les messages et les stéréotypes sexistes »⁹. C'est dû au nombre très restreint de lois que sont plutôt les initiatives en matière d'autorégulation qui prévalent concernant les couvertures médiatiques et notamment des élections. Parmi les acteur·trice·s prenant part à cette autorégulation des médias, il est possible de citer les organisations de journalistes et conseils de presse. Ces journalistes et médias, dans la pratique de leur profession, adoptent ce qu'ils qualifient des « bonnes pratiques ». Il s'agit de lignes directrices telles que l'engagement de proposer des programmes toujours plus diversifiés correspondant à un plus large panel de gens et l'engagement d'essayer d'atteindre un quota de 50% de femmes à l'écran ou à la radio, par exemple.

Outre ces mécanismes d'autorégulation agissant dans la lutte contre les inégalités, il convient d'également mentionner la prise d'initiatives par la société civile et la mise en place d'outils et orientation ayant pour but d'améliorer la représentation des genres dans les médias. L'UNESCO, l'United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation, a notamment établi des « Indicateurs d'égalité des genres » spécialement pour les médias permettant de surveiller la présence des hommes et des femmes au

⁹ *Op.cit.*, p.25.

sein des contenus de médias tels que les informations, mais également le milieu politique.

De fait, il est connu que l'UNESCO possède deux priorités globales. La première est l'Afrique et la deuxième n'est autre que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Par « égalité », on entend s'assurer à ce que le potentiel à la fois des filles/femmes, mais aussi des garçons/hommes puisse s'exprimer pleinement et à ce que chaque individu puisse se faire valoir sans préjugé aucun.

Dès lors, comme expliqué dans le document *Indicateurs d'égalité des genres dans les médias* de l'UNESCO, ces indicateurs jouent un rôle primordial puisqu'ils encouragent les diverses organisations de médias « à rendre les questions d'égalité des genres transparentes et compréhensibles pour le public tout en analysant leurs propres politiques et pratiques internes afin d'adopter les mesures nécessaires au changement ».¹⁰ Plus précisément, ils ont « pour objet de favoriser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans et par toutes les formes de médias, indépendamment des technologies utilisées »¹¹. Cette autonomisation des femmes et le développement des médias sont d'ailleurs d'une certaine façon liés puisqu'ils suivent des trajectoires croisées. En effet, les médias ont considérablement contribué à deux des trois étapes de l'autonomisation des femmes qui sont la mise en place de mouvements sociaux pour la libération de la femme et l'interrogation sur le rôle de chaque genre.

2.2. Envers les femmes de manière générale

Les inégalités homme-femme font partie de la société actuelle. Les médias, réels influenceurs, ont, comme dit plus haut, un véritable pouvoir à faire valoir dans la lutte contre ceux-ci.

¹⁰ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2015). *Indicateurs d'égalité des genres dans les médias*. France. p.16.

¹¹ *Ibid.*, p.14.

En effet, ils ont un rôle capital à jouer dans la manière dont les inégalités sont perçues et comprises par les personnes composant cette société. D'ailleurs la société et les représentations médiatiques vont de pair. Il est vrai que les médias sont réellement le miroir de la société.

Dès lors, il est impossible qu'une société sexiste réussisse à produire des médias égalitaires. En complément à cela, il n'est pas possible qu'une société soit égalitaire si le sexisme fait partie intégrante de ses représentations médiatiques. La société en améliorant ses représentations au sein des médias ne fera que s'améliorer elle-même.

Comme nous le verrons tout au long de cette partie théorique, mais aussi dans la seconde partie de ce travail, en Belgique, actuellement, appartenir au groupe des hommes est moins discriminant qu'appartenir à celui des femmes. En effet, celles-ci font l'objet de discriminations et notamment de sexisme. Le sexisme est tout d'abord un système social ayant pour notion centrale celle de genre.

Le genre faisant référence aux différences sociales qui existent entre un homme et une femme est à distinguer du sexe, faisant référence aux caractéristiques biologiques distinguant l'homme de la femme. Le sexisme désigne donc l'ensemble des préjugés qui reposent sur le genre d'une personne. Bien entendu, le sexisme n'est pas le seul type de discrimination qui existe comme forme d'oppression des femmes. À côté de celui-ci, il est possible de citer le concept d'intersectionnalité qui combine différentes formes de discrimination. C'est le cas par exemple des femmes opprimées suite à leur genre et à leur religion tel que l'islam. Il est d'ailleurs important de signaler que dans ce cas précis, les femmes ne peuvent porter plainte que pour une des deux discriminations dont elle est la victime et non la double discrimination citée comme exemple ci-dessus.

2.2.1. Hommes et femmes : à chacun sa place !

Comme cela est expliqué dans l'article *Sexisme, médias et société*, « l'organisation de notre société est fondée sur une répartition sexuée des

rôles et des tâches »¹². Par conséquent, il semblera naturel que les tâches que doivent effectuer les femmes soient les tâches ménagères et les soins et éducations des enfants tandis que les hommes porteront leur intérêt sur la politique et l'économie.

De plus, les filles sont plus enclines à s'intéresser aux filières littéraires alors que les garçons s'orienteront plus vers les filières scientifiques. Si tel est le cas, c'est soi-disant parce que les cerveaux des filles/femmes et garçons/hommes fonctionneraient différemment et dès lors, seraient prédestiné·e·s à effectuer des tâches plutôt que d'autres. Pourtant, il n'existe aucun lien entre le sexe et les fonctions cognitives. Bien au contraire, ce sont l'apprentissage, la socialisation, les interactions avec l'entourage et la culture qui mèneront à la formation des cerveaux des hommes et des femmes et de leurs possibles différences.

L'idée selon laquelle les femmes sont plus ou moins douées que leurs homologues masculins quant à la réalisation des tâches ménagères ou pour s'occuper des enfants n'est donc pas fondée.

Il n'y a donc pas de raison valable que le congé de maternité atteigne quinze semaines alors que le congé de paternité ne s'élève qu'à dix jours lesquels sont, qui plus est, non obligatoires. Bien que cela semble être uniquement une discrimination envers les hommes, en réalité, ce sont les femmes qui en assument en grande partie les conséquences.

En effet, celles-ci sont ainsi reléguées à ce rôle de personne en charge des soins et de l'éducation des enfants. Cela a également une conséquence directe sur l'emploi du temps des femmes qui en viennent à assumer près de deux tiers du travail domestique et familial, quitte à parfois laisser de côté voire abandonner leur carrière professionnelle.

Il est aussi certain que la féminité et la masculinité ne renvoient pas aux mêmes choses.

¹² Goffard, C. (2019). Sexisme, médias et société. Bruxelles. Media animation asbl. p. 22.

En effet, alors que la première est généralement liée au corps comme objet de regard, à l'espace privé et à l'intimité, la seconde tend à être associée aux choses de l'esprit, aux affaires ayant trait aux affaires publiques et au monde extérieur. Cette pression qu'est la beauté est une charge en tant que telle. D'une part, elle les conduit à accepter que leur apparence détermine leur valeur et d'autre part, elle leur demande un travail considérable.

Naomi Wolf en arrive à la conclusion que les femmes font face à une « triple journée de travail ». Selon elle, celles-ci doivent jongler entre à la fois, leur travail rémunéré, le travail que représentent les tâches ménagères, mais aussi le travail que demande l'entretien de leur apparence incluant les régimes, les épilations, le maquillage, et l'habillement entre autres. Si ces femmes ne prennent pas en charge cet entretien de leur apparence, elles risquent de devoir faire face à de nouvelles formes de discrimination. C'est le cas des femmes se trouvant en surpoids ou même ayant à peine quelques rondeurs et de celles qui choisissent de ne pas s'épiler les aisselles ou les jambes notamment. Les femmes sont donc réduites à ce que représente leur corps comme objet, c'est-à-dire à une vision.

Les médias ne représentent que celles qui rentrent dans ces normes de féminité. La plupart du temps, qui plus est, ils le font en représentant le corps des femmes morcelé. En d'autres termes, on ne voit que des parties de leur corps, renforçant cette idée de femme-objet, de femme décorative. Toutefois, il arrive également que les femmes apprêtées face l'objet de discrimination. C'est le cas lorsque, au travail, elles reçoivent de façon répétée des compliments de leurs collègues masculins. C'est ce qu'on appelle du « sexisme bienveillant ». Ces compliments sur leur apparence physique ne sont en réalité pas anodins et peuvent réellement avoir un impact négatif sur les femmes. Ils remettent en question leur confiance en elles ce qui aura pour conséquence qu'elles auront notamment tendance à se faire plus discrètes.

De surcroît, à côté de leur apparence, on attend également des femmes qu'elles soient non pas moins bavardes que les hommes, mais carrément

silencieuses. C'est pour cela que lorsqu'une femme s'exprime, que ce soit au sein de son travail ou dans les médias, elle est perçue comme étant bavarde. Ce nouveau stéréotype est bien entendu faux puisque plusieurs recherches sur le sujet montrent que ce sont bel et bien les hommes qui délient le plus leurs langues entre les deux genres. Ce phénomène est connu sous le nom de « double standard », appellation employée par les féministes. Selon elles, nos perceptions sont influencées par ce concept.

D'après le double standard, comme l'explique Corinne Monnet, « un même comportement sera perçu et interprété différemment selon le sexe de la personne et les assignations qu'on y rapporte. [...], le double standard tendra à donner une interprétation à valeur positive pour un homme et négative pour une femme »¹³. Outre ce stéréotype des femmes bavardes, celles-ci sont également plus sujettes à être interrompues que leurs opposés masculins. Ce sont d'ailleurs ceux-ci qui interrompent les femmes dans 96% des cas. Cette pratique est connue sous le nom de *manterrupting*.

Enfin, à côté de ces deux phénomènes apparaît le *mansplaining*. Cela n'est autre que l'action qu'entreprend un homme pour expliquer à une femme quelque chose qu'elle sait déjà. Ces trois pratiques sont monnaie courante et ne font que creuser le fossé des inégalités présentes entre les femmes et les hommes.

Ces comportements ont d'ailleurs un lien étroit avec la virilité qui a un rôle important à jouer dans la différence d'égalité entre les hommes et les femmes. En effet, cette forme de masculinité pousse les hommes à réprimer leurs sentiments et émotions et à rejeter toute association quelconque à la féminité. Ce principe de virilité a d'ailleurs apporté une légitimité à l'oppression de la femme par l'homme, mais aussi à l'oppression de l'homme par l'homme ainsi que l'exploitation technologique de la Terre, aux dépens des équilibres écologiques qui la régissent.

¹³ Goffard, C. (2019). Sexisme, médias et société. Bruxelles. Media animation asbl. p.28.

À l'heure actuelle, les « vrais mecs » sont ceux qui se soumettent à cette norme virile. S'ils ne font pas cela, ils risquent, à leur tour, de faire face à des rejets, insultes et mépris. C'est afin d'éviter cela qu'ils cherchent constamment à prouver leur virilité à travers des symboles de puissance et de réussite de type matérielles ou à travers des comportements conquérants comme notamment le fait de couper la parole, comme évoqué ci-dessus. Cette virilité se retrouve aussi dans la pratique de sport. Celui-ci est perçu comme une fabrique de femmes gracieuses et d'hommes forts. Il serait mal vu que ces derniers s'adonnent à des activités sportives qui ne sont adressées et convenables que pour les femmes. Le sport qualifié de « masculin » est d'ailleurs considéré comme la norme par défaut. Les sports de combat apparaissent donc comme des sports faits pour les hommes et non pas pour les femmes. Par conséquent, puisque la féminité est associée à la fragilité, il est rare que les filles apprennent à se battre et à se défendre.

Cette virilité façonne donc l'identité masculine, mais ce n'est pas la seule. En effet, la violence joue ce rôle-là aussi. Dès leur plus tendre enfance, les garçons se doivent de masquer leurs émotions. Toutefois, les colères et violences en tout genre n'ont pas l'air d'être incluses dans ces dernières puisqu'elles auront tendance à être plus tolérées lorsque ce sont des garçons qui les font.

De plus, à côté de celles-ci, les garçons sont encouragés dès leur plus jeune âge, et plus précisément, dans la cour de récréation, à occuper de l'espace. Cette répartition est déjà inégale puisqu'il est commun que les garçons prennent place au centre de cette cour pour y jouer à des jeux divers tels que la pratique du football tandis que les filles se limitent à sa périphérie et se contentent de regarder sans gêner. C'est ce même comportement que l'on retrouve plus tard, dans les rues et transports en commun, entre autres.

Cette violence ne disparaît et ne s'améliore d'ailleurs pas avec le temps puisque, arrivés à l'âge adulte, on remarque que ce sont les hommes qui sont, pour la plupart, responsables des plus graves accidents de la route qui sont répertoriés.

Outre cela, ils sont également les auteurs de la quasi-entière des violences sexuelles enregistrées. Bien entendu, les hommes aussi sont victimes de telles violences, mais diverses études montrent bel et bien qu'il s'agit là d'un fait social majoritairement masculin. Guérard et Lavender, dans leur article « Le fémicide conjugal, un phénomène ignoré »¹⁴ suggère d'ailleurs d'employer l'expression « fémicide conjugal » plutôt que « homicide conjugal » lorsque cet acte est commis envers une femme afin que ce phénomène acquière une existence propre puisque ce crime est commis en grande partie par des hommes sur des femmes et non pas le contraire. En effet, selon divers rapports, 85% de ces meurtres sont commis par des hommes et seulement 14% par des femmes.

Dès lors, il paraît invraisemblable que la responsabilité de ces violences masculines quelles qu'elles soient envers les femmes soit si minimisée. Pourtant, tel est bien le cas et de différentes manières. Il n'est tout d'abord pas rare d'entendre le terme de « femmes battues » à tort et à travers. Ce terme portant sur les violences physiques a pour problème de limiter fortement la case des violences, comme si les femmes ne pouvaient être que battues. Il ne prend pas en compte toutes les violences de type psychologique et verbale, par exemple.

Ensuite, il arrive régulièrement que lorsqu'on fait mention d'une violence faite envers une femme, on y adjoigne un commentaire sur l'existence des violences commises sur des hommes, comme pour dégénérer le problème.

Enfin, très souvent, la manière dont la violence est rapportée en dit long sur la prise au sérieux de ces abus. Effectivement, il arrive régulièrement que des raisons soient données quant à la violence commise, comme si c'était la faute des femmes si elles ont été agressées et ainsi genrer le blâme.

¹⁴ Guérard, G., & Lavender, A. (1999). Le fémicide conjugal, un phénomène ignoré : Une analyse de la couverture journalistique de trois quotidiens montréalais. *Recherches féministes*, 12(2), 159-177. En ligne : <https://www.erudit.org/en/journals/rf/1999-v12-n2-rf1660/058050ar.pdf>.

À ce moment-là, l'agresseur apparaît presque comme une victime lui aussi puisque les raisons de son acte et l'origine des problèmes doivent être trouvées dans la personnalité de l'auteur. D'ailleurs, il est rare que ces agresseurs soient représentés comme des sujets de l'acte en question. La plupart du temps, les faits sont rapportés comme « elle a été victime d'un abus » et non pas « il a abusé d'elle ».

Cette véritable « culture du viol » vient presque excuser les agresseurs. Les reportages sur ces différentes violences sont donc mal couverts et demeurent peu nombreux. Toutes ces formes de minimisation sont en réalité synonymes d'un certain désintérêt des violences que subissent les femmes. Il semblerait que celui-ci reflète en réalité une sorte d'acceptation comme forme de contrôle social. Jalna Hanmer décrit d'ailleurs cela à travers le concept de « continuum de la violence ». À travers celui-ci, ce sont deux aspects décisifs des violences faites aux femmes qui se dévoilent. Comme l'explique Irène Zeilinger, citée dans *Sexisme, médias et société*¹⁵, d'une part, « les violences traversent tous les aspects de vie, tous les lieux, rôles et âges des femmes »¹⁶ et d'autre part, « le concept de continuum tient compte du très large éventail de comportements violents auxquels les femmes peuvent être confrontées »¹⁷.

Parmi ces lieux, il est possible de mentionner le lieu de travail. Selon une grande enquête européenne menée en 2019, près de 60% des femmes qui ont été interrogées affirment qu'elles ont déjà été victimes de violences au cours de leur carrière professionnelle. Ces violences peuvent prendre différentes formes. Elles peuvent soit être des pressions psychologiques et sexuelles, des violences verbales ou visuelles, ou bien des agressions physiques, voire sexuelles. Les principales victimes sont jeunes, mais il serait faux de penser que certaines tranches d'âge soient épargnées. C'est d'ailleurs bien le contraire.

¹⁵ Goffard, C. (2019). *Sexisme, médias et société*. Bruxelles. Media animation asbl.

¹⁶ *Ibid.*, p.93.

¹⁷ *Ibid.*

De plus, l'enquête montre également que seuls 9 à 16% des victimes osent en parler à quelqu'un capable de régler ce problème en interne. C'est souvent le cas des femmes plus âgées ou de celles qui ne disposent pas d'un niveau de vie qui leur permettrait de rentrer dans un conflit avec des membres de leur hiérarchie sur le sujet.

3. Les lectrices, ces femmes oubliées au quotidien

Un autre phénomène très actuel et auquel il convient de s'intéresser est le fait que les femmes en tant que lectrices sont oubliées des journaux quotidiens. En effet, ce sont elles, aux côtés des jeunes, qui se trouvent tout en haut de la liste quant aux personnes qui désertent la lecture des colonnes quotidiennes. Il a été remarqué que depuis plusieurs années, la lecture quotidienne de ces journaux avait tendance à disparaître, laissant place à une lecture épisodique.

De plus, les lectrices tendent à préférer et se diriger vers la lecture de la presse magazine. Cela a un impact énorme sur la presse quotidienne puisque cela veut dire que la moitié de la population est laissée de côté. Malgré cela, le discours officiel demeure que tout va bien, ne prenant pas en compte les besoins d'information de ces lectrices, mais plutôt leurs besoins de biens de consommation. Par conséquent, la presse quotidienne meurt à petit feu alors qu'elle joue un rôle primordial dans le panorama de l'information. En effet, elle demeure la référence des autres médias qui l'utilisent pour puiser de la matière sur laquelle ils vont baser leurs propres journaux et émissions.

La diminution du lectorat est donc un fait et le pourcentage de femmes qui lisent de manière régulière des quotidiens baisse d'ailleurs bien plus vite que celui de leurs homologues masculins. Quand elles le font, ces femmes n'y accordent pas énormément de temps et ce laps de temps a plus tendance à se trouver en soirée. La raison de cela est que les lectrices ont souvent un emploi du temps bien chargé, comme évoqué plus haut, soumis pour certaines à une triple journée de travail. Il s'agit là de quelque chose d'assez étonnant lorsqu'on sait que les femmes apprécient fortement de lire, notamment des

livres, d'aller en bibliothèque ou encore de parler de leurs lectures avec leur entourage.

Bien que les lectrices désertent peu à peu et de plus en plus la presse quotidienne, il est essentiel de souligner le fait qu'elles la lisent. En effet, comme l'explique Sylvie Debras dans *Lectrices oubliées au quotidien*¹⁸, « [l]es lectrices décrivent la presse féminine, mais la lisent, car, si les femmes n'y sont pas toujours présentées comme elles le souhaiteraient, elles y sont présentes au moins, ce qui n'est pas toujours le cas dans la presse d'information générale ».¹⁹ Il est vrai que, et ce présent travail le prouve, les rédactions des médias ont tendance à médiatiser des événements où les femmes ne sont pas présentes, et même lorsqu'elles le sont, elles sont moins médiatisées que les hommes. Dès lors, il paraît logique que si les femmes n'accordent pas une grande importance, ou du moins, une importance de plus en plus faible à la presse quotidienne, ce soit parce que la presse quotidienne elle-même ne s'intéresse pas à ces dernières. Même lors de la journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, celles-ci passent au second plan.

Outre cela, le format de la presse est considéré comme masculin. Effectivement, auparavant, jusqu'au XVIII^e siècle, le journal avait la même structure que celle du livre, particulièrement apprécié des femmes. Après cela, le journal va changer et devenir plus grand. Il devient alors coutume de le plier, froisser, ouvrir en grand et s'étendre, des pratiques très masculines. Il est vrai que les femmes ont été habituées dès leur plus jeune âge à être discrètes et cela ne colle pas à cette nouvelle pratique de lecture des quotidiens.

¹⁸ Debras, S. (2003). *Lectrices oubliées au quotidien*. Réseaux n° 120 – FT R&D/Hermès Science Publications

¹⁹ *Ibid.*, p. 181.

4. Les violences faites aux femmes dans les journaux

Selon Felson et Paré (dans Boudreau, 2008), les faits de violences faites aux femmes ont toujours été élevés, cependant les statistiques officielles sous-estiment énormément ce problème.²⁰

Selon Knight (dans Raboy, 1993), les médias sont particulièrement intéressés par de « l'information-spectacle » et mettent en avant, selon De Bonville (dans Raboy, 1993), depuis les débuts de la presse, des « faits divers » inédits²¹. Ainsi, selon Goffard (2019), la violence contre les femmes est un problème qui apparaît de manière irrégulière, uniquement quand il s'agit d'évènements spécifiques comme par exemple lorsqu'un homme tue son ex-compagne ou ses enfants, une agression sexuelle considérée comme grave ou un harcèlement sexuel²².

Bien sûr, certains journaux rapportent des faits de violences faites aux femmes, mais ceux-ci sont tout de même plus régulièrement classés comme « faits divers » plutôt que « faits de société »²³, comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce travail. Selon Goffard (2019), des concepts plus généraux tels que « les stéréotypes et le patriarcat sont expliqués dans certaines rubriques, mais restent abstraits ».²⁴

Cependant, aucune corrélation n'est faite entre ces concepts ainsi comme mentionné dans Easteal, P., Holland, K., Judd, K. (2014), Bullock et d'autres théoriciens féministes mettent en avant le fait que les médias considèrent la violence à l'égard des femmes comme des cas isolés commis

²⁰ Boudreau, M-E. (2008). *L'impact de la couverture médiatique des violences sexuelles sur les taux d'agressions sexuelles au Québec entre 1974 et 2006* [Mémoire de master, Université de Montréal]. Papyrus.bib.umontreal.ca. En ligne : <http://hdl.handle.net/1866/7392>.

²¹ Raboy, M. (1993). Crise des médias, crises de société : les femmes, les hommes et l'École polytechnique de Montréal. doi :[10.3406/comin.1993.1622](https://doi.org/10.3406/comin.1993.1622).

²² Easteal, P., Holland, K., Judd, K. (2014). Enduring themes and silences in media portrayals of violence against women. En ligne : <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2014.10.015>.

²³ Goffard, C. (2019). Sexisme, médias et société. En ligne : https://media-animation.be/IMG/pdf/media_animation_2019_-_sexisme_medias_et_societe.pdf.

²⁴ *Ibid.*

par des déséquilibres au lieu de les considérer comme un problème plus considérable se développant dans un contexte social marqué par la domination masculine et ainsi comme « une conséquence de l'inégalité entre les sexes » selon Cerise et Dustin (dans Easteal, P., Holland, K., Judd, K., 2014)²⁵. Et donc comme le mentionne le rapport de l'UNESCO (2019), il s'agit de faits qui « doivent être traités comme des violations des droits humains et des enjeux de la société majeurs ».²⁶

Il est possible de remarquer que ce type d'analyse tend à influencer la manière dont le public réagit face à la violence faite à l'égard des femmes, et ce, en renforçant les stéréotypes concernant « la victime idéale » et « l'agresseur idéal ». Par conséquent, selon Worthington (dans Easteal, P., Holland, K., Judd, K., 2014), certaines recherches allèguent que la manière d'évoquer les violences faites aux femmes ainsi que les discours sexistes peut être améliorée en permettant dans un premier temps aux journalistes de suivre une formation en journalisme concernant les genres et dans un second temps, augmenter la proportion de femmes journalistes même si ça peut ne pas être totalement concluant²⁷.

4.1. Les violences faites aux femmes dans la presse étrangère

4.1.1. Le cas de l'Australie

Le cas de l'Australie peut être abordé grâce à l'article de Sutherland, Eastel, Holland et Vaughan. Celui-ci traite des représentations médiatiques des violences faites aux femmes dans la presse australienne, ce qui s'avère intéressant afin de comparer la manière dont celles-ci sont représentées de l'autre côté de la planète. Il s'intitule *Mediated representations of violence*

²⁵ Easteal, P., Holland, K., Judd, K. (2014). *Enduring themes and silences in media portrayals of violence against women*. <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2014.10.015>.

²⁶ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2019). *Informer sur les violences à l'égard des filles et des femmes*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000371521>.

²⁷ Easteal, P., Holland, K., Judd, K. (2014). *Enduring themes and silences in media portrayals of violence against women*. <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2014.10.015>.

*against women in the mainstream news in Australia*²⁸ et débute par une description de la manière dont sont perçues et gérées les violences faites aux femmes en Australie.

Il est rapporté que les violences envers les femmes sont reconnues comme étant le premier défi au niveau de la santé et de l'inclusion sociale. Les autrices nous informent qu'en Australie, une femme sur trois subit des violences physiques dès l'âge de 15 ans et qu'une femme sur cinq subit des violences sexuelles au cours de sa vie. Ces agressions sont, la plupart du temps, commises par des personnes connues, proches de la victime ; par le partenaire dans la majorité des cas. Elles ont de lourdes conséquences sur la santé mentale et physique des victimes ; et ce d'autant plus quand il est question d'enfants. L'article dit que les enfants qui ont vu ou qui ont subi des violences sont atteints de problèmes sociaux, de problèmes comportementaux, de problèmes émotionnels ou de problèmes cognitifs qui peuvent persister jusqu'à l'âge adulte.

En réaction à ce nombre trop important de violences, l'Australie a décidé de mettre en place un plan d'action : « National Plan to Reduce Violence Against Women and their Children 2010–2022 ». Il est l'un des premiers pays à avoir pris cette initiative afin de réduire les violences faites aux femmes et aux enfants.

Après avoir fait cette rapide contextualisation, les autrices de l'article expliquent le but de leur recherche. Il s'agit d'établir un tableau de référence qui reprend l'ampleur et la nature des signalements de violences faites aux femmes dans les principaux médias d'information australiens. Selon les autrices, les médias ont un rôle à jouer dans le plan d'action mis en place par l'Australie.

En effet, ceux-ci, comme c'est le cas en Europe, ont la capacité de façonner l'opinion publique et, dès lors, ils peuvent jouer un rôle dans la

²⁸ Sutherland, G., Easteal, P., Holland, K., Vaughan, C., (2019). Mediated representations of violence against women in the mainstream news in Australia. BMC Public Health, 19(1), pp. 502.

prévention contre les violences faites aux femmes. Cependant, elles leur reprochent de ne pas traiter en profondeur les cas de violences. Pour elles, les articles médiatiques restent des reportages événementiels ou des encadrements épisodiques ; c'est-à-dire que les médias retirent de leur histoire tout le caractère sociétal du problème et se concentrent sur une attribution individuelle de la faute, souvent associée à la victime.

Pour réaliser leur étude, les autrices ont analysé des rapports de violences faites aux femmes dans trois médias différents : la radio, la télévision et la presse écrite (les journaux). Elles se sont concentrées sur trois états d'Australie et ont choisi de travailler sur une période de quatre mois de l'année 2015. La recherche et la sélection des articles ont été réalisées à partir d'un logiciel et de mots-clés. Cela a permis de définir les articles, les émissions radios et télé les plus pertinentes pour la recherche. Une fois cette étape terminée, les autrices devaient analyser les données. Pour ce faire, elles ont adopté une méthode de tri selon des catégories préétablies. Elles ont analysé les articles selon une grille de codage similaire à celle que nous avons utilisée dans notre propre recherche.

Leur recherche a également permis de faire ressortir le média qui diffusait le plus d'informations sur les violences faites aux femmes. Il s'avère que la radio arrive en premier lieu suivie des articles en ligne, des journaux et de la télévision. Sutherland, Eastel, Holland et Vaughan observent également une variation d'occurrences d'informations entre les semaines et les mois. Premièrement, elles notent une différence entre la semaine et les weekends en ce qui concerne les diffusions d'informations. Deuxièmement, elles enregistrent une différence entre la première partie des mois étudiés et la seconde partie.

Ensuite, l'article traite du contexte social dans lequel les violences sont rapportées et du type de violence produit. En ce qui concerne le contexte social, les autrices désirent catégoriser la manière dont les faits sont rapportés. Pour ce faire, elles établissent trois catégories : épisodique, thématique et mixte.

La première regroupe les reportages qui ne font que raconter l'histoire d'un incident (présent ou passé), le deuxième reprend les reportages qui décrivent les violences avec des termes sociétaux, en débattant ou en discutant des problèmes, des solutions envisageables et des antécédents de l'auteur/de la victime, le dernier est un mixte des deux autres catégories.

Les résultats démontrent que la majorité des diffusions médiatiques étaient écrites ou diffusées selon l'angle épisodique. Il y a donc un immense manque de la part des médias : ces derniers devraient davantage tenir compte de la relation entre violences et société. L'étude appelle par exemple à ne plus cacher le lien entre problème d'alcool et violence. Il est important que les journalistes le mentionnent explicitement pour que le public soit au courant de cette problématique sociale. Les journalistes devraient aussi davantage ouvrir le débat lorsqu'ils informent le public sur un fait de violence.

Sans cela, les violences faites aux femmes restent des incidents individuels alors qu'il s'agit d'un problème de société. Puisque les problèmes de violences sont présents dans les médias australiens, les journalistes devraient saisir l'opportunité d'éduquer les citoyen·ne·s à ce problème.

Dans cette partie de l'article, la manière dont sont présentées les agressions est aussi analysée. Les violences y sont divisées en quatre catégories. Les violences physiques sont celles qui sont le plus rapportées ; viennent ensuite les violences sexuelles, les viols et les attaques sexuelles. Elles notent que cinquante pour cent des articles disent que les violences ont été commises sur des femmes en état d'ébriété, quand des femmes « draguaient » un homme, quand elles étaient seules ou quand elles « provoquent » l'acte. Il s'agit ici de reporter la faute sur la victime et d'une certaine manière de dédouaner l'agresseur. Les autrices affirment d'ailleurs que la même proportion de reportages dans les médias audiovisuels « minimisait le blâme de l'auteur en montrant que la violence était motivée par l'amour, la jalousie, la passion ou la vengeance ou la consommation de substances (drogues et alcool) et justifiait ainsi de façon non critique les actes de l'auteur. »

L'étude dénonce également le fait que les journalistes ne font pas suffisamment appel à des témoignages à des avocat·e·s ou à d'autres expert·e·s dans les articles et les reportages. Ils zappent également la possibilité de diriger les auditeur·trice·s vers des sources d'aides ou des ressources communautaires.

En conclusion, malgré des imprécisions et le non-traitement en profondeur des agressions, les médias jouent un rôle important dans la diffusion des violences faites aux femmes. Il est important qu'ils continuent d'en parler pour pouvoir les abolir ou du moins les réduire dans un premier temps. Les reportages dans les médias constituent un indicateur important des attitudes et des croyances de la collectivité à l'égard des violences faites aux femmes. Ils sont donc un moyen pour mesurer le progrès et pour faire évoluer les mentalités ainsi que les normes sociales.

4.1.2. *Le cas de l'Angleterre*

4.1.2.1. *Les magazines féminins*

Il convient maintenant de s'intéresser à l'Angleterre et plus précisément à ses magazines. Nancy Berns, dans son article « My Problem and How I Solved It » : Domestic Violence in Women's Magazines »²⁹, traite des violences familiales dans les magazines féminins anglais. Ce type d'article a tout son intérêt, puisque comme vu précédemment, les femmes délaissent la presse quotidienne au profit de magazines.

L'enquête présente une analyse qualitative du discours présent dans les magazines féminins. Celui-ci est identifié comme étant dominé par la présence d'une seule personne prise pour responsable dans les affaires de violences conjugales.

La plupart du temps, les *domestic violence* sont présentées comme le problème de la victime ou comme un problème de victime, mais jamais un

²⁹ Berns., N. (1999). « "My Problem and How I Solved It": Domestic Violence in Women's Magazines », *The Sociological Quarterly*, 40:1, pp. 85-108. doi:10.1111/j.1533-8525.1999.tb02359.x.

problème de l'agresseur ou de la société. L'enquête démontre comment les magazines populaires de femmes et pour femmes, choisis pour l'enquête (à savoir 10 magazines pour un total de 111 articles), contribuent à la reproduction et à la légitimation de la perspective individuelle. Jusque dans les années 70, les magazines utilisent le terme de « domestic violence » pour désigner des émeutes ou des actes terroristes. Dans les années 90, un changement s'opère. Les citoyen·ne·s, les universitaires et les fonctionnaires créent des termes, des faits et des perspectives pour pouvoir discuter de ce problème. Iels souhaitent créer des politiques et élaborer des solutions. Chaque perspective comprend des idées précises (implicites ou explicites) sur la personne responsable de violence familiale, et ce qui devrait être fait en réponse à cette même violence.

Dans cette théorie, les catégories socialement construites telles que celles de « violences conjugales », définies comme étant une « violence physique, sexuelle et/ou psychologique qui se produit entre deux adultes dans une relation intime, peu importe l'état matrimonial ou l'orientation sexuelle » ou de « femmes battues » engendrent automatiquement l'insertion, dans ces catégories, d'un certain type de personnes. Autrement dit, l'imaginaire collectif sait déjà qui entrera et qui n'entrera pas dans ces catégories. Le public les utilise alors pour comprendre et interpréter les problèmes sociaux tels que la violence domestique. Dans son article, Berns analyse le discours des magazines féminins pour comprendre cette affirmation et critique vigoureusement ce discours pour son ton qu'elle juge injuste : il écrase les victimes et passe les agresseurs à la trappe.

L'autrice construit son article et son enquête en analysant ce qu'elle nomme les « frame of responsibility » dans les différents articles des magazines féminins. Ces « frame of responsibility » peuvent être traduits en français comme « forme de responsabilité ». Elle en identifie quatre : la responsabilité individuelle (« individual frame »), le cadre institutionnel de responsabilité (« institutional frame of responsibility »), le cadre de responsabilité culturel/structurel (« Cultural/Structural Frame of

Responsibility ») et le cadre intégré de responsabilité (« Integrational Frame of Responsibility). Elle crée son analyse en détaillant chacune de ces formes.

La première, la « individual frame » trouve sa place dans plusieurs articles. L'angle choisi dans ces derniers est souvent ce qu'il faut faire (l'intervention) et non ce qu'il aurait fallu faire (la prévention) pour éviter l'acte de violence. L'autrice nous dit également que la plupart des articles qui choisissent d'analyser les actes de violence sous cet angle se concentrent aussi sur les femmes qui quittent la relation. Ces dernières sont d'ailleurs tenues responsables de prendre toutes les mesures nécessaires pour quitter la maison. La majorité des articles qui utilisent la « individual frame » attribue la responsabilité des violences uniquement aux victimes.

Dans ces articles, la question « Pourquoi la femme reste-t-elle dans la relation ? » revient souvent. La réponse qui en découle se base majoritairement sur une analyse d'ouvrages de psychologie sociale. L'autrice enchaîne en expliquant que dans les années 90, des articles qui décrivent la vie de femmes qui se sont sorties de relations toxiques commencent à apparaître. Ces articles sont encore une fois écrits selon une forme individuelle de responsabilité. De nombreux articles se concentrent sur la victime, ils lui donnent le crédit de quitter la relation abusive, de changer son comportement ou de demander des conseils.

Néanmoins, la responsabilité demeure sur la victime et non sur l'agresseur ; il n'y a pas de conseil sur la manière dont la société peut changer pour aider les victimes : elles doivent se débrouiller seules si on en croit les articles. Dans ceux-ci, les femmes qui témoignent expliquent qu'elles le font surtout pour encourager les autres femmes victimes de violence à demander de l'aide.

Suite à ces informations, l'autrice enchaîne sur les articles qui traitent des femmes qui ont tué leur agresseur. Son enquête démontre que ces articles maintiennent le « individual frame of responsibility », car les discussions portent sur la manière dont la victime a estimé qu'elle n'avait pas d'autre

choix que de tuer son agresseur. La faute n'est aucunement remise sur les institutions ou sur la société, qui pourrait pourtant mettre fin à ces meurtres. Au contraire, l'accent est souvent mis sur la question « Pourquoi n'est-elle pas partie ? ».

La « institutional frame of responsibility » se définit par sa tendance à localiser les causes et les solutions aux violences conjugales dans les établissements tels que les domaines juridiques, médicaux et religieux. L'autrice nous dit que les articles qui mettent en avant cette forme de responsabilité soulignent l'échec de la police et des tribunaux, ou favorisent en œuvre de nouveaux programmes. Par exemple, un magazine féminin met en avant que les problèmes conjugaux ont également lieu dans les banlieues. Berns met en avant la première apparition d'un rapport dans un magazine féminin sur la façon dont le système judiciaire ne protège pas les victimes de violences conjugales. Il s'agit donc d'un premier article qui utilise des exemples pour dénoncer l'échec du système judiciaire et médical. Un exemple qui revient souvent pour illustrer ce cas est l'affaire O.J. Simpson.

En ce qui concerne le cadre de responsabilité culturelle et structurelle, l'autrice le définit comme s'attardant davantage sur la prévention et non sur l'intervention comme le font les deux autres formes de responsabilités. Ce dernier comprend des idées sociologiques et féministes qui placent la violence conjugale dans un cadre explicatif, et qui inclut l'impact des structures sociales sur le comportement des individus. Néanmoins, l'autrice conclut avec cette observation : un seul magazine sur les dix étudié consacre ses articles sous cette perspective ; les autres magazines féminins ne la suppriment pas, mais glissent uniquement des petits articles en colonnes ou des éditoriaux minuscules.

Ensuite, l'autrice termine cette partie d'analyse avec le cadre intégré de responsabilité. Selon elle, ce dernier fournit une analyse complexe des violences conjugales. Il montre comment les individus, les institutions et la culture sont interreliés et donc responsables des violences conjugales.

Les articles liés à ce cadre expliquent souvent comment les individus sont touchés par les attitudes et les stéréotypes culturels qui influent sur la prise de décisions et le soutien social liés aux violences conjugales. Ils illustrent également la manière dont les attitudes des représentants des autorités juridiques influent sur ce système juridique et ils montrent la façon dont les mythes et les stéréotypes culturels sur les violences conjugales inhibent le soutien social.

L'autrice remarque toutefois que la tendance à utiliser ce cadre pour dépeindre les responsabilités des violences conjugales, dans les magazines féminins, est à la baisse. « Le cadre d'intégration a été utilisé dans 7 % des articles. La moitié de ces articles a été publiée dans les années 1970. Il représentait 21 % du nombre total d'articles dans les années 1970, mais dans les années 1990, celui-ci ne représentait que 3,5 % du nombre total d'articles. »³⁰

Selon Berns, les mouvements féministes ont mis en lumière cette nouvelle manière de voir la responsabilité des violences conjugales : considérés comme nouveaux dans le monde de la presse, les articles qui décrivaient les questions complexes liées aux violences étaient acceptables. Cependant, le regain de cette vague s'explique par l'apparition d'une nouvelle tendance : les journalistes sont encouragé·e·s à écrire leurs articles sous un seul et unique angle.

Suite à ces différentes analyses, plusieurs conclusions peuvent être tirées. La plupart des articles présents dans les magazines féminins voient les violences conjugales comme un problème privé. Ils mettent en avant des histoires avec des titres accrocheurs et enjolivés qui placent la responsabilité de l'agression sur les victimes elles-mêmes. Ils insistent sur le fait que les victimes doivent résoudre seules les problèmes de violences conjugales. Cette perspective individuelle de la faute, majoritairement présente dans les magazines féminins, normalise donc l'idée que les victimes doivent être

³⁰ Berns., N., *Op. cit.*, p. 18.

tenues pour responsables. Elle suppose que les services de soutien social sont facilement accessibles, que la police est toujours présente pour aider les femmes battues, que les juges sont intransigeant·e·s et qu'ils délivrent des ordonnances de protection. Cependant, l'apparition de mouvements féministes chamboule cette vision des choses, car ils développent l'idée selon laquelle ce n'est pas sur la victime que doit reposer le blâme. Les magazines féminins demeurent tout de même majoritairement hostiles aux journalistes qui choisissent de rédiger leurs articles sous les perspectives sociologiques ou féministes en mettant l'accent sur le changement social.

4.1.2.2. *Les journaux nationaux anglais*

Après s'être attardé sur les magazines féminins anglais, il paraît intéressant de poursuivre cet intérêt pour la presse anglaise en s'intéressant plus spécifiquement à ses journaux nationaux. Pour ce faire, il conviendra de se baser sur « Just the women »³¹ qui est un rapport conjoint écrit par quatre organisations qui luttent pour les droits de la femme et donc contre tous les types de violences qui leur sont faites. Il traite de la représentation des femmes dans onze journaux nationaux anglais sur une période de deux semaines de 2012 et inclut des recommandations à l'organisation qui gère la presse afin que les femmes ne soient plus discriminées dans les journaux. Le rapport se divise en différentes catégories. Chacune d'elles aborde un point de vue utilisé par les journaux nationaux anglais pour représenter les femmes.

Le rapport part du postulat qu'une grande partie des articles de journaux actuels sur les crimes de violence contre les femmes promeuvent et renforcent les mythes et les stéréotypes au sujet des mauvais traitements ; qu'ils sont souvent inexacts et qu'ils ne donnent pas de contexte sur l'ampleur réelle de la violence faite ni sur la culture dans laquelle elle se produit. Le rapport dénonce également le fait que dans la presse, les femmes sont bien

³¹ Eaves, End violence against women coalition, Equality now, OBJECT. (2012). « 'Just the Women' An evaluation of eleven British national newspapers' portrayal of women over a two week period in September 2012, including recommendations on press regulation reform in order to reduce harm to, and discrimination against, women ».

souvent trop invisibilisées et que la grande majorité des articles qui traitent des violences faites aux femmes sont d'ailleurs écrits par des hommes ; ce que les auteurs sous-entendent comme étant un problème.

Les organisations dénoncent le fait que bien souvent, dans les articles, la faute est remise sur toutes les personnes possibles et imaginables excepté l'agresseur. Le rapport donne même des chiffres sur des faits qui sont considérés comme acceptables, selon des hommes, pour agresser une femme. Ces faits acceptables sont par exemple le port d'un certain type de vêtements ou le fait d'être soulevée dans la rue. Certains jeunes trouvent même normal qu'un garçon agresse sa petite-amie. Mais la faute n'est jamais celle de l'agresseur. En ce qui concerne les viols par exemple, le rapport nous informe que les articles mettent le danger du côté de l'agresseur : c'est lui qui court un danger, car le fait d'être accusé de viol est quelque chose de grave. En faisant cela, les articles de presse tendent à décrédibiliser et à mettre en doute les accusations portées par la victime alors qu'il est déjà difficile pour cette dernière de faire la démarche de dénoncer un agresseur. En outre, toujours pour le viol, le rapport rappelle à juste titre que cette agression est encore trop stéréotypée. La communauté publique voit encore le viol comme étant uniquement l'attaque d'un étranger sur une autre personne. Or, le viol est un acte majoritairement commis au sein d'un couple. Cependant, cette représentation du viol dans les médias est inexistante. Quand il est question d'aborder ce sujet, les journaux parlent de « problème sexuel dans le couple ». Il y a donc ici une minimisation de l'ampleur des faits réalisés.

Le rapport dénonce également la manière dont les femmes sont photographiquement représentées dans les médias. En effet, il met en évidence, par le moyen d'exemples, que les femmes sont la plupart du temps hypersexualisées, et ce également lorsque les articles traitent de violences. Les femmes sont beaucoup trop souvent réduites à des objets et perçues uniquement à travers leur corps. Les auteurs rappellent les conséquences que cela peut engendrer chez les femmes : baisse de la confiance en soi, diminution de l'estime de son physique (par exemple la volonté de toujours faire des régimes pour correspondre aux codes de la société).

Les signataires du rapport appellent alors à un travail étroit entre expert·e·s et médias afin de supprimer cette pratique. Ils croient également que les journaux doivent être soumis aux mêmes règles que les médias de radiodiffusion en ce qui concerne les images à caractères pornographiques et sexuellement explicites dans les articles. De ce fait, le rapport dénonce l'hypersexualisation des petites filles dans les journaux nationaux. Il note que la police a enregistré qu'un tiers des viols fût commis sur de jeunes filles de moins de seize ans et que les agresseur·euse·s sont souvent des jeunes garçons (adolescents) ou des jeunes hommes (jeunes adultes). Les histoires d'abus sexuels ou d'agressions sexuelles sur mineurs sont souvent relatées dans les journaux en minimisant les torts causés : le consentement ou le sexisme sont sous-entendus, en particulier lorsqu'il s'agit d'agression sur des filles âgées de 12 à 15 ans (âges où les filles sont ciblées pour les violences sexuelles). Dans ce type de violence, les journaux se contentent de mettre un titre et ne donnent pas la possibilité d'ouvrir un débat. Nous retrouvons ici le même problème que celui évoqué dans l'article précédent. Les journaux se contentent d'énoncer les faits sans aller plus loin dans les explications. Les auteur·trices·s du rapport vont encore plus loin dans leur analyse et s'intéressent aux dénominations des agresseurs sexuels sur mineur·e·s. Ils remarquent qu'ils sont, la plupart du temps, anonymisés. Ils portent le nom de « pédophile » et la relation entretenue avec la victime n'est pas mentionnée. Cela range les agresseurs dans une catégorie de la société que les auteur·trice·s nomment « autres », alors que la plupart du temps, les agresseurs (hommes ou adolescents) sont des membres de la famille.

Tout comme l'article « Mediated representations of violence against women in the mainstream news in Australia », les journalistes n'utilisent pas entièrement leur pouvoir d'informer le public sur cette problématique sociétale. La dénomination « pédophile » est encore une preuve de cette inaction. Elle supprime la responsabilité de la société à tenir compte du rôle que jouent les questions culturelles dans la création d'un contexte propice à l'exploitation sexuelle des enfants.

À ce manque d'informations aux auditeur·trice·s, le rapport reproche également aux journalistes d'associer des photos aux articles qui peuvent jouer un rôle dans la représentation que les auditeur·trice·s se font de l'agresseur.

En outre, il dénonce le fait que les articles qui traitent de violences faites aux femmes sont trop souvent placés dans les rubriques qui traitent de fêtes universitaires où le sexe qui fait rire est le thème principal.

Enfin, le rapport se conclut sur deux affirmations qui ont déjà fait leur apparition dans l'article australien évoqué plus haut. Le premier est que les articles qui traitent de violences faites aux femmes se retrouvent dans des éditoriaux qui portent préjudice aux femmes et qui les blâment pour les crimes qu'elles ont subis. Les articles arrivent, dans une certaine mesure, à trouver des excuses aux auteurs. Les conséquences peuvent être irréversibles pour les femmes : cela peut les dissuader d'aller porter plainte, cela peut renvoyer le message que ce genre de fait n'est pas pris au sérieux (aucune dissuasion pour les auteurs de ne pas recommencer comme conséquence indirecte) et cela perpétue des mythes que les publics et les autorités judiciaires peuvent croire. Dans un second temps, les auteurs du rapport rappellent et dénoncent le manque de présence féminine dans le monde de la presse et de la politique. Il y a alors une absence de politique qui correspond aux besoins des femmes et une absence flagrante d'inclusivité. À ces affirmations, les signataires proposent des solutions qui peuvent être mises en œuvre telles que la présence d'un tiers qui peut aller porter plainte à la place de femmes/enfants/jeunes filles ayant subi des violences ou la reconnaissance de la discrimination des sexes dans la presse et par conséquent la promotion de l'égalité des sexes, entre autres.

4.1.3. Le cas mixte de l'Angleterre et de l'Espagne : une comparaison

Ce dernier point aura pour objet une comparaison. En effet, parmi le corpus du texte utilisé dans le cadre de ce travail apparaissait l'article

« Violences dans la presse britannique et espagnole »³². Celui présente un point de vue différent des autres articles analysés puisqu'il traite certes des violences faites aux femmes, mais l'objectif de l'enquête est de réaliser un traitement médiatique de certains phénomènes de violences dans la presse britannique, pour ensuite comparer ce traitement avec la presse écrite espagnole. Il s'agit donc de « montrer les contextes réels et les associations linguistiques en relation avec des manifestations violentes infligées aux femmes, aux adolescent·e·s, aux handicapé·e·s, aux homosexuel·le·s et aux minorités religieuses et ethniques. » Pour ce faire, l'article fait un dénombrement du plus grand nombre d'associations de mots liés aux violences qui se retrouvent dans la presse. Par exemple, « knife crime » qui revient le plus souvent.

Les auteurs remarquent une recrudescence des violences au Royaume-Uni qui serait liée à la forte population hétérogène, multiculturelle et multiraciale du pays. De nombreux articles font leur apparition dans la presse écrite et avec eux de nouvelles associations de mots. Les auteurs postulent alors que de nouvelles formes de violences ont fait leur apparition. L'usage abondant et récurrent de ce type de sujet, à savoir les formes de violences, dans la presse au cours de cette dernière décennie encourage ce postulat.

Un second objectif de l'enquête est d'examiner, à partir d'articles, les stéréotypes culturels et les représentations culturelles contemporaines de la délinquance et de la violence au Royaume-Uni, en Espagne et si cela est possible dans d'autres pays. Dès lors, lorsqu'on s'attarde aux crimes d'honneur, « honour killing » en anglais, il apparaît que ce terme est défini comme étant *des actes de violence commis par des membres de la famille*. Les auteurs identifient que la plupart des articles qui présentent ce terme sont classés dans la rubrique nationale des journaux. Selon eux, cela montre

³² Marti Solano., R., Ávila Martín., C., (2012) « Les phénomènes de violence dans la presse écrite au Royaume-Uni et en Espagne. ». DIRE - Diversités recherches et terrains, Université de Limoges. Relations de genre et pratiques sociales. En ligne : <http://epublications.unilim.fr/revues/dire/319>

l'incidence de ce type de violence chez les communautés asiatique et pakistanaise très présente au Royaume-Unis.

En outre, ils postulent que les crimes d'honneur sont des actes de violence qui sont traités comme des affaires exclusivement liés à la famille étant donné le nombre d'occurrences du mot « family » présent lors de l'apparition de la locution « honour killing ». De plus, les auteurs remarquent également que le terme est souvent associé à celui de « father and ... » lorsqu'il est question d'identifier la raison de l'acte. Enfin, l'enquête interroge la légitimité de la locution « honour killing ». En effet, un grand nombre de journalistes l'utilise en l'encadrant de guillemets ou en le précédant de l'élément de modalisation « soi-disant », ce qui renvoie « à une prise de position active de la part du journaliste sur ce phénomène ».

Après l'analyse des crimes liés à l'honneur au Royaume-Unis, l'enquête passe à la comparaison avec l'Espagne. Les auteurs analysent donc les articles où les termes « crimen de honor » et « asesinato pasional » figurent. Ils remarquent que ces locutions ne sont pas utilisées dans la presse espagnole pour faire allusion à des crimes qui se sont déroulés en Espagne, mais dans d'autres pays comme le Pakistan ou la Turquie. Il y a donc ici une première comparaison à voir avec le Royaume-Uni. Dans ce premier pays, les articles avec la locution « honour killing » désignaient des agressions faites dans le pays, mais par une population immigrée alors qu'en Espagne elle désigne des crimes faits hors pays.

En ce qui concerne la comparaison pure sur les violences faites aux femmes entre les deux pays, l'enquête nous dit qu'il est difficile d'établir un tableau comparatif, car le processus de libération féminine a été beaucoup plus tardif en Espagne que dans la grande majorité des pays européens. Néanmoins, les auteurs nous assurent que les crimes faits aux femmes sont bien présents dans la presse espagnole.

Suite à cet éclaircissement sur l'impossibilité de réaliser une comparaison pertinente, l'article s'attarde sur l'analyse du terme « violencia

de género ». Les auteurs le trouvent intéressant, car il a fait débat lors de son apparition. En effet, la RAE n'était pas d'accord de mettre ce terme dans son dictionnaire. Ensuite, la DPD le considère comme un calque de l'anglais. Il accepte et explique son utilisation dans les études féministes avec un sens technique particulier qui renvoie à une catégorie socioculturelle impliquant des différences ou des inégalités sociales. Cependant, la DPD critique l'utilisation de la locution quand elle est utilisée à la place du mot « sexo ». Le fait que l'Académie espagnole n'accepte pas le mot et que ce dernier soit considéré comme un néologisme explique qu'on ne retrouve pas ce terme dans les grands dictionnaires espagnols.

Dans la conclusion, les auteurs indiquent que les crimes d'honneur ou passionnels sont peu présents dans la presse espagnole. Cette presse se centre davantage sur les meurtres dus à la violence de genre comme « un fait de société répréhensible ». En outre, contrairement aux presses britanniques ou australiennes, la mention de la nationalité de la victime ou de l'agresseur ou bien des deux est un fait récurrent. Cela vient du fait qu'il s'agit d'un automatisme pour les journalistes, mais également d'une idéologie selon laquelle il est important de mentionner cette information, car « elle met en relation ce problème avec les communautés d'immigrés et de clandestins en Espagne ». La presse espagnole identifie donc le plus possible les agresseurs et les victimes pour blanchir d'une certaine manière ses « propres habitants ».

« En règle générale, on peut affirmer que l'immense majorité des articles qui traitent de cette question sont des faits divers dont la structure, le choix du lexique et le contenu informationnel se ressemblent beaucoup. La loi de 2004 est devenue la référence, mais aussi les organismes officiels créés pour sa mise en œuvre. Le débat se centre donc sur l'efficacité de la loi face à l'augmentation du nombre des victimes malgré tous les moyens mis à leur disposition. Mis à part les aspects juridiques, les informations posent souvent la question concernant des mesures éducatives de prévention qui devraient être mises en place. Les articles sont majoritairement des faits divers, mais il y a aussi un nombre important d'éditoriaux et de reportages qui analysent la question de façon plus approfondie, voire quelques articles qui analysent d'un

œil critique le sentiment de culpabilité chez l'homme face à cette situation. »³³

³³ Marti Solano., R., Ávila Martín., C., *Op. Cit.*, p. 14.

PARTIE 2 : DONNÉES EMPIRIQUES ANALYSE QUANTITATIVE

Pour répondre à la question sur la manière dont la presse francophone belge traite de la thématique de la violence faite aux femmes, nous avons procédé à un codage tant quantitatif que qualitatif de données. Et dans cette partie, nous allons seulement nous atteler à l'analyse des données quantitatives en travaillant par « pack de données ».

D'abord, nous nous pencherons sur les métadonnées et la typologie des journaux concernés (éditeur, présence en une, genre journalistique, affaire médiatique...) , ensuite ce sera la typologie des violences (sphère, type de violence, mobile) et leur traitement médiatique (violence comme thème principal ou pas, portée de la violence, présentation des faits, prise de parti) qui retiendront notre attention, pour ensuite porter un œil sur les intervenant·e·s (type, représentativité, sexe, mode d'identification, rôle narratif, type d'intervention dans l'article, dans la photo) et les sources (types de source, portée de la source, parti pris). Enfin, nous finirons avec l'analyse des femmes victimes de violences ainsi qu'avec les auteur·trice·s de ces faits de violences (genre, orientation sexuelle, handicap, origine, relations entre auteur·trice·s et victimes, individus ou groupe, célèbre(s) ou non, leur description).

- *Biais méthodologiques* :

Avant de rentrer dans le vif du sujet, il est important de mettre en exergue les biais méthodologiques découlant de la pandémie du coronavirus. En effet, notre corpus initial devait se constituer d'un corpus aléatoire composé de six jours sur une année lesquels étaient représentatifs de l'année entière et concernaient les articles des journaux belges francophones à savoir ; Le Soir, La Meuse (Sudpresse), L'Avenir, La Libre, et la Dernière Heure.

Fin février 2020, nous avons commencé le travail d'archivage. Le coronavirus a interrompu un travail entamé avec la fermeture des bibliothèques et de leurs salles d'archives, ce qui nous a conduits à un corpus

réduit passant de cinq années (2004, 2007, 2010, 2014 et 2019) à un corpus de trois années (2004, 2010 et 2019).

Lors de la fermeture des bibliothèques, nous n'étions pas au même stade de copie des archives d'articles, ce qui amène à un corpus inégal en fonction des codeuses :

- **Codeuse n°1** : sur les six jours initiaux, elle a codé deux jours de tous les journaux concernés.
- **Codeuse n°2** : a codé l'ensemble des six jours, néanmoins tous les journaux n'étaient pas disponibles aux archives. Par conséquent, il faut tenir compte de l'absence de certains éditeurs.
 - Le 03/5/2010 : Le Soir, La Libre, La Dernière Heure, Sudpresse (La Meuse) et L'Avenir
 - 13/5/2010 - Le Soir, La Libre et La Dernière Heure.
 - 22/9/2010 - Le Soir, La Dernière Heure et L'Avenir.
 - 04/11/2010 - Le Soir, La Libre et La Dernière Heure.
 - 15/01/2010 - Le Soir, La Dernière Heure et L'Avenir.
 - 20/3/2010 - Le Soir, La Libre et La Dernière Heure.
- **Codeuse n°3** : a codé tous les journaux concernés pour les six jours à savoir le lundi 04/02/2019, le mardi 09/04/2019, le mercredi 19/06/2019, le jeudi 29/08/2019, le vendredi 04/10/2019 et le week-end du 14-15/12/2019 (Le Soir, La Libre, La DH, L'Avenir et Sudpresse)

Compte tenu de la disparité des données tantôt en journées non codées tantôt en journaux non codés, les résultats de nos analyses ne sont évidemment que des tendances pour une étude qui pourrait être faite dans de meilleures conditions.

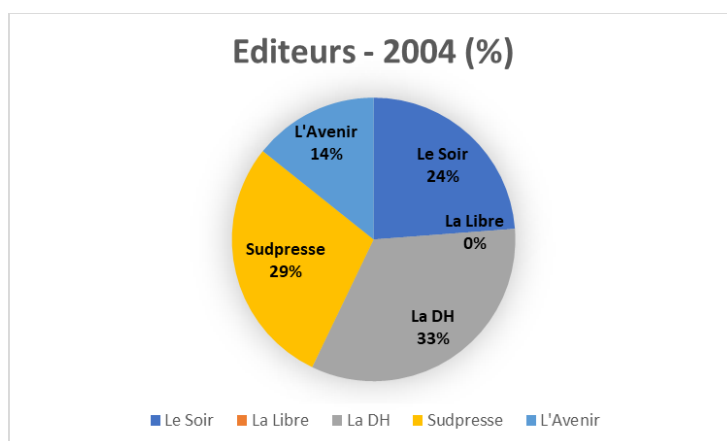
1. Analyse des données sur les « métadonnées »

La première partie de l'analyse des données concerne les métadonnées du journal, ainsi que la typologie des articles. Pour ce qui concerne les titres et les noms des rubriques, ces données n'ont pas été analysées, car de l'ordre du qualitatif ce qui ne constitue pas notre point d'attention pour cette partie.

1.1. Métadonnées du journal : Éditeurs

Sur l'ensemble des articles qui ont été publiés sur les violences faites aux femmes et que nous avons consultés, ce qui va nous importer ici est de relever leur répartition dans les différents journaux. Ce qui nous permettra de relever ou non un possible intérêt de la part des éditeurs à publier des articles sur le sujet.

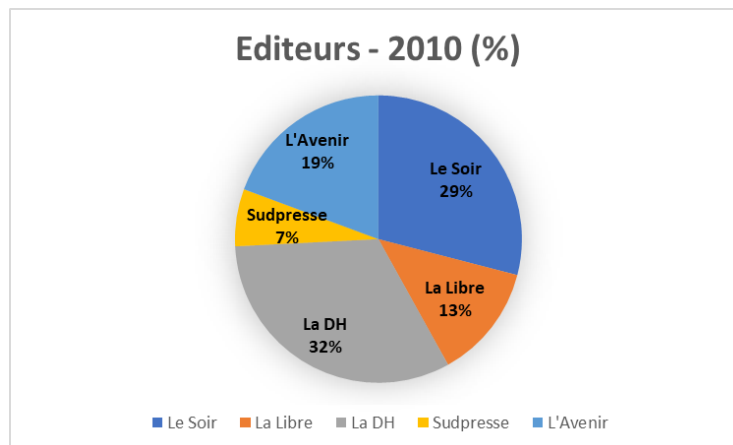
1.1.1. Éditeur - Analyse des données 2004



En tenant compte du corpus pour l'année 2004, nous constatons que Sudpresse et la DH représentent à eux deux 62% des éditeurs d'articles concernant les violences faites aux femmes.

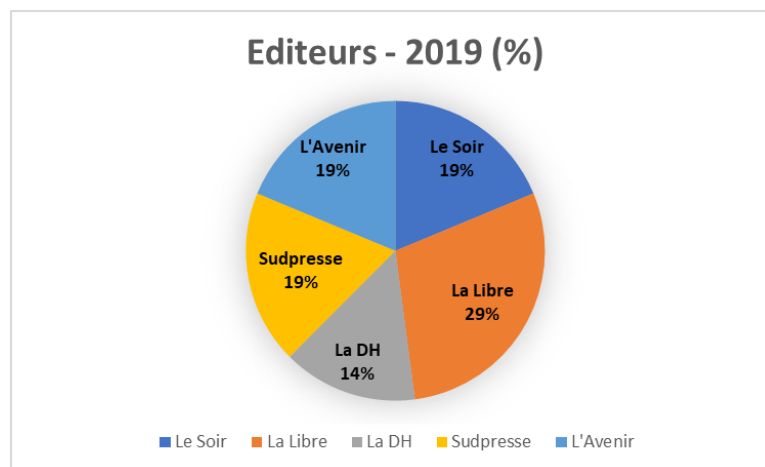
Il peut être mis en avant qu'en 2004, et vous le constaterez plus loin, l'ensemble des articles du corpus se sont révélés être des faits divers. Il n'est donc pas étonnant de voir ressortir ces deux journaux de la presse dite « populaire ».

1.1.2. Éditeur - Analyse des données 2010



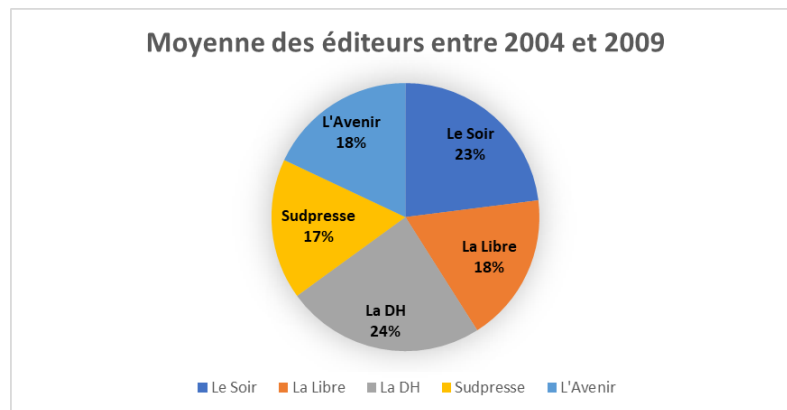
En tenant compte du corpus pour l'année 2010, nous remarquons que Sudpresse diminue fortement son intérêt pour cette question. Par contre, La Libre, quant à elle, commence à s'intéresser à celle-ci.

1.1.3. Éditeur - Analyse des données 2019



Pour l'année 2019, le traitement de cette question est un peu plus équilibré. On remarque que SudPresse, L'Avenir et Le Soir gravitent autour des 20%. La Libre se démarque par 10% d'articles en plus que ses confrères là où la DH n'atteint seulement qu'un pourcentage de 15%.

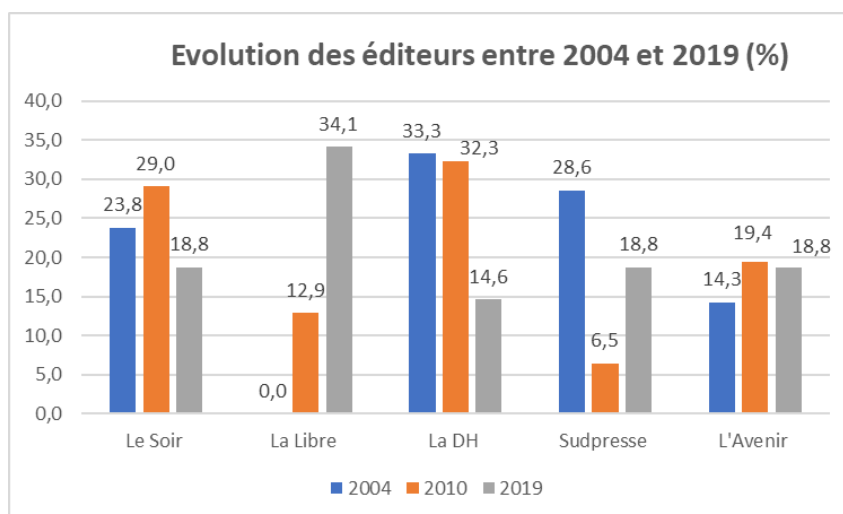
1.1.4. Éditeur - Moyenne des données en 2004 et 2019



Contenu du corpus de 2010 qui vient fausser le résultat, il est difficile de sortir une analyse valable de ce dernier.

Cependant, on peut constater un graphique assez bien équilibré avec chacun des éditeurs entre 17 et 24%. Le Soir et la DH se démarquant.

1.1.5. Éditeur - Évolution des données en 2004 et 2019



Si l'on ne tient pas compte de l'année 2010, mais que nous procédons à une comparaison entre 2004 et 2019 :

La Libre démontre une très large progression puisqu'elle passe de 0% à quasiment 35% en 2019. La DH, quant à elle, diminue de pratiquement 20% ses publications en passant de 34,1% à 14,6%.

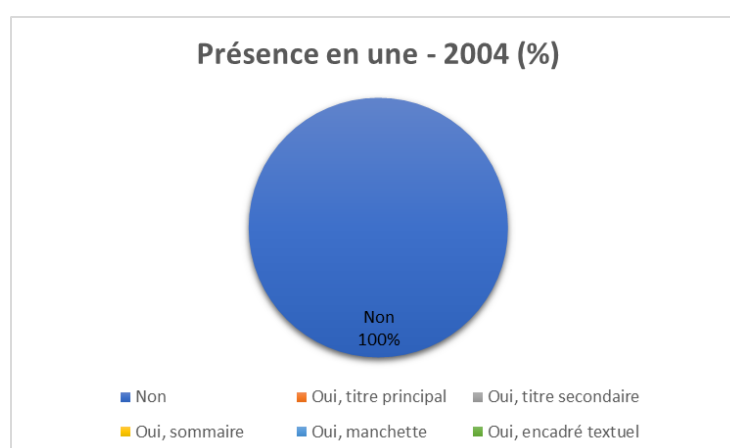
Le Soir, lui aussi enregistre une baisse de ses publications en passant d'à peu près 24% à plus ou moins 19%.

Enfin, l'Avenir reste quant à lui assez stable, mais en augmentation en passant de 14,3% à 18,8%.

On peut conclure que la tendance évolue ici vers un équilibre entre les différentes proportions, comme si le sujet devenait en 2019, inévitable.

1.2. Métadonnée du journal : Présence en une ou non

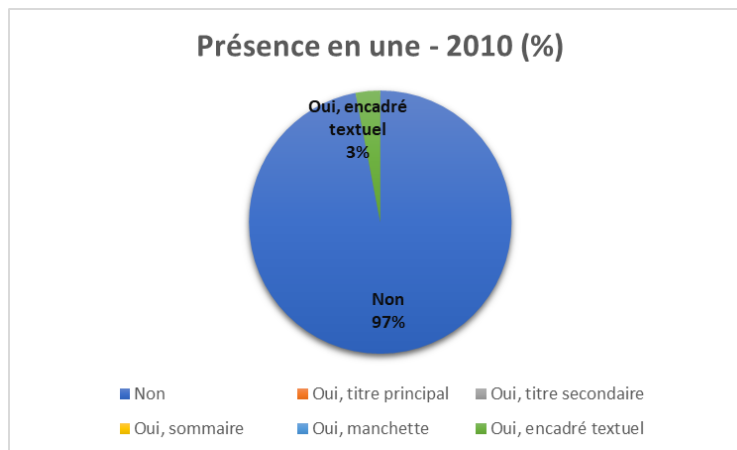
1.2.1. Présence en une - Analyse des données 2004



Le graphique est sans équivoque, aucun des articles du corpus de 2004 n'a eu une présence en une des journaux.

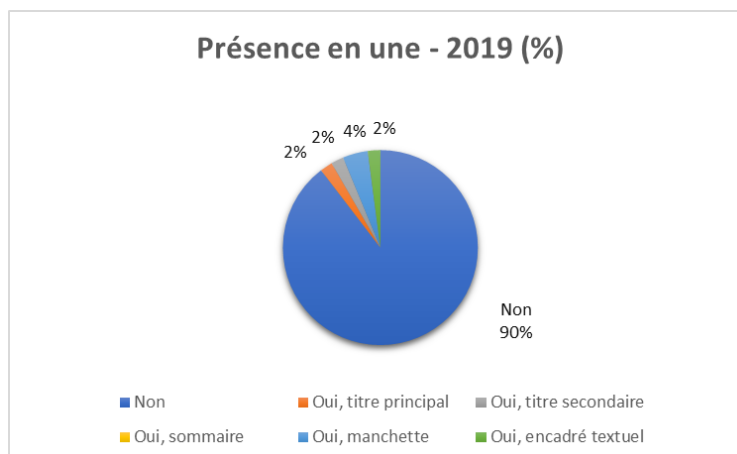
Le fait d'être en une d'un journal étant un indicateur d'importance accordée à l'article et à l'information publiée. L'absence de publication en une démontre un manque d'intérêt pour le sujet.

1.2.2. Présence en une - Analyse des données 2010



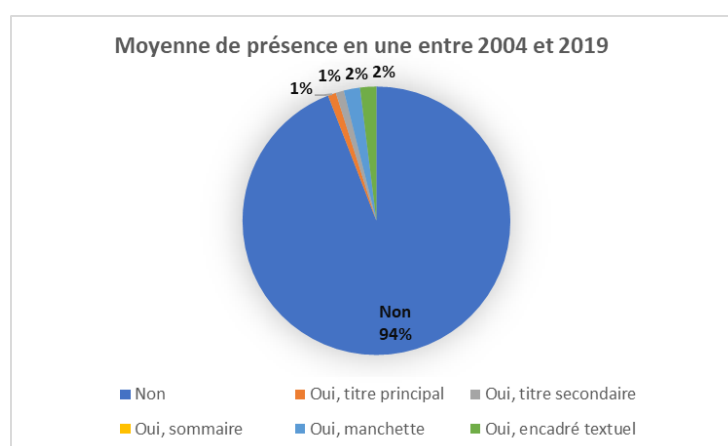
Pour le corpus de l'année 2010, constat similaire, une large majorité d'articles ne faisant pas la une des journaux.

1.2.3. Présence en une - Analyse des données 2019



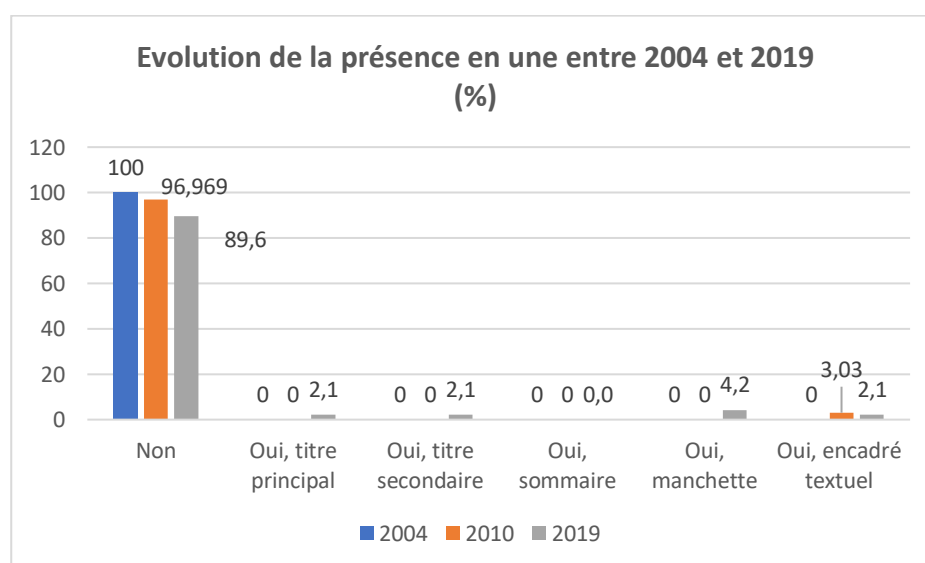
Contrairement aux années précédentes, pour le corpus de 2019, nous avons 10% des articles qui obtiennent une présence en une. Tenant en compte du fait que la première de couverture est un espace limité, c'est un chiffre intéressant qui mérite tout de même d'être exploré sous l'angle qualitatif afin d'en savoir plus sur les titres employés.

1.2.4. Présence en une – Moyenne des données en 2004 et 2019



De manière générale, entre 2004 et 2009, la quasi-totalité des articles n'ont pas fait office d'un titre en une des journaux.

1.2.5. Présence en une - Évolution des données en 2004 et 2019



En termes d'évolution, on constate quand même une progression de 10% vers la présence en une, ce qui démontre un intérêt de la part des éditeurs à mettre en avant cette thématique. Maintenant, il faut voir la manière dont cette mise en avant se procède.

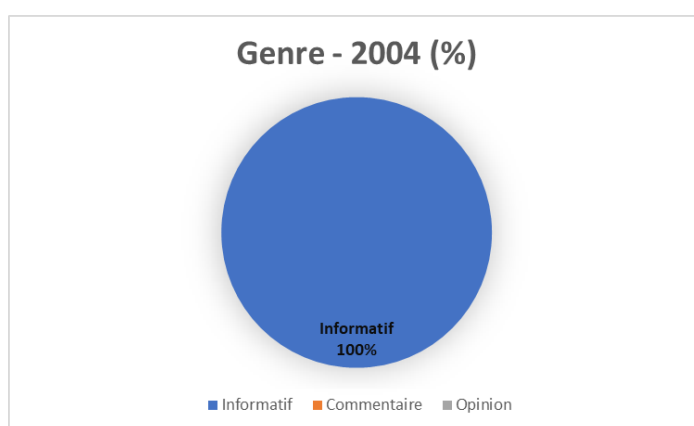
1.3. Typologie d'article : Genre

Passons maintenant à la typologie des articles en commençant par l'attribution du genre journalistique de l'article qui a été détaillé en trois genres que sont : l'informatif, le commentaire et l'opinion.

Le genre informatif concerne les articles d'informations factuelles et dont la rédaction s'est faite sur base d'informations communiquées aux journalistes. Ce genre est exempt de tout commentaire ou opinion personnelle de la personne du journaliste. Ensuite, le genre "commentaire" constitue les articles dans lesquels le journaliste présente une opinion personnelle. Enfin, le genre de "L'opinion", ne concerne pas celle du journaliste, mais celle d'une personne extérieure à la rédaction et pour laquelle la le journaliste s'efface.

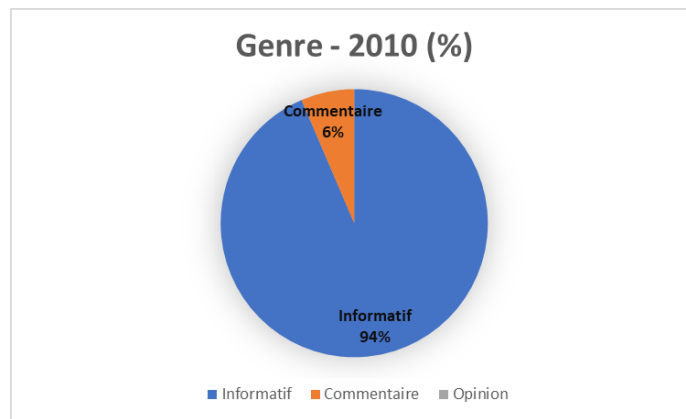
Faire une typologie de genre permet de connaître la proportion dans laquelle les journalistes se permettent d'introduire leur opinion personnelle ou celle d'une personne tierce. Cela permet aussi pour une analyse future de voir si une corrélation existe entre la prise de parti des journalistes pour la victime/l'auteur·trice des faits et le fait de faire un article de type "commentaire".

1.3.1. Genre - Analyse des données 2004



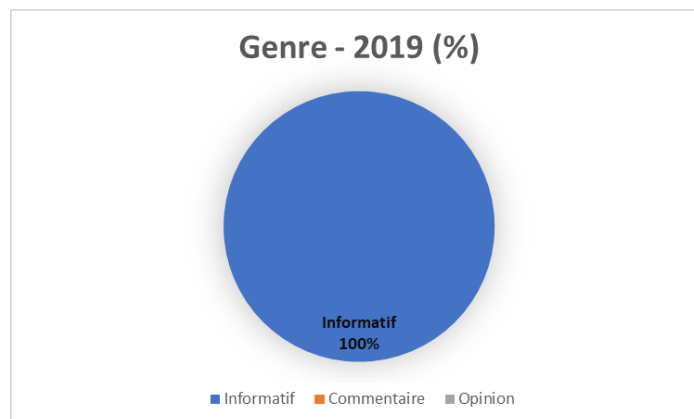
En 2004, la totalité des articles du corpus était de genre informatif.

1.3.2. Genre - Analyse des données 2010



Pour l'année 2010, à nouveau une majorité écrasante d'articles de type informatifs, mais on a tout de même 6% d'articles qui concernent le genre "commentaire".

1.3.3. Genre - Analyse des données 2019



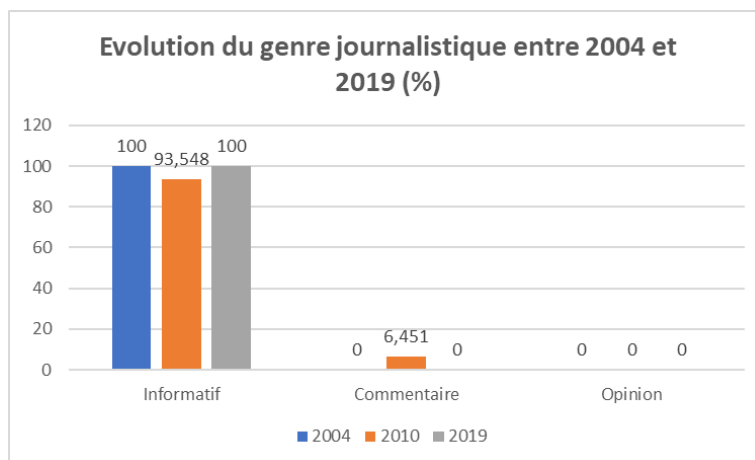
2019, même résultat que pour 2004, nous sommes sur 100% des articles du corpus qui sont du genre informatif.

1.3.4. Genre – Moyenne des données en 2004 et 2019



Sans grande surprise, sur base de notre corpus en moyenne 98% des articles sont de genre informatif et seulement 2% en moyenne sont de type commentaire.

1.3.5. Genre - Évolution des données en 2004 et 2019



En ce qui concerne le genre plus général, il n'y a pas vraiment d'évolution, on reste globalement en écrasante majorité sur du genre informatif et donc sans présence d'opinion personnelle d'une personne interne ou externe à la rédaction.

Cependant, sur cette partie du corpus qui ne concerne pas les journées clés que sont les jours gravitant autour du 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes) et le 8

mars (Journée internationale des droits des femmes), cela démontre aussi de la part des rédactions qu'il n'y a pas d'associations de terrain ou autre personne experte qui viennent donner une opinion sur ces faits de violences faites aux femmes. On peut se demander si l'on n'est pas sur des articles de surface avec un traitement purement factuel et se voulant politiquement "neutre" sur cette thématique-là. Cela est d'autant plus important pour les articles post années affaire Weinstein (#MeToo).

1.4. Typologie d'article : Sous-genre

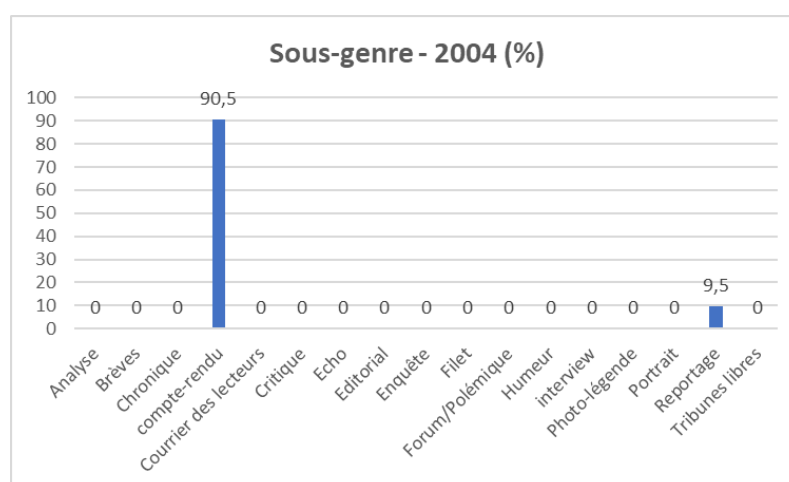
Dans la typologie des articles, après avoir analysé la répartition dans les trois genres journalistiques plus généraux, nous nous intéressons ici à leur répartition plus détaillée.

Ainsi la catégorie de genre informatif compte neuf sous-genres que sont : la photolégende, la brève, le compte-rendu, l'interview, l'enquête, le reportage, le filet, le portrait et l'analyse.

Ensuite le genre du commentaire se déploie sous cinq sous-genres : l'éditorial, la chronique, l'humour, l'écho (proche du billet) et la critique.

Enfin, le genre de l'opinion se décompose en trois sous-genres : le courrier des lecteurs, la tribune libre et le forum/la polémique.

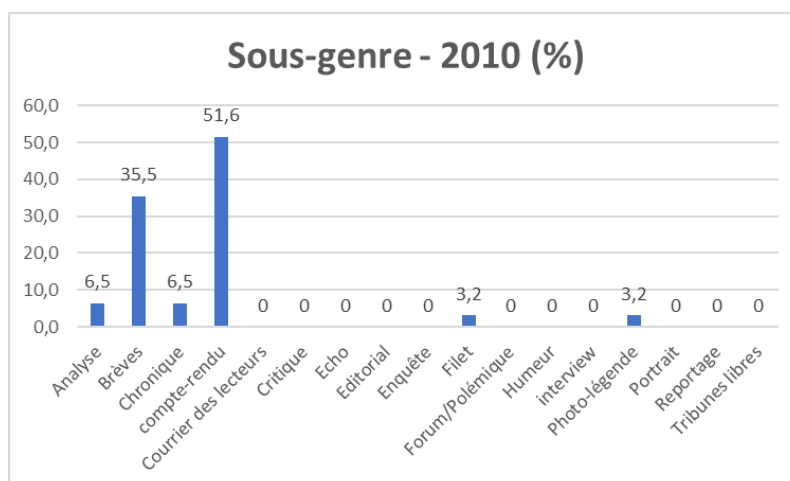
1.4.1. Sous-genre - Analyse des données 2004



Pour l'année 2004, 100% des articles étaient du genre informatif et dans cette typologie, environ 90% étaient de l'ordre du compte-rendu et à peu près 10% étaient de l'ordre du reportage.

On est donc sur une description très factuelle et chronologique pour cette année-là.

1.4.2. Sous-genre - Analyse des données 2010

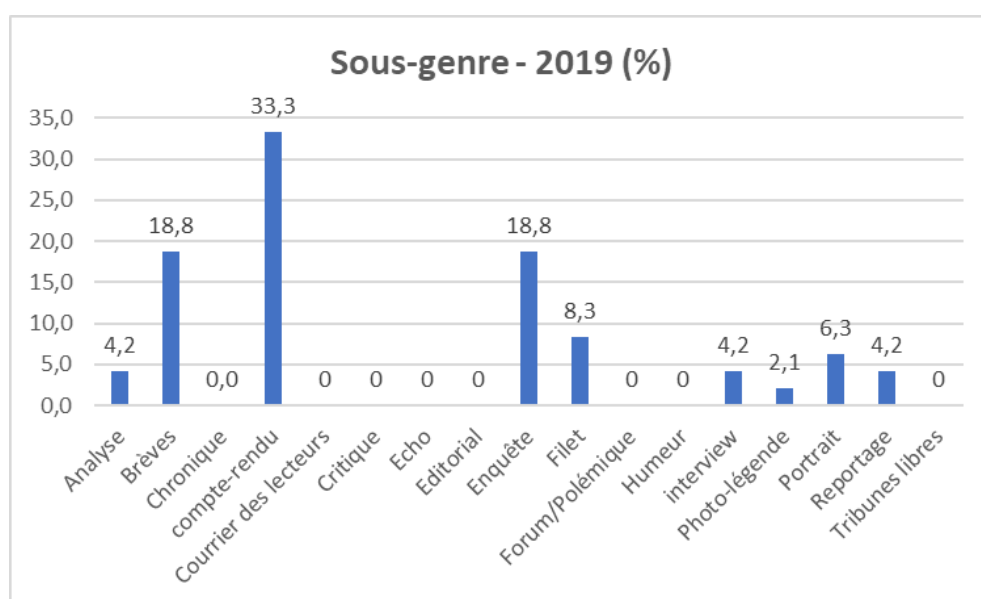


Pour l'année 2010, 6% des articles étaient dans le genre du commentaire et étaient exclusivement des chroniques qui n'engageaient l'opinion que de son auteur.trice.

Pour ce qui concerne les articles du genre informatif (94%), 51,6% d'entre eux étaient des comptes-rendus, 35,5% étaient des brèves, 6,5% des analyses, et à hauteur de 3% il reste la photolégende et le filet.

Le compte rendu reste un article relativement assez long comparativement aux autres sous-genres que sont la brève, le filet et la photolégende.

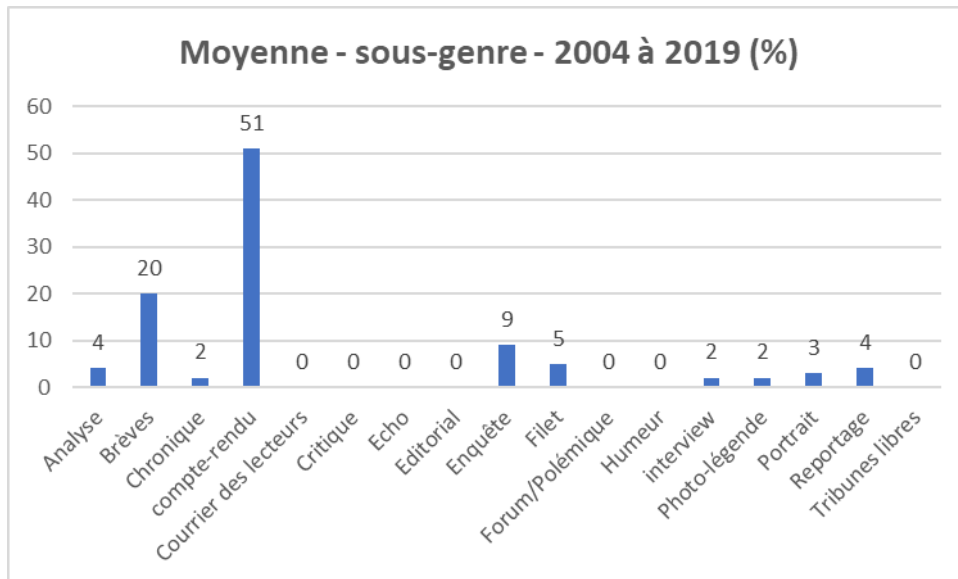
1.4.3. Sous-genre - Analyse des données 2019



Pour rappel, l'ensemble des articles du corpus de 2019 étaient de genre informatif, ceux-ci se répartissant dans les sous-genres journalistiques de la manière suivante ; 33,3% sont des comptes-rendus, 18,8% sont des enquêtes, 18,8 % des brèves, 8,3% des filets, 6,3% des portraits, 4,2 des interviews, des reportages et des analyses. Et pour finir 2% de photolégendes.

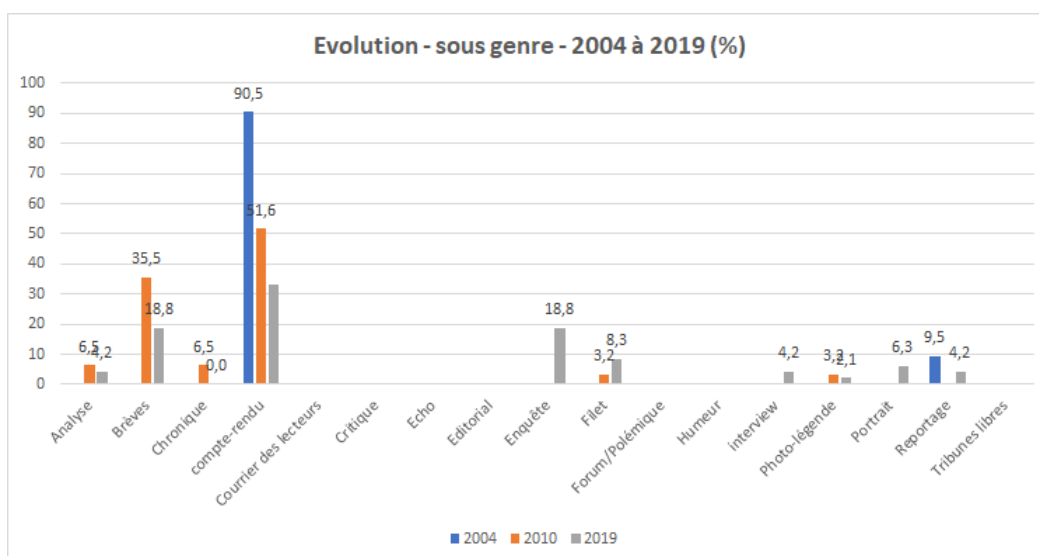
On peut constater que dans ces sous-genres, sept d'entre eux sont plutôt des formats de type long/moyen long (analyse, chronique, compte-rendu, enquête, interview, portrait et reportage) ce qui correspond à 71% des articles. Tandis que les articles très brefs (brève, filet et photolégende) représentent presque le quart restant.

1.4.4. Sous-genre - Moyenne des données en 2004 et 2019



Toutes dates confondues, c'est le compte-rendu qui est le sous-genre le plus représenté avec 35% des articles, ensuite c'est la brève qui est la plus représentée (20%). Le reste est assez insignifiant si ce ne sont les 9% d'enquête. Globalement, on reste dans des articles très factuels, les seules choses qui changeront seront la longueur de l'article et la quantité d'informations fournies.

1.4.5. Sous-genre - Évolution des données en 2004 et 2019

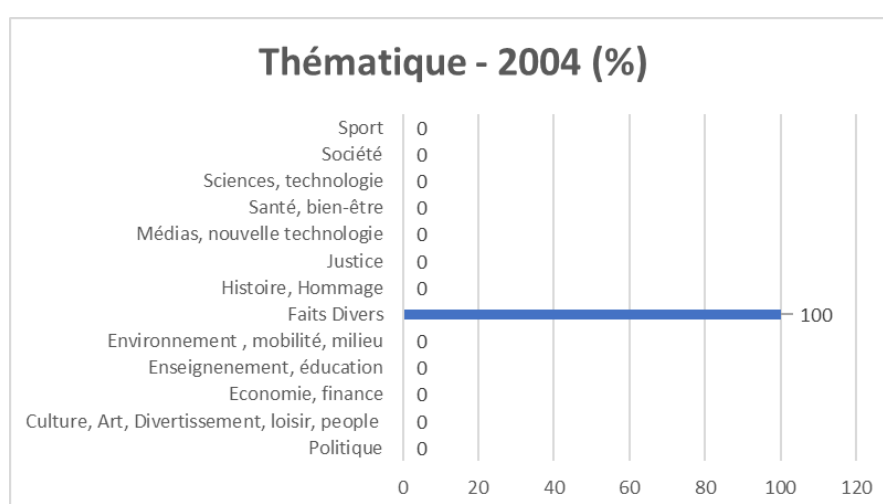


Pour ce qui en est de l'évolution des sous-genres, on constate sur le graphique qu'on passe en 2004 à une majorité de comptes-rendus vers de plus en plus de diversification dans le type d'articles avec aussi l'apparition de formats plus courts. Tout de même, on reste sur un ratio final pour 2019 qui est plus de l'ordre des formats moyens longs (71%) que des articles très courts. Ce qui indique un changement d'intérêt sur les violences faites aux femmes. Le compte-rendu étant déjà représenté (90%) en 2004, la vraie différence est la diminution des comptes-rendus et des brèves, au profit d'enquêtes, reportages et filets.

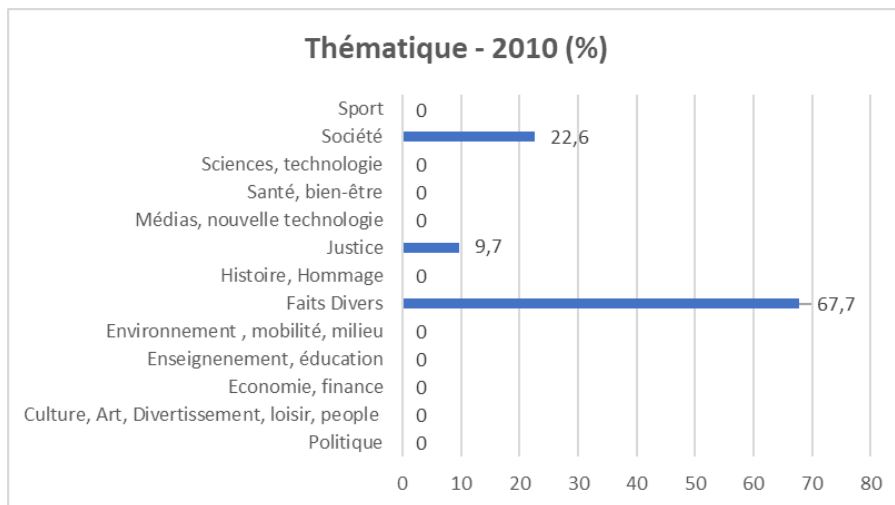
1.5. Typologie d'article : Thématique

Le point thématique permet de placer les articles selon la sphère dans laquelle ils évoluent. Cela nous donne une indication sur les éditeurs et si ces derniers vont plus loin qu'un traitement centré sur les faits divers ou non. Treize catégories ont été retenues : sport, société, sciences & technologies, santé & bien-être, médias & nouvelles technologies, justice, histoire & hommage, faits divers, environnement & mobilité, enseignement & éducation, économie & finance, culture & divertissement et politique.

1.5.1. Thématique - Analyse des données 2004

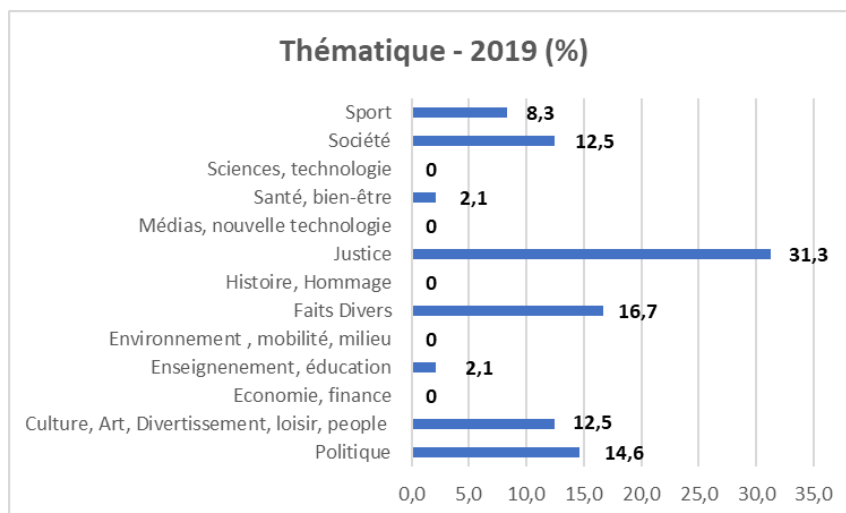


1.5.2. Thématique - Analyse des données 2010



On note une diminution du nombre d'articles qui concernent des faits divers, même si ceux-ci sont en majorité (67,7%), cette diminution va aller garnir les chiffres de la sphère justice à hauteur de 9,7% ainsi que les articles de société à hauteur de 22,6%. On peut conclure qu'entre 2004 et 2010, un changement s'opère déjà.

1.5.3. Thématique - Analyse des données 2019

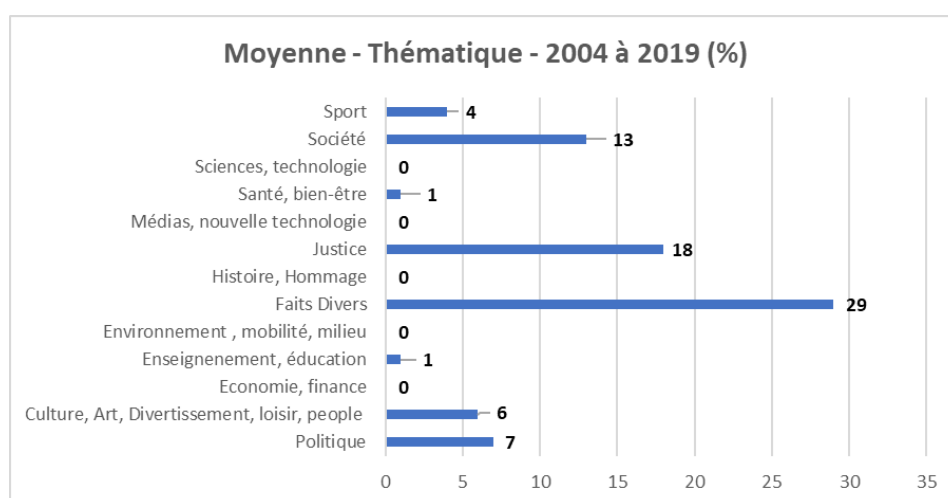


2019 est une année beaucoup plus diversifiée à propos des thématiques dans lesquelles ont eu lieu des violences faites aux femmes et qui ont bénéficié d'un article.

En effet, il y a une beaucoup plus grande répartition dans les différentes thématiques.

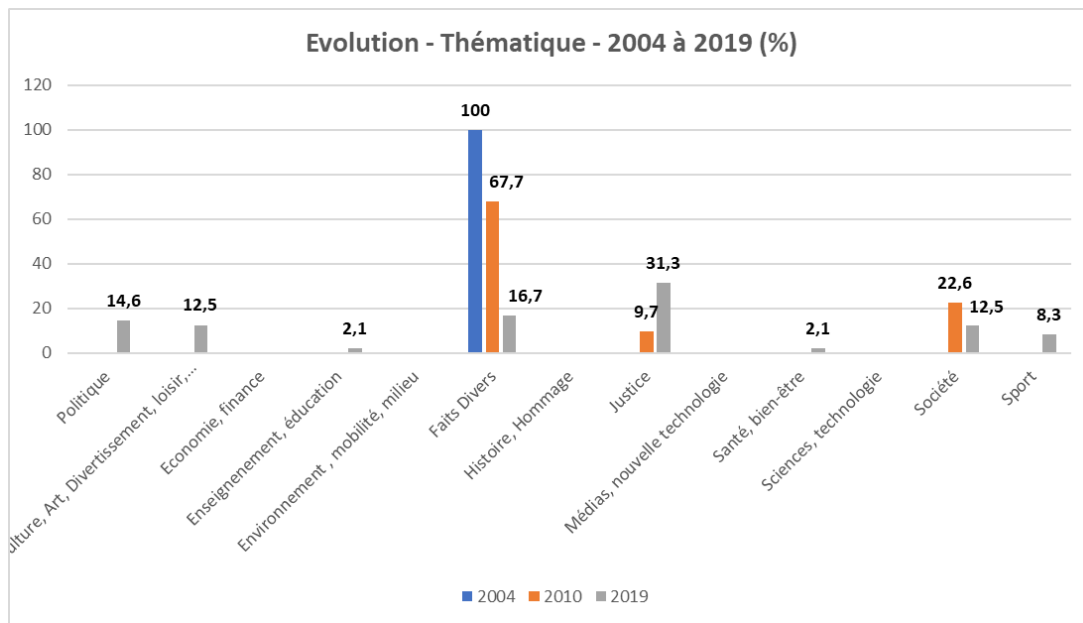
On remarque une proportion beaucoup plus grande dans les articles estampillés “justice” (31,3%) ce qui dénote d’un plus grand suivi de cas. Ensuite, entre les 12 et 17%, on a les thématiques de faits divers, société, politique et culture. Et enfin, dans une moindre mesure la thématique du sport (8,3%), enseignement (2,1%) et santé (2,1%).

1.5.4. Thématique - Moyenne des données en 2004 et 2019



En moyenne, entre 2004 et 2019, la quasi-moitié des articles a relaté des faits divers. Un cinquième des articles a eu un lien avec la justice et pratiquement 15% ont été des articles de société. Le reste des thématiques étant présent en faible pourcentage.

1.5.5. Thématique - Évolution des données en 2004 et 2019



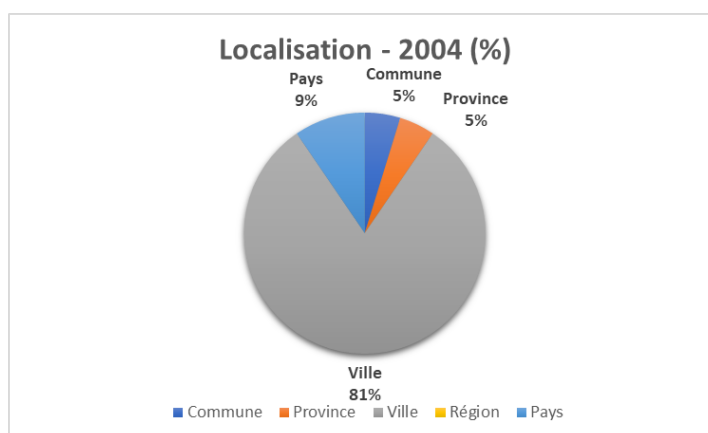
Entre 2004 et 2019, on constate un réel changement dans les thématiques puisque l'on part d'un traitement exclusivement constitué de faits divers à une progression vers d'autres sphères de la société. On ne se limite pas à des sphères particulières, mais de plus en plus est prise en compte.

On peut noter que l'augmentation des thématiques liées à la justice dénote d'un suivi des affaires et de leur condamnation, ce qui était absent en 2004.

1.6. Typologie d'article : Localisation

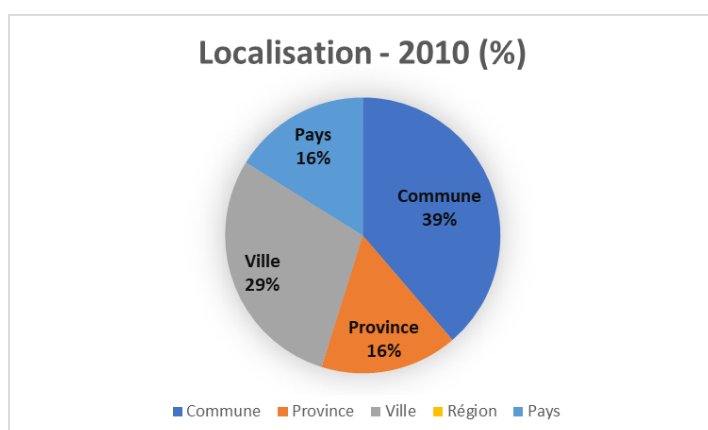
Ce point nous donne des informations sur le type de dénomination de la localisation où les actes de violences faites aux femmes ont été commis.

1.6.1. Localisation - Analyse des données 2004



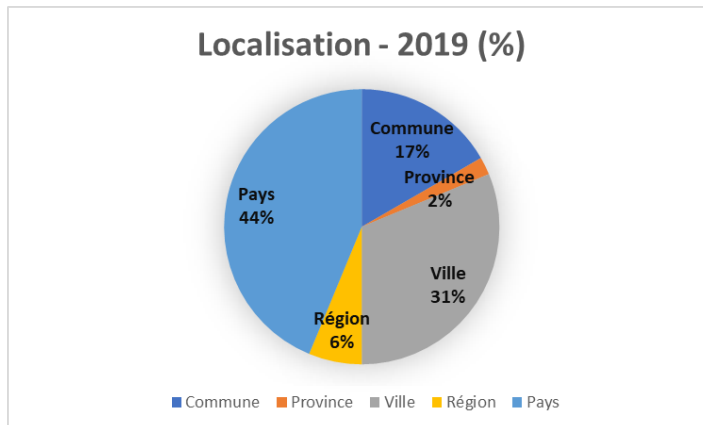
Pour 2004, 81% des articles publiés ont eu lieu dans une ville. Environ 10% ont eu la dénomination nationale tandis que 5% ont été placés dans la case province et 5% aussi dans une commune.

1.6.2. Localisation - Analyse des données 2010



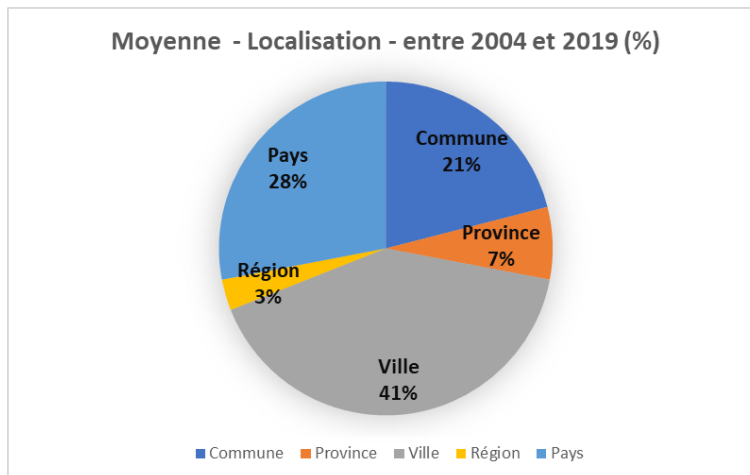
Changement en 2010, ici l'équilibre dans le graphique est un peu plus établi même si les articles concernant les communes représentent 39% des articles. À peu près 30% concernent les villes pendant que la dénomination nationale et provinciale équivaut à pratiquement 15%.

1.6.3. Localisation - Analyse des données 2019



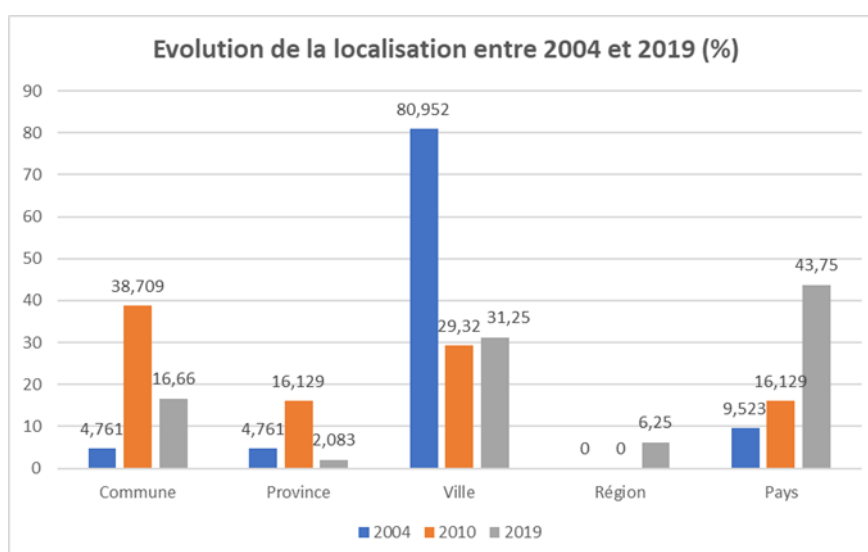
C'est la dénomination nationale qui se démarque avec ses 44%, ensuite ce sont les villes qui sont les plus représentées (31%), suivies des communes (17%). Les régions et provinces sont les moins représentées avec respectivement 6 et 2%.

1.6.4. Localisation - Moyenne des données en 2004 et 2019



En moyenne entre 2004 et 2019, c'est la ville qui est la plus représentée avec 41%. Ensuite ce sont les articles dans la catégorie pays (28%) qui reviennent au-devant, s'en suivent les articles se déroulant dans une commune (21%). La province atteint un petit 7%, suivie de la région avec ses 3%.

1.6.5. Localisation - Évolution des données en 2004 et 2019



Au fil du temps, les localisations changent fortement puisqu'on passe d'une localisation à hauteur de 80% dans les villes pour diminuer à 31% en 2019.

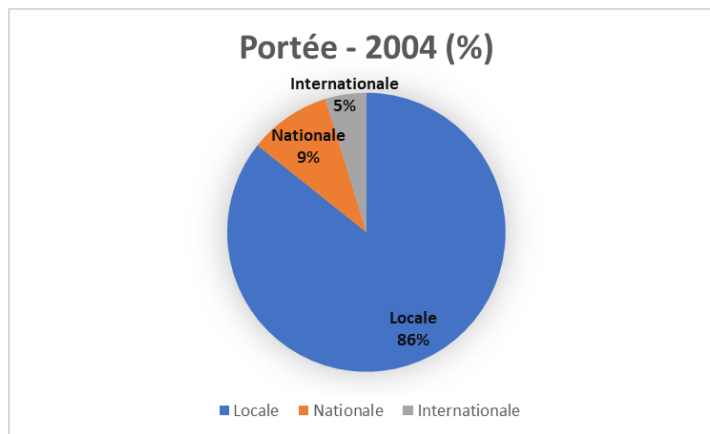
La localisation dans les communes est elle aussi fluctuante, passant d'un chiffre insignifiant en 2004 (4,7%) à près de 40% en 2010 pour finalement redescendre autour des 15%.

La localisation dans le pays est quant à elle en progression constante puisqu'elle passe d'environ 10% à environ 15% et à près de 40% en 2019.

1.7. Typologie d'article : Portée

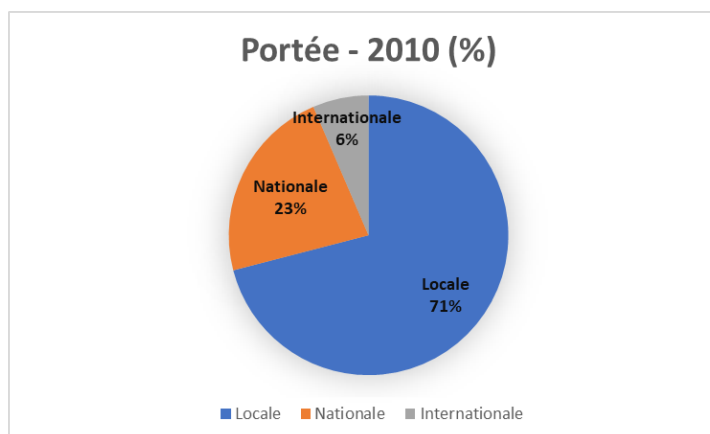
Après avoir fait état des différentes localisations, il est intéressant de voir si un fait qui se déroule dans une commune aura une portée qui dépasse le local ou non. En effet, un fait qui a lieu dans une commune et qui a une portée nationale dénote de l'envie de l'éditeur de considérer ce fait comme important, à l'inverse lorsqu'il reste à échelle locale c'est que la rédaction ne considère par ce fait comme assez pertinent pour que cela soit connu comme un fait national.

1.7.1. Portée - Analyse des données 2004



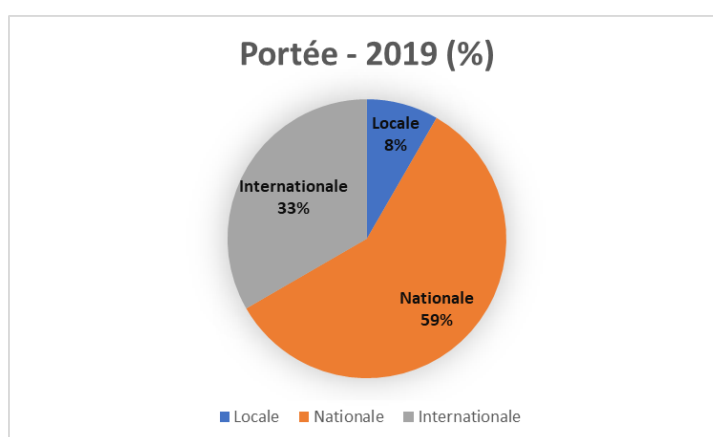
En 2004, 81% de la localisation concernait des villes et pourtant la grande majorité des articles (86%) bénéficient d'une portée locale. 9% ont une portée nationale et 5% ont une portée internationale.

1.7.2. Portée - Analyse des données 2010



Pour 2010, là aussi c'est la portée locale qui l'emporte à 71% pour une localisation qui était composée à 39% de commune et 16% de province. Ensuite, 23% des articles ont une portée nationale pour une localisation à 29% de ville. Enfin, 6% des articles ont une portée internationale.

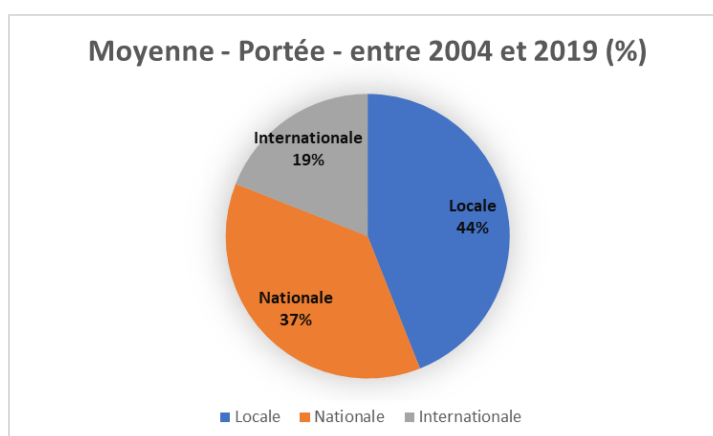
1.7.3. Portée - Analyse des données 2019



L'année 2019 se démarquait déjà dans la localisation avec bon nombre d'articles se déroulant au niveau national (44%) et en ville (31%), ce qui se retrouve dans la portée puisque les articles codés font état à 59% d'une portée nationale et 33% bénéficient d'une porte internationale.

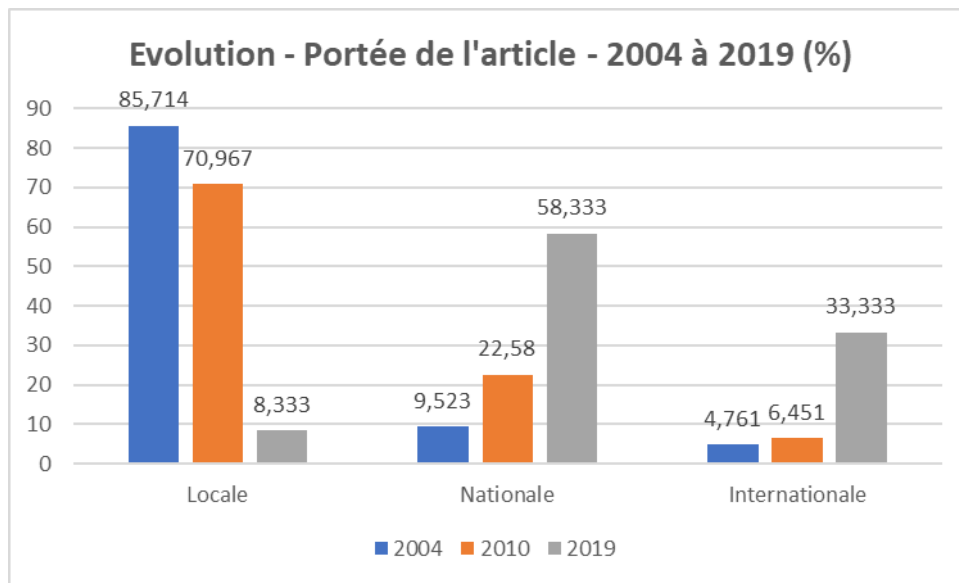
À peine 8% des articles ont une portée locale, ce qui contraste fort avec les années 2004 et 2010.

1.7.4. Portée - Moyenne des données en 2004 et 2019



Au final, la portée moyenne des articles entre 2004 et 2019 est assez bien répartie avec tout de même une prédominance par la portée locale (44%). Mais tout de même, la portée nationale n'est pas loin avec ses 37%. Enfin, en moyenne quasiment 20% des articles ont eu une portée internationale.

1.7.5. Portée - Évolution des données en 2004 et 2019



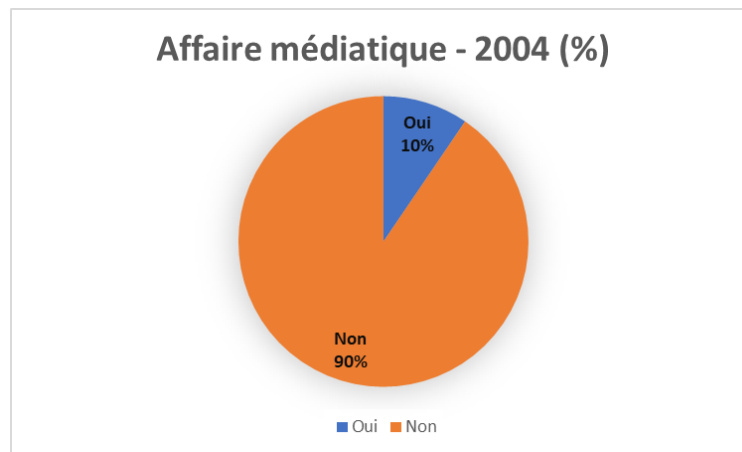
On constate que l'évolution de la portée des articles à travers les années 2004 à 2019 passe d'une portée en large majorité locale avec 85% et 70% des articles en 2004 et 2010 avec une portée restreinte. Là où 2019 est marquée par une portée nationale beaucoup plus forte (58%), mais aussi une portée internationale (33%).

Au fil du temps, la portée des articles prend donc plus d'importance en étant relayée au rang de faits plus nationaux et moins au rang des faits divers d'une petite localité.

1.8. Typologie d'article : Affaire médiatique ou non

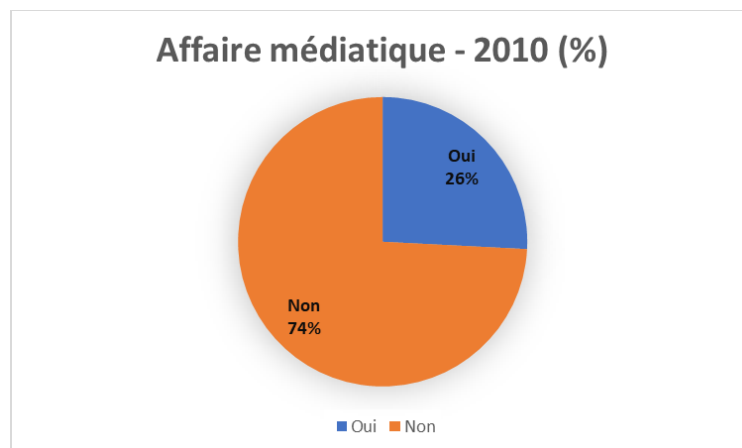
Ce qui nous intéresse dans ce point, est de savoir si le cas de violence abordée dans un article a déjà fait état d'articles précédents, et d'ainsi de savoir si un suivi est réalisé.

1.8.1. Affaire médiatique - Analyse des données 2004



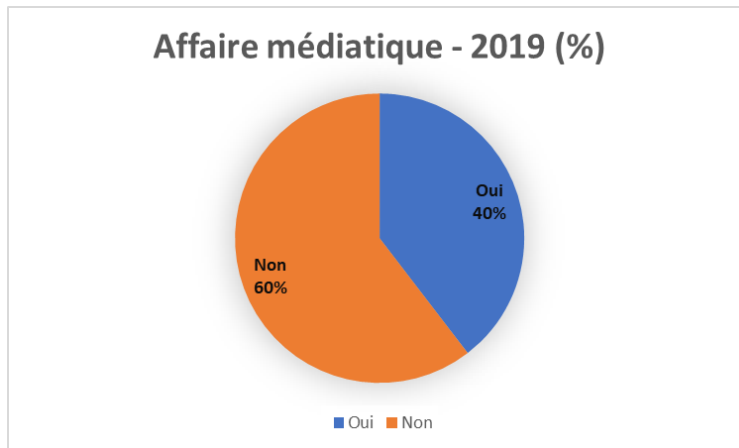
Pour l'année 2004, l'écrasante majorité des articles ne constituaient pas une affaire médiatique puisque seulement 10% des cas ont bénéficié d'un suivi.

1.8.2. Affaire médiatique - Analyse des données 2010



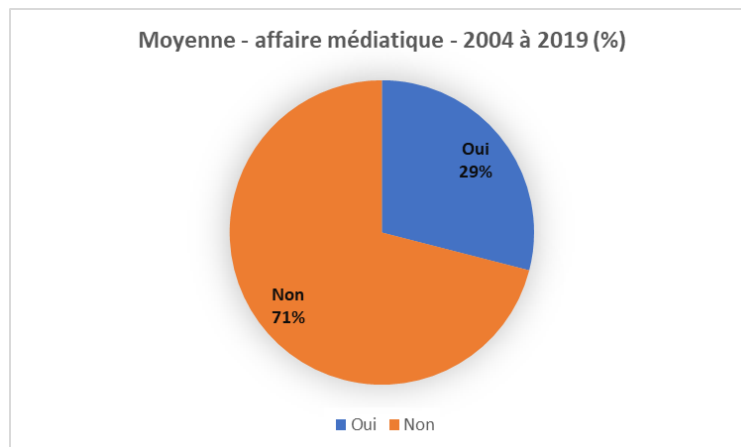
En 2010, c'est un quart des cas abordés dans les articles qui font l'objet d'un suivi médiatique.

1.8.3. Affaire médiatique - Analyse des données 2019



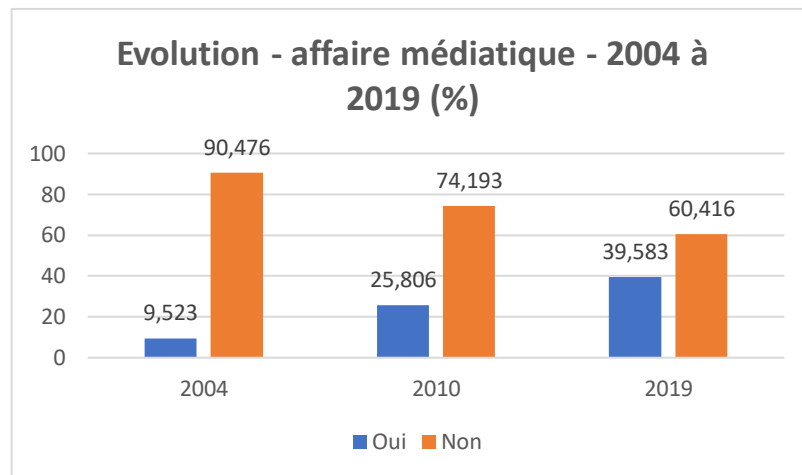
Pour l'année 2019, ce n'est pas moins de 40% des cas qui ont fait état d'au moins deux articles médiatiques. On constate là une réelle augmentation des suivis.

1.8.4. Affaire médiatique - Moyenne des données en 2004 et 2019



En moyenne, de 2004 à 2019, ce sont près de 30% des cas qui bénéficient d'un suivi médiatique.

1.8.5. Affaire médiatique - Évolution des données en 2004 et 2019



En termes d'évolution des chiffres concernant les affaires médiatiques, il n'est pas étonnant de constater une progression se rapportant à celles-ci surtout pour l'année 2019 qui est une année post mouvement *Me Too* et « *Balance Ton Porc* ». Il est donc peu étonnant de voir une nette progression des cas bénéficiant d'un suivi médiatique plus soutenu.

2. Analyse des données du pack « violence »

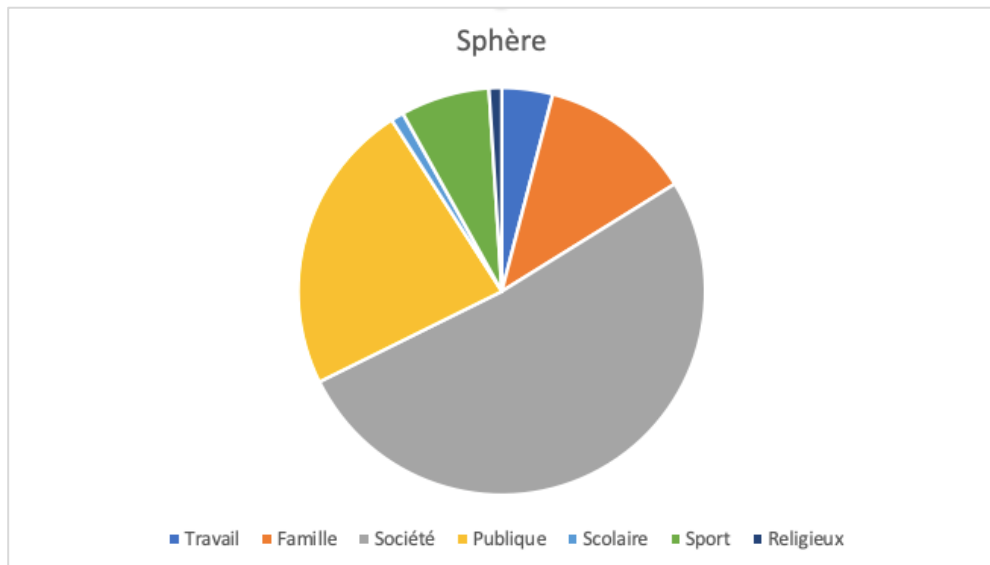
Pour poursuivre cette partie de description du corpus, nous nous attarderons maintenant au deuxième pack qui porte sur la violence à proprement parler. Plus précisément, ce pack s'attarde sur le contenu concernant la factualisation telle que la sphère et le type de violence, mais aussi le mobile de l'auteur·trice et le traitement thématique, c'est-à-dire déterminer si la violence est le thème principal ou pas de l'article, quelle est la portée de celle-ci ou encore comment est réalisée la présentation des faits et quelle est la prise de parti du journaliste rédigeant l'article.

Toutes les données sur lesquelles sont basées les descriptions de corpus qui suivent ont été récoltées et recalculées sous forme de pourcentages afin d'avoir une idée plus générale et plus parlante de ce qu'elles représentent.

2.1. Analyse globale des données

2.1.1. Sphère

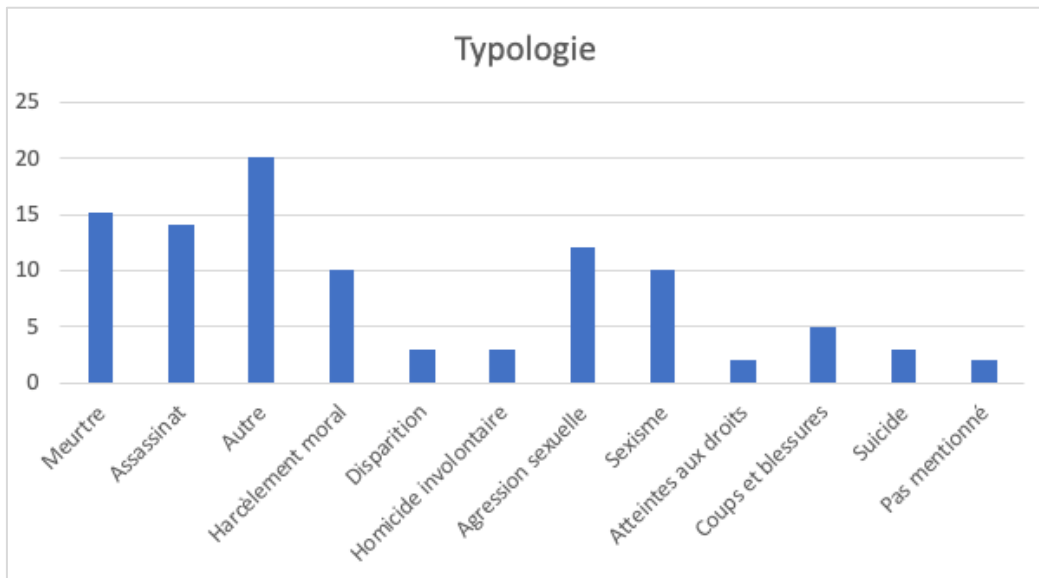
Pour commencer, si l'on s'attarde sur le contenu concernant la factualisation de tous les articles qui ont été épluchés et sur lesquels ce travail porte, il est possible de remarquer que, comme le montre le graphique ci-dessous, la sphère dans laquelle la violence apparaît le plus est la sphère société avec plus de 50% (51,52% exactement). Les deux sphères suivantes sont les sphères publique (23,23%) et familiale (12,12%). Les sphères du sport, du travail, du scolaire et du religieux sont elles aussi présentes, mais ne dépassent pas les 10%.



2.1.2. Typologie

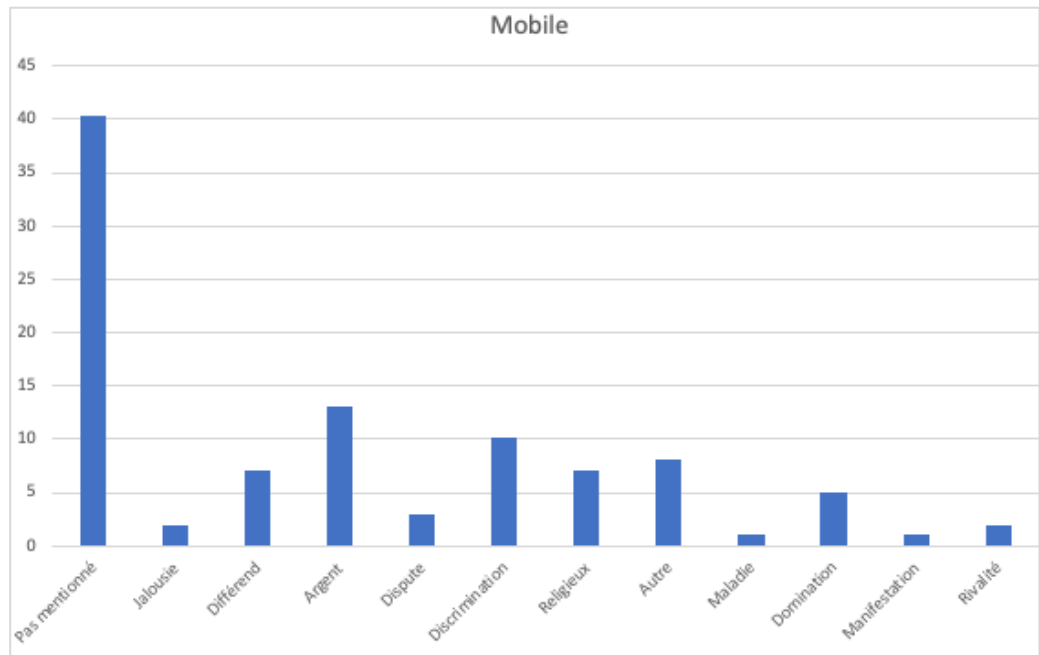
Lorsque l'on regarde ensuite quelle est la typologie de toutes ces violences, une dizaine d'entre elles apparaissent. Le premier type de violence avec 20,2% est la catégorie autre. Parmi celles-ci, peuvent être retrouvées des violences telles que des insultes, du proxénétisme, des vols, des maladies voire même des incendies, par exemple. La seconde plus grande typologie est celle des meurtres avec 15,15%, suivie de près par celle des assassinats avec 14,14%. Viennent après ces trois catégories celles des agressions sexuelles, du harcèlement moral et du sexisme, avec respectivement 12,12%, 10,10% et 10,10%. Parmi les typologies restantes, la catégorie des coups et blessures avoisine les 5% tandis que les autres ne dépassent pas ce seuil.

Ce tableau portant sur les différentes typologies de violence ainsi que la description qui vient d'en être faite permettent de déterminer qu'il s'agit bel et bien de la violence physique qui est la plus présente au sein de ces articles. En effet, lorsque l'on additionne toutes les catégories portant atteinte au physique des victimes, on remarque que celui-ci est supérieur au total des catégories portant sur une violence psychologique.



2.1.3. *Mobile*

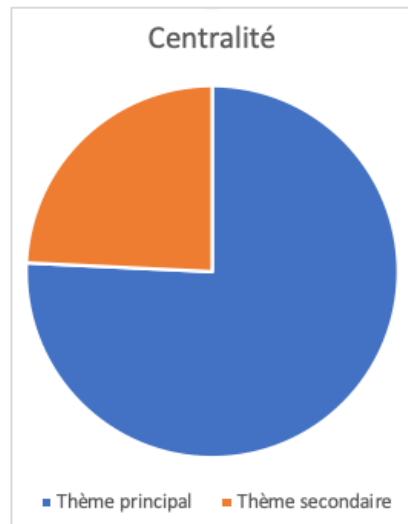
Un autre élément intéressant sur lequel il convient de s'attarder est le mobile. Il importe de se demander si un mobile apparait et si c'est le cas, quel est-il ? Comme le montre très clairement le graphique suivant, la plupart du temps, aucun mobile n'est mentionné dans l'article. Tel est le cas pour 40,4% des articles étudiés. Lorsqu'un mobile est spécifié, toutefois, il est possible de relever que le motif principal est l'argent, et ce, pour 13,13%. Les autres mobiles les plus répandus qui apparaissent sont la discrimination (10,10%), un autre motif que ceux mentionnés dans le tableau (8,08%), un différend, qu'il soit familial ou autre (7,07%) ou encore une raison religieuse (7,07%).



2.1.4. Centralité

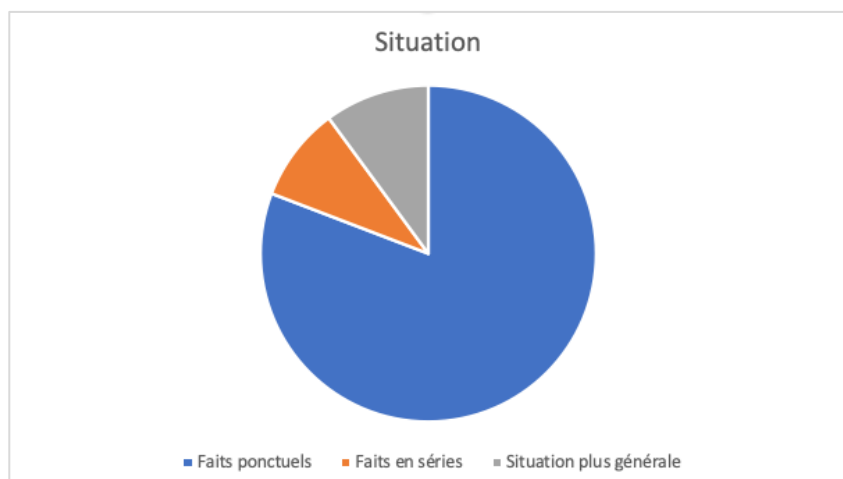
Si l'on s'attarde maintenant sur le traitement thématique des données qui ont été extraites des différents articles épluchés, on remarque que la centralité d'une part et la situation de l'autre affichent des résultats très clairs, notamment visibles sur les deux graphiques suivants.

Sur le graphique portant sur la centralité, il est très apparent que la violence évoquée dans les divers articles en soit le thème principal. C'est le cas pour plus des $\frac{3}{4}$ des articles travaillés (75,76%) tandis que pour les autres, la violence n'apparaît que comme thème secondaire (24,24%).



2.1.5. *Situation*

Sur le graphique s'intéressant à la situation, les tendances affichées sont très claires elles aussi. Les violences relevées sont en grande majorité des faits ponctuels (80,81%). Les autres violences mentionnées se divisent ensuite entre des faits en séries et des faits prenant place au sein d'une situation plus générale avec des pourcentages respectifs de 9,09% et 10,10%.



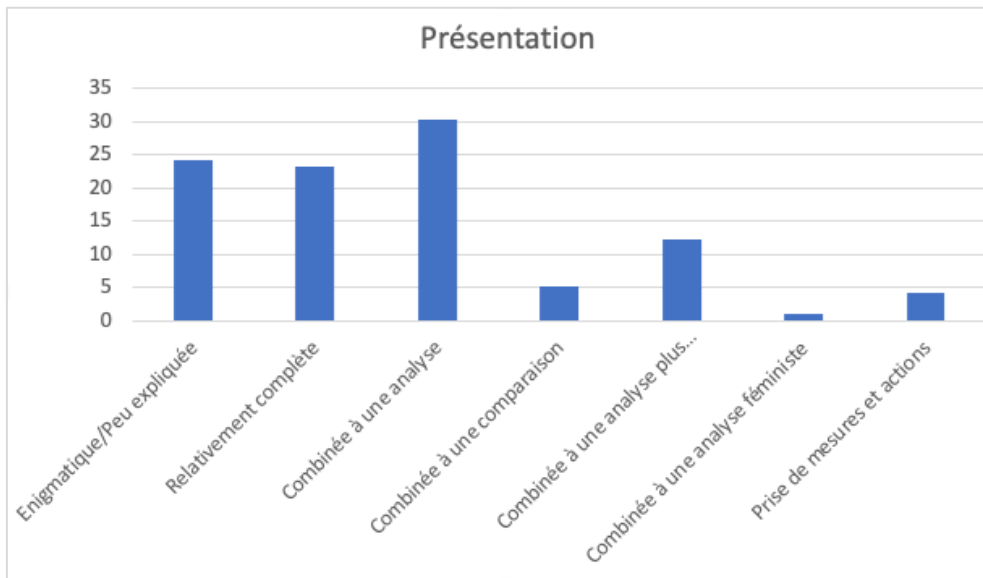
2.1.6. *Présentation*

Pour poursuivre le traitement thématique, il convient de s'attarder sur la présentation des faits. Cet élément est en effet intéressant puisqu'il présente des résultats assez paradoxaux. Tout d'abord, il convient de préciser ce qu'on

entend par « présentation des faits ». Il s'agit de la manière dont l'acte de violence est raconté dans l'article en question. Ces articles peuvent soit ne pas présenter grand-chose des faits ou au contraire présenter les faits de manière complète. Dans le second cas, il arrive même que la présentation soit combinée à autre chose telle qu'une analyse ou une comparaison.

Si l'on observe le graphique suivant rapportant la manière dont les articles étudiés au sein de ce travail évoquent les faits, il est clairement visible que la plupart de ceux-ci sont présentés aux côtés d'une analyse de la situation particulière/individuelle (30,3%). Se tiennent ensuite dans un mouchoir de poche deux types complètement différents de présentation. En effet, alors que pour 24,24% des cas la présentation peut être caractérisée d'énigmatique, de peu expliquée, pour 23,23%, la présentation des articles se fait de façon relativement complète. Il s'agit vraiment là de deux extrêmes. Tandis que pour quasiment un quart des articles les faits sont expliqués de manière totale, pour l'autre quart, ce n'est pas du tout le cas. Bien au contraire, ceux-ci sont simplement évoqués et ne sont, en aucun cas, expliqués en profondeur. Apparaissent ensuite dans le tableau d'autres types de présentation telles que celles combinées à une analyse plus globale (12,12%) ou à une comparaison avec d'autres faits similaires (5,05%). Ferment la marche, les présentations dans lesquelles apparaît une prise de mesures et d'actions (4,04%) et les présentations combinées à une analyse féministe (1,01%).

Si l'on combine les différentes sortes de présentations selon qu'elles présentent les faits à un degré minimum ou non, il est évident qu'une majorité d'articles le font bel et bien.



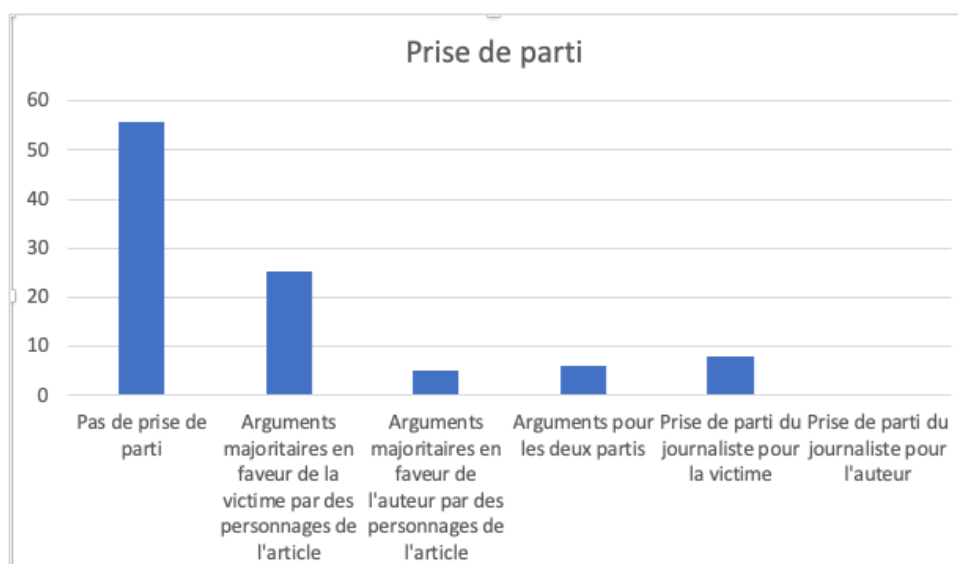
2.1.7. *Prise de parti*

Enfin, il convient de s'interroger sur la prise de parti du·de la journaliste lors de sa rédaction de l'article dans lequel apparait la violence infligée en question. Il est important de rappeler que tout·e journaliste se doit, dans son travail, de rechercher la vérité. Iel le fait au nom du public et pour le public. Dès lors, les journalistes se doivent de rester les plus objectif·ve·s possible et de ne faire que dépendre les faits et non pas prendre parti.

Lorsque l'on regarde les résultats concernant la prise de parti dans les articles étudiés dans le cadre de ce mémoire, il est apparent que plus de la moitié des articles sondés ne présente aucune prise de parti (55,56%). D'autre part, quand une prise de parti peut être décelée, il arrive que cela se fasse par des personnages de l'article. Dans ce cas-là, les différents articles exposent des arguments qui sont donc amenés par des personnages de l'article. Ils peuvent soit se situer en faveur de la victime, de l'auteur·trice ou être opposé·e·s de manière égale pour l'un·e ou l'autre. Les résultats dressés dans le tableau ci-dessous montrent bien que ce sont les arguments en faveur de la victime par des personnages de l'article qui sont les plus présents parmi ces trois classements d'arguments (25,25%).

Viennent ensuite les arguments pour les deux partis (6,06%) et enfin, les arguments en faveur de l'auteur·trice par des personnages de l'article

(5,05%). Enfin, malgré ce qui a été dit plus haut concernant le devoir des journalistes, il s'avère qu'il est possible de trouver des prises de parti de la part des journalistes lors de la rédaction de leur article. Cette prise de parti, comme le montre le tableau, ne se situe jamais en faveur de l'auteur·trice des faits. Bien au contraire, c'est du côté de la victime que le journaliste se range d'habitude. Tel est le cas dans 8,08% des articles étudiés.



Analyse de l'évolution des données par date

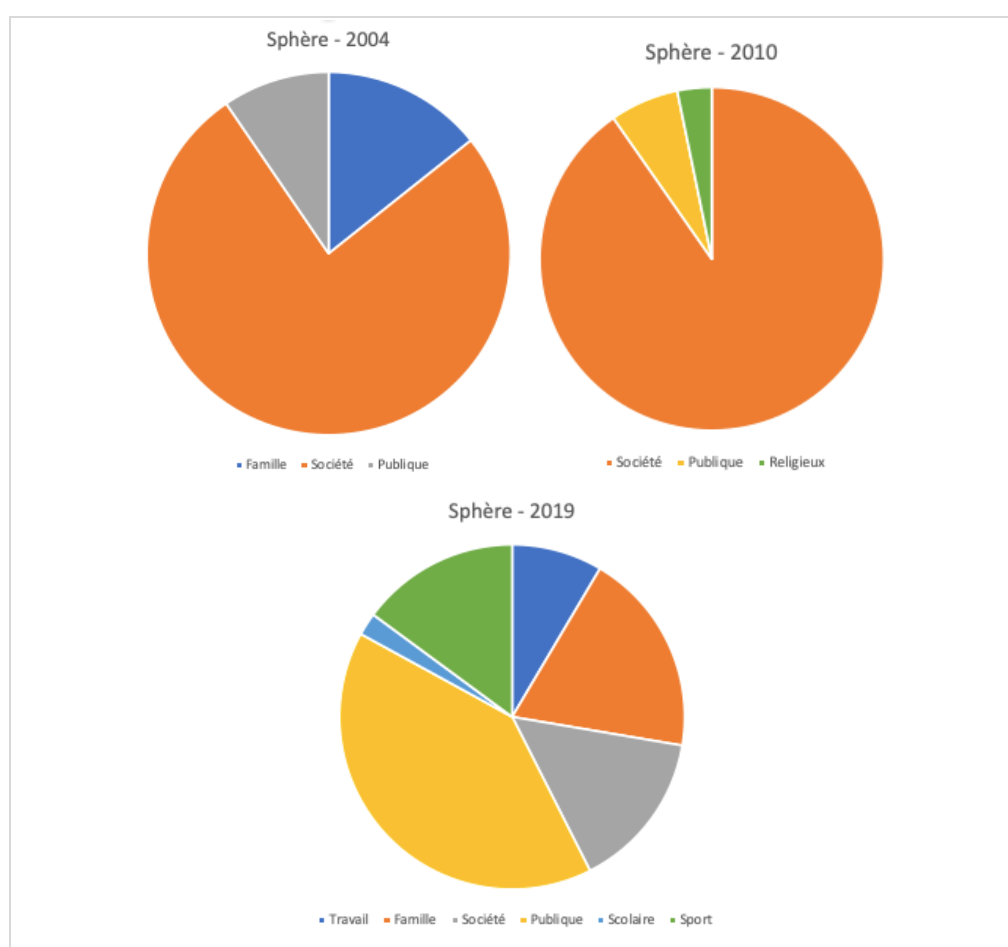
Avant de débiter cette analyse et description plus en détail de certaines données, nous nous attarderons d'abord sur une évolution date par date. En effet, cela s'avère intéressant d'observer si une évolution quelconque a eu lieu entre les différentes années dont proviennent les articles qui ont été étudiés. Dans cette première sous-partie, il s'agira donc de faire cela en se focalisant tout d'abord sur la sphère dans laquelle la violence prend place. Ensuite, il s'agira de voir si une évolution a eu lieu dans la typologie de ces violences.

2.1.8. Sphère - Évolution date par date

Pour ce qui est des sphères au sein desquelles les violences prennent place, il est possible de voir qu'en 2004, il n'y en a que trois : les sphères familiale, sociétale et publique, avec une grande majorité de violences provenant de la sphère sociétale (76,19%). En 2010, cette majorité s'accroît encore plus puisque les violences venant de la sphère sociétale s'élèvent à

90,32%. Les autres violences extraites des articles cette année-là sont issues de la sphère publique ou de la sphère religieuse, mais sont très limitées. D'ailleurs, aucune d'entre elles ne dépasse les 10%. Enfin, en 2019, on remarque l'arrivée de nouvelles sphères. En d'autres mots, les violences s'élargissent à d'autres sphères que celles déjà citées précédemment. De plus, on voit une évolution majeure concernant les chiffres. La sphère au sein de laquelle apparaissent le plus de violences n'est plus la sphère sociétale, mais bien publique avec un pourcentage de 40,43%. Viennent ensuite les sphères familiale et sportive avec respectivement 19,15% et 14,89%. La sphère sociétale n'apparaît à présent qu'en troisième position ex aequo avec un pourcentage de 14,89%.

Ces trois graphes témoignent donc du changement drastique qu'il y a eu entre 2004 et 2019 dans les sphères au sein desquelles prenaient place des violences.

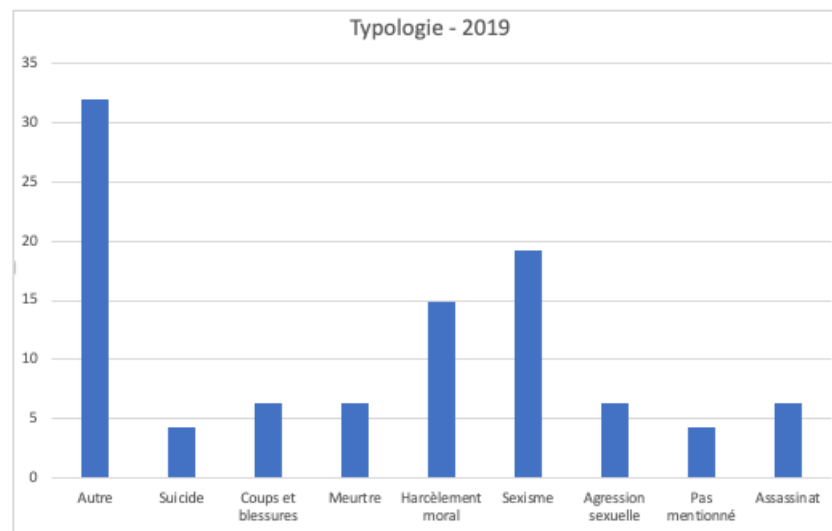
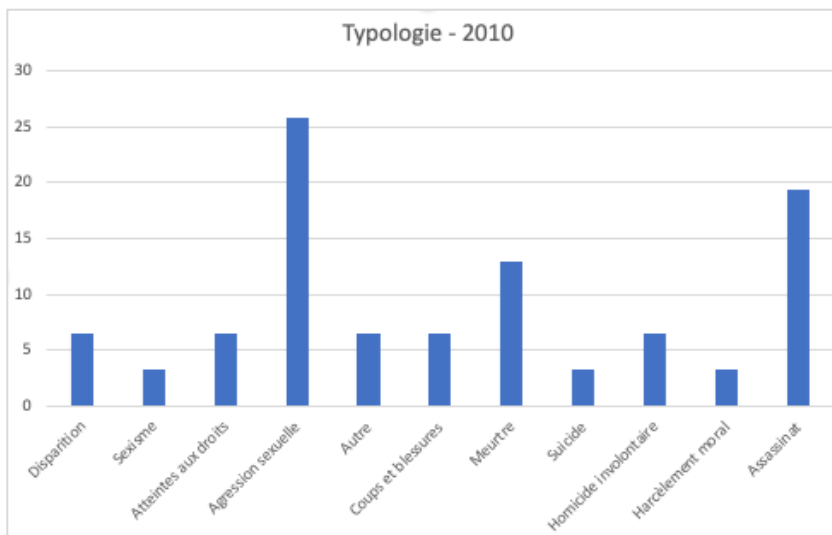
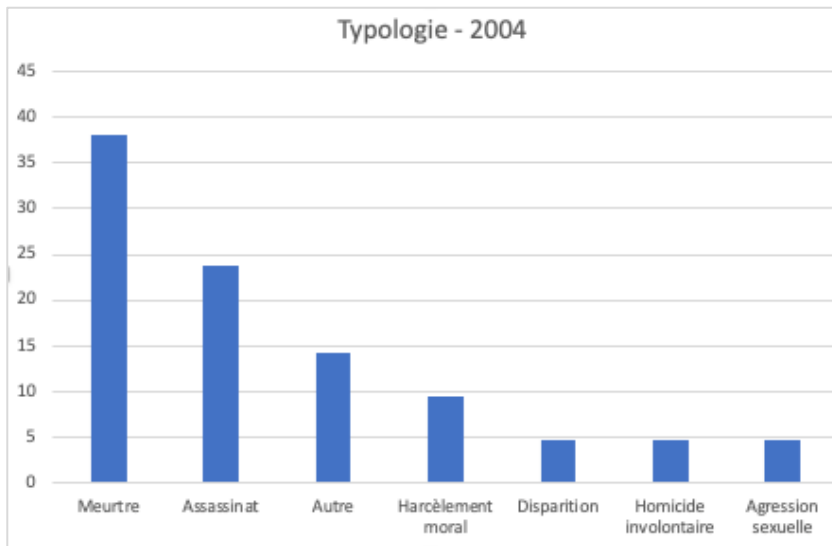


2.1.9. Typologie - Évolution date par date

Il convient donc de se demander si une évolution aura lieu dans la factualisation par typologie. En ce qui les concerne, on remarque qu'en 2004, les violences étaient, la plupart du temps, des meurtres et des assassinats. Tel était le cas pour plus de 52% des violences répertoriées. Des homicides involontaires ainsi que des agressions sexuelles avaient aussi lieu, mais le pourcentage d'agressions non physiques étaient quasiment inexistant.

Lorsque l'on arrive en 2010, la première chose que l'on observe est que le nombre de typologies a augmenté. Les violences dont les femmes sont victimes sont plus variées que six ans plus tôt. Parmi les principales, il est possible de citer tout d'abord les assassinats et les agressions sexuelles. Combinées, ces deux typologies cumulent près de 45% des violences. On remarque donc que le nombre de meurtres, majoritairement présents en 2004, est en chute libre en 2010. Ils ne correspondent plus qu'à 12,9% des violences infligées et reportées dans les articles cette année-là. En outre, d'autres typologies qui ont tendance à avoir plus trait à des violences non physiques apparaissent telles que celles de sexisme et de harcèlement moral, par exemple.

En 2019 enfin, on aperçoit que la catégorie avec le pourcentage le plus conséquent n'est autre que la typologie « autre ». Le pourcentage de celle-ci culmine à plus de 31%. Les deux catégories les plus significatives suivantes sont la typologie sexisme avec 19,15% et harcèlement moral avec 14,89%. Les autres n'apparaissent que relativement loin derrière et n'atteignent même pas les 10%. Cela est très intéressant parce qu'il s'agit d'une évolution considérable. C'est la première année que les trois catégories comptabilisant le plus de pourcentage ne se rapportent pas à des violences qui sont physiques, mais bien d'ordre psychologique. La typologie des meurtres n'arrive d'ailleurs qu'après cela avec un pourcentage de 6,38%.



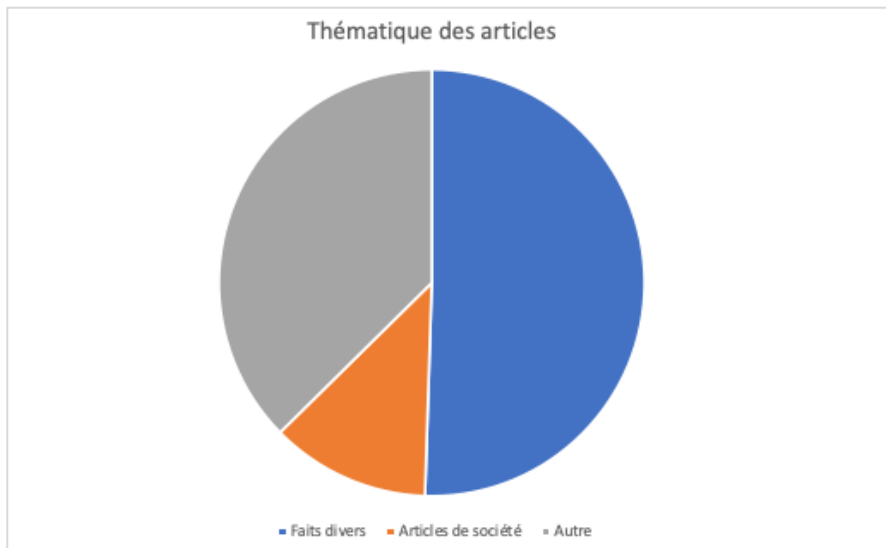
En conclusion, on remarque donc qu'au fur et à mesure du temps, les violences ont tendance à devenir plus psychologiques et symboliques. Dans

le passé, au départ, elles étaient plus physiques. Cela est donc un élément d'évolution important. Toutefois, il est essentiel de souligner le fait que le nombre d'articles étudiés varie selon les années. Dès lors, les résultats et par conséquent, pourcentages décrits ne sont sans doute pas les plus pertinents et un miroir de la réalité.

2.1.10. Thématique des articles - Évolution date par date

Les derniers éléments sur lesquels il convient de s'attarder sont deux types de thématique d'articles en particulier : les faits divers et les articles de société. S'ils sont intéressants, c'est parce que nous avons émis l'hypothèse selon laquelle les faits divers parlent plus de violences physiques tandis que les articles de société de violences symboliques. Il s'agira donc dans cette sous-partie d'élaborer des graphiques sur base des données récoltées dans les articles et d'en faire une description, d'une part concernant les faits divers et d'autre part, les articles de société pour ensuite, en faire un croisement et déterminer si notre hypothèse s'avère correcte ou non.

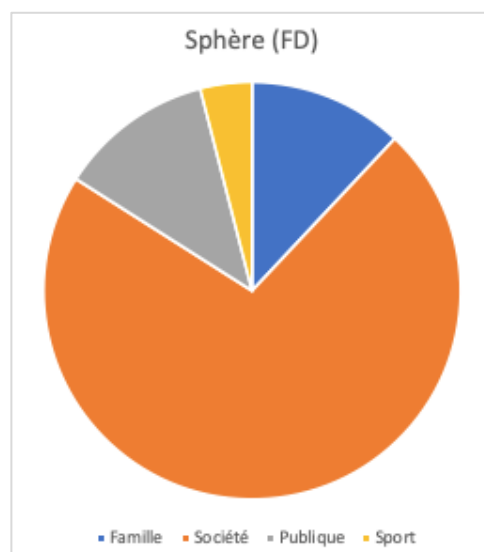
Il est également important de rappeler que les faits divers et les articles de société ne constituent qu'un pourcentage restreint de thématiques et ne concernent donc, par conséquent, qu'une partie des articles sur lesquels se base ce mémoire. Dès lors, comme le montre le graphique suivant, les articles qui nous intéresseront dans le développement suivant ne correspondent qu'à 62,63%, soit respectivement 50,51% de faits divers et 12,12% d'articles de société. La catégorie « autre » comptabilise le reste des articles ayant notamment pour thématique la justice, la politique ou encore le sport, pour un total de 37,37%.



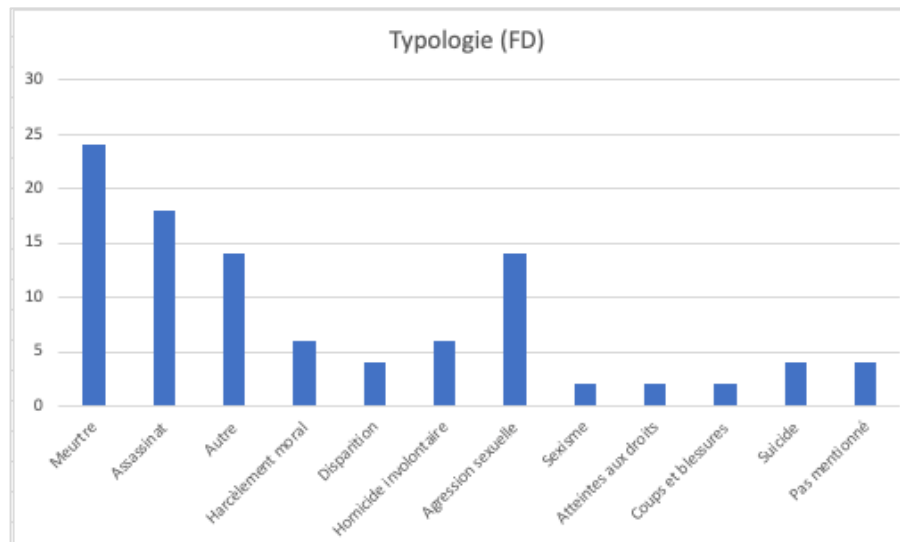
2.2. Analyse et description plus spécifique des données

2.2.1. Les faits divers

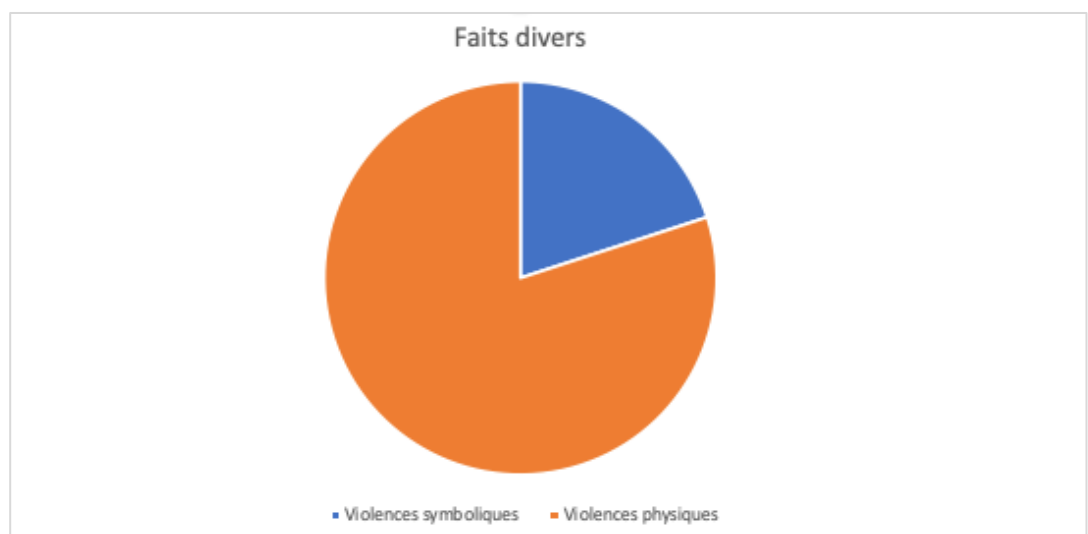
La première catégorie de thématique que nous allons aborder est celle des faits divers, présents donc à 50,51% dans les articles étudiés. Lorsqu'on répartit les différents articles selon une sphère particulière, il est possible de remarquer que le plus grand pourcentage d'entre eux ont trait à la sphère sociétale (72%). Viennent ensuite les catégories familiale et publique, présentes chacune à 12%. Enfin, la dernière catégorie d'articles correspond à la sphère du sport (4%). Tous ces résultats sont visibles sur le graphique suivant.



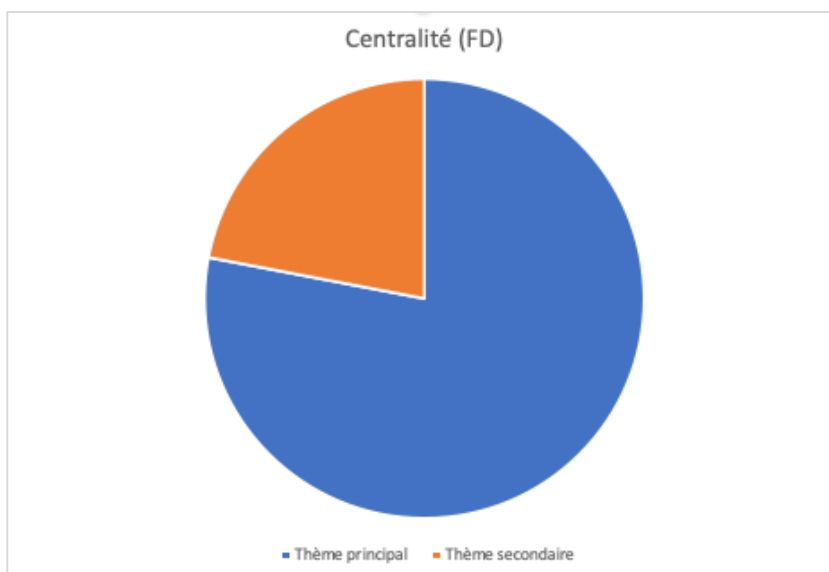
Quand on observe ces articles plus en profondeur, on constate que ceux-ci peuvent être classés selon diverses typologies, comme le montre le graphique ci-dessous. Parmi celles-ci, les plus récurrentes sont les catégories des meurtres (24%), des assassinats (18%), des agressions sexuelles (14%) et enfin, la catégorie autre (14%) dans laquelle apparaissent tous les articles qui ne correspondent pas à une de celles mentionnées dans le graphe.



Si l'on comptabilise ces différentes typologies selon qu'elles correspondent à des violences symboliques ou physiques, il paraît évident que les faits divers présentent en majorité des violences physiques. C'est ce qu'indique le graphique suivant qui est criant. Les violences physiques constituent 80% des articles sondés tandis qu'on ne dénombre que 20% pour ce qui est des violences symboliques.

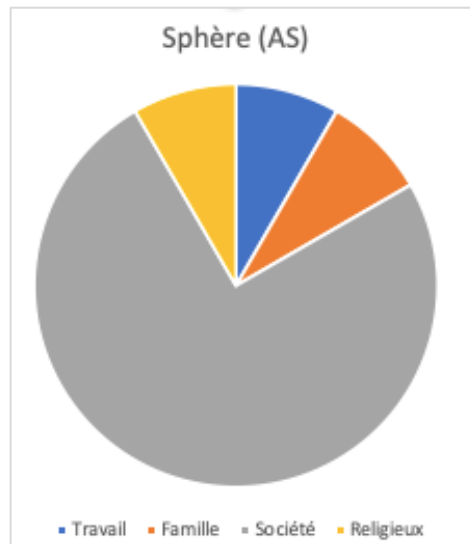


Le dernier élément intéressant concernant les faits divers, et sur lequel on va s'attarder, est la centralité. Il convient de se demander à quel pourcentage la violence apparaît comme étant le thème principal de l'article dans lequel elle est rapportée. Les résultats montrent que tel est le cas pour 78% des articles présentant des faits divers. La violence ne survient en tant que thème secondaire que pour 22% de ces articles. Ces chiffres sont synonymes d'un grand pourcentage de centralité. En d'autres mots, la plupart du temps, lorsqu'un·e journaliste rédige un article de fait divers, celui-ci a pour sujet une violence quelconque.

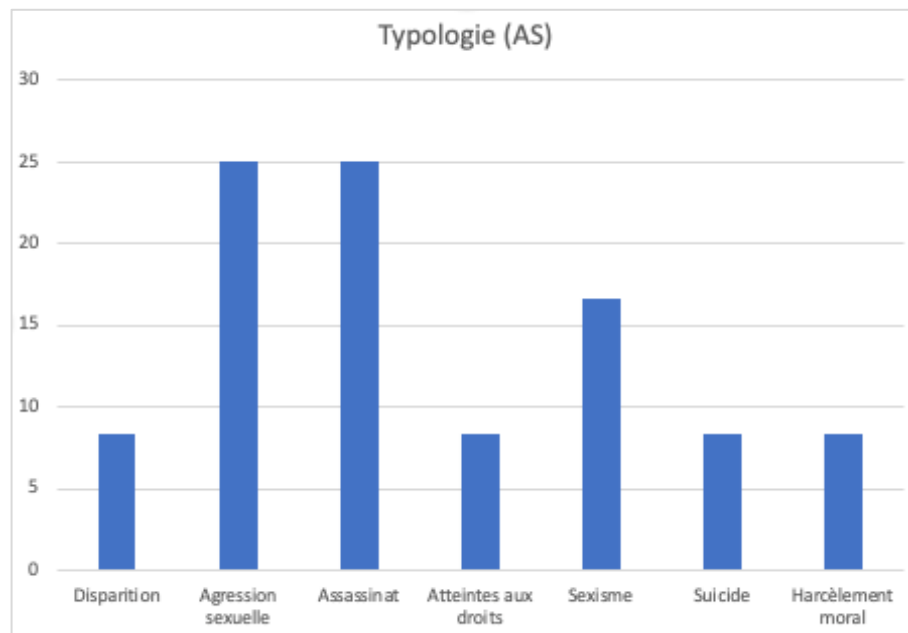


2.2.2. Les articles de société

La deuxième catégorie de thématique sur laquelle nous allons nous attarder est celle des articles de société. Pour rappel, il s'agit de ceux qui correspondent à un pourcentage de 12,12% des articles totaux étudiés. Comme nous l'avons fait pour les articles présentant des faits divers, si l'on classe les divers articles de société selon une sphère spécifique, il est très visible et relativement logique d'ailleurs que, ceux-ci se rapportent majoritairement à la sphère sociétale. Tel est le cas pour 75% des cas. Les autres articles se répartissent de manière égale entre les sphères religieuse, familiale et du travail. Celles-ci comptabilisent chacune un pourcentage s'élevant à 8,33%.

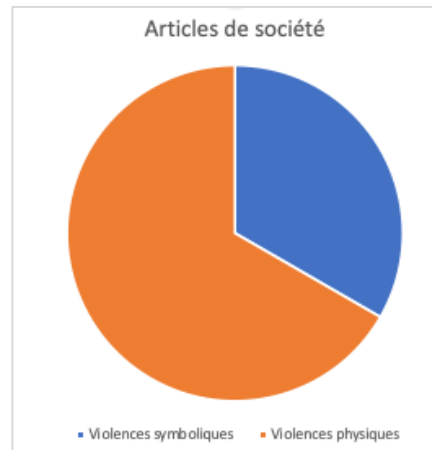


Les articles se trouvant dans cette classification en sphères peuvent également être répartis selon le type de violence qui y est rapporté. Comme le montre le graphique suivant, pour 25% de ces articles, cette violence concerne soit une agression sexuelle soit un assassinat. Le sexisme est également un type de violence plutôt récurrent puisqu'il s'élève à 16,67% des cas. Viennent enfin les typologies relatives aux disparitions, aux atteintes aux droits, au suicide et au harcèlement moral, chacune correspondant à un pourcentage de 8,33% des articles.

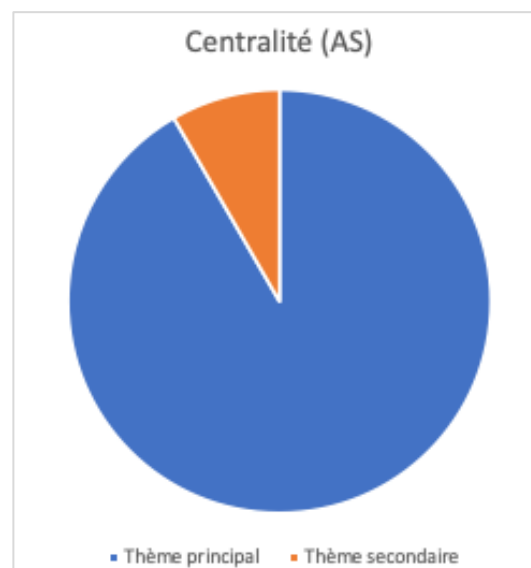


Lorsque l'on répartit et additionne ces articles selon que leurs typologies correspondent à une violence physique ou symbolique, on arrive

aux résultats visibles sur le graphique ci-dessous. D'après celui-ci, les violences ayant trait au physique s'appliquent à 66,67% des articles étudiés tandis que les 33,33% des articles restants mettent en scène des violences de type symboliques.



Enfin, comme c'était le cas pour les faits divers, il convient de s'intéresser à la centralité des articles de société. Quand on observe le graphique, on remarque que le pourcentage des violences apparaissant comme étant le thème principal de l'article dans lequel elles figurent est bien plus élevé que le pourcentage des violences rapportées comme thème secondaire. En effet, la violence figure comme thème principal dans 91,67% des cas tandis qu'elle n'est le thème secondaire que dans 8,33% de ceux-ci. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et prouvent bien que dans plus de 9 cas sur 10, c'est la violence qui figure comme sujet premier des articles de société.



2.2.3. Croisement des données des faits divers et des articles de société

Dans cette dernière sous-partie, il s'agira de croiser les données que nous avons récoltées concernant les faits divers et les articles de société afin de déterminer si notre hypothèse selon laquelle les faits divers parlent plus de violences physiques et les articles de société de violences symboliques se vérifient ou non.

Pour ce qui est des sphères, il a été possible de remarquer que pour l'un comme pour l'autre, les articles dressent essentiellement des violences provenant de la sphère sociétale. Tel est le cas pour 72% des cas lorsqu'il s'agit des faits divers et pour 75% des cas quand ce sont des articles de société. Outre la sphère sociétale, ils ont également en commun la sphère familiale.

Ensuite, si l'on s'intéresse aux typologies, il s'avère que le nombre d'entre elles est bien moins élevé pour ce qui est des articles de société que pour les faits divers. En effet, alors que pour ces derniers, à côté du fait qu'il arrive que le type de violence ne soit pas mentionné, onze typologies peuvent être comptabilisées, on n'en dénombre que sept en ce qui concerne les articles de société. Quoi qu'il en soit, on remarque que dans les deux cas, ce sont des violences physiques qui ornent le haut du tableau puisque les typologies principales concernant les faits divers sont les meurtres et les assassinats et sont les agressions sexuelles et assassinats pour ce qui est des articles de société.

La différence dans le nombre de typologies peut d'ailleurs avoir un impact sur les résultats qui nous permettront d'affirmer ou non notre question de recherche. En effet, lorsqu'on observe les différentes typologies qu'il a été possible de relever, on remarque que les typologies ayant trait au physique sont plus nombreuses que celles qui sont d'ordre symbolique du côté des faits divers. Au final, cela se traduit par un pourcentage plus élevé de violences physiques que symboliques pour ce qui est des faits divers. En ce qui les concerne, les violences physiques s'élèvent à 80%, ne laissant que 20%

d'articles se référant à une violence symbolique. Les articles de société, de leur côté, présentent un pourcentage de 66,67% de violences physiques et de 33,33% de violences symboliques.

Enfin, lorsqu'on s'attarde sur la centralité, c'est-à-dire, la place qu'occupent ces violences au sein des différents types d'articles, on s'aperçoit que la violence est bel et bien le thème principal dans les deux cas, mais cela est bien plus parlant et significatif en ce qui concerne les articles de société. En effet, pour ceux-ci, les violences se manifestent comme thème principal dans environ 90% des cas tandis qu'elles ne dépassent pas les 80% pour ce qui est des faits divers.

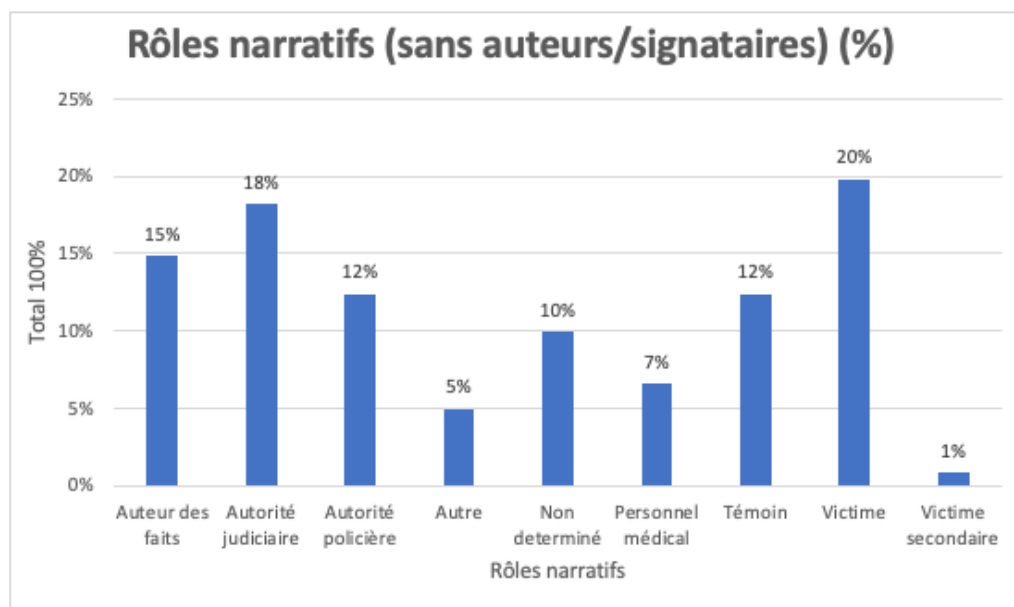
En conclusion, il est possible d'affirmer que les faits divers parlent assurément plus de violences physiques que de violences symboliques. Par contre, les résultats collectés permettent de contester la partie de l'hypothèse selon laquelle les articles de société présentent plus de violences de type symbolique que physique. Cela n'est en effet pas le cas. Les données montrent bel et bien, comme exposé ci-dessus, que 66,67% des articles de société, synonyme de majorité, ont trait à des violences physiques. Ce qu'il est possible de relever, toutefois, c'est que le pourcentage concernant la centralité est supérieur dans le cas des articles de société. Alors que pour ceux-ci, il dépasse légèrement les 90%, il n'atteint même pas les 80% dans les articles présentant des faits divers.

Tout cela montre donc que ce sont des violences physiques dont on parle le plus, que ce soit dans les faits divers comme dans les articles de société. De plus, celles-ci sont d'autant plus présentes dans les faits divers, mais cela doit être contrebalancé par le fait que la violence y est légèrement moins centrale comparée à celle qui figure dans les articles de société.

3. Analyse des données sur les « Intervenant·e·s généraux·ales »

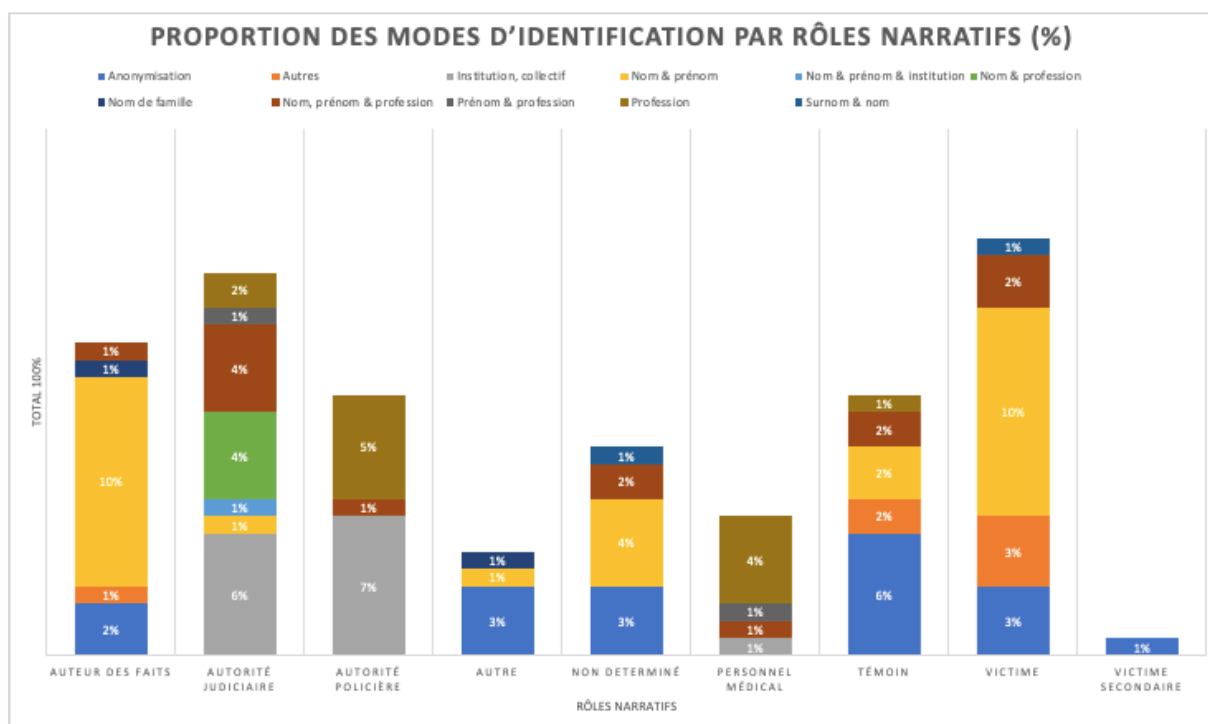
3.1. Analyse du corpus aléatoire : Année 2004

3.1.1. Rôles narratifs (2004)



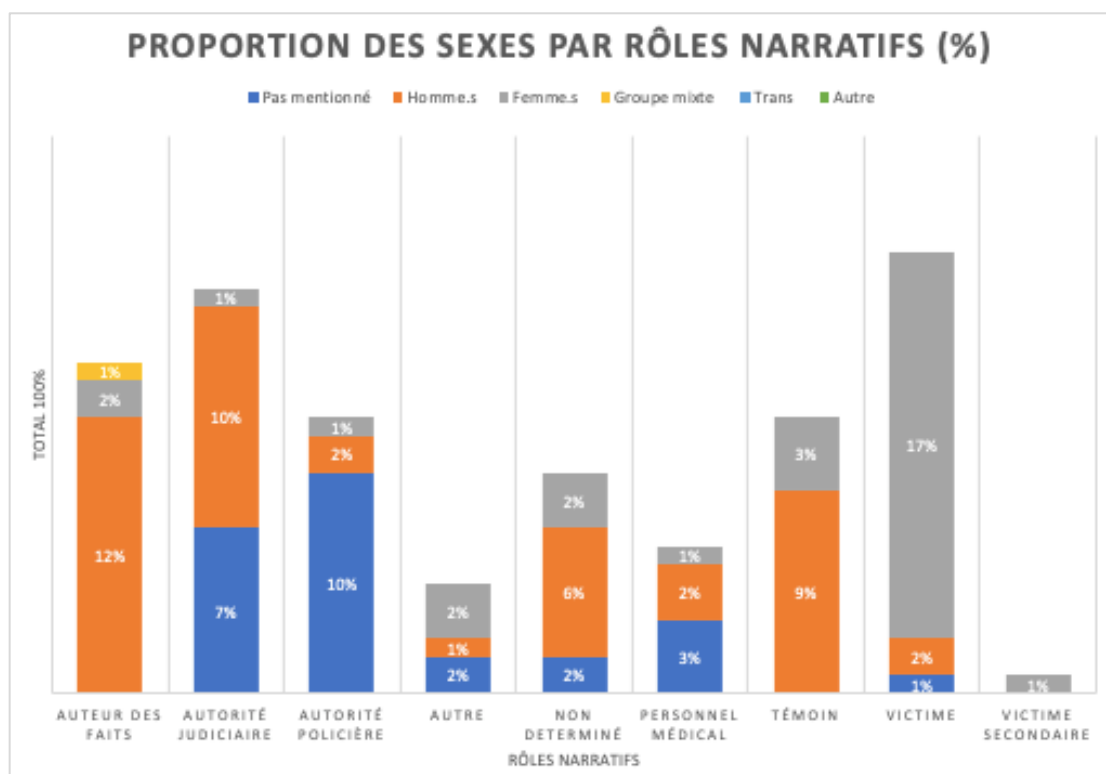
En 2004, la catégorie la plus représentée concerne les victimes soit 20% des acteur·trice·s suivies des autorités judiciaires (18%) et des auteur·trice·s des faits (15%).

3.1.2. Modes d'identifications par rôles narratifs (2004)



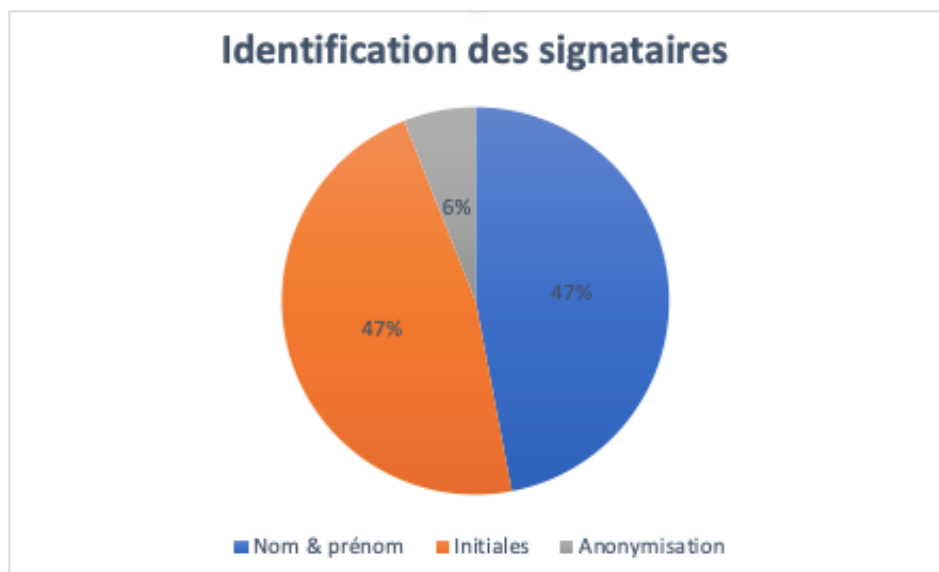
En 2004, les victimes et les auteur·trice·s présentent des identifications similaires : la majorité est identifiée par l'identité complète (prénom et nom). Les autorités judiciaires ainsi que les autorités policières sont plus souvent identifiées par l'institution qu'elles représentent.

3.1.3. Proportion des sexes par rôles narratifs (2004)



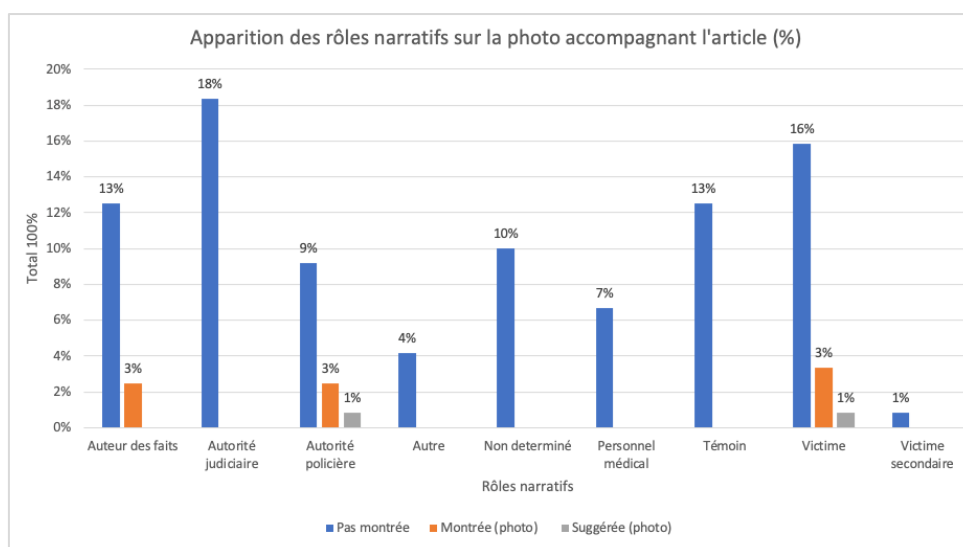
Les femmes dominent largement la catégorie des victimes et des victimes secondaires. Les auteur·trice·s sont le plus souvent des hommes. Mais on note quand même la présence de 2% d'autrices dans le corpus de 2004. Cependant, les hommes sont majoritaires dans les catégories d'acteur·trice·s telles que les autorités judiciaires et les témoins.

3.1.4. Identifications des signataires (2004)



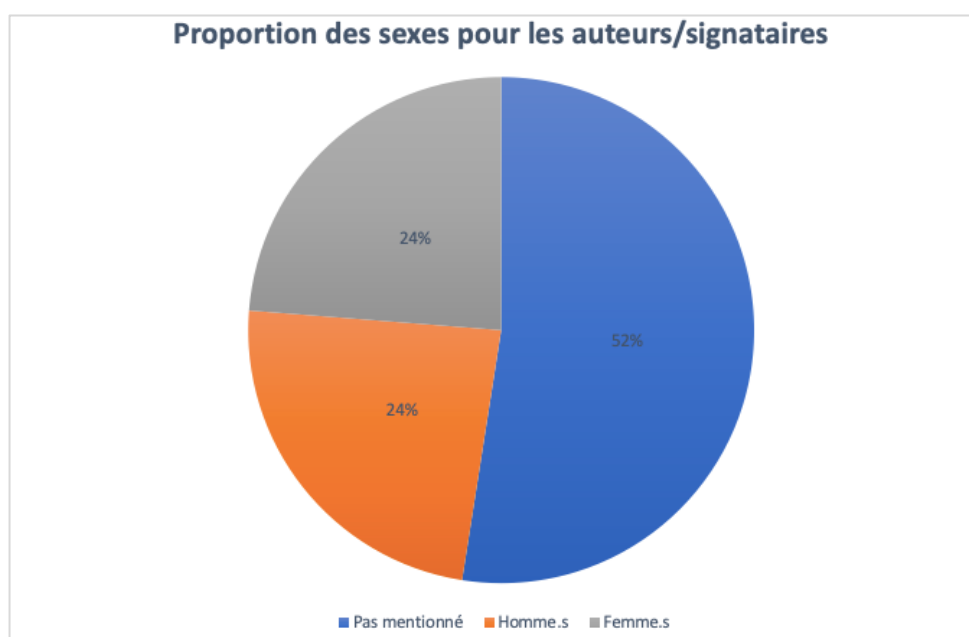
En 2004, plus de la moitié des signataires du corpus sont identifié·e·s de manière anonyme soit parce qu’iels ne sont pas mentionné·e·s du tout, soit parce qu’iels sont identifié·e·s par des initiales. Cependant, 47% des signataires des articles sont identifié·e·s de manière complète c’est-à-dire par leur nom et prénom.

3.1.5. Apparitions des rôles narratifs sur la photo accompagnant l'article (2004)



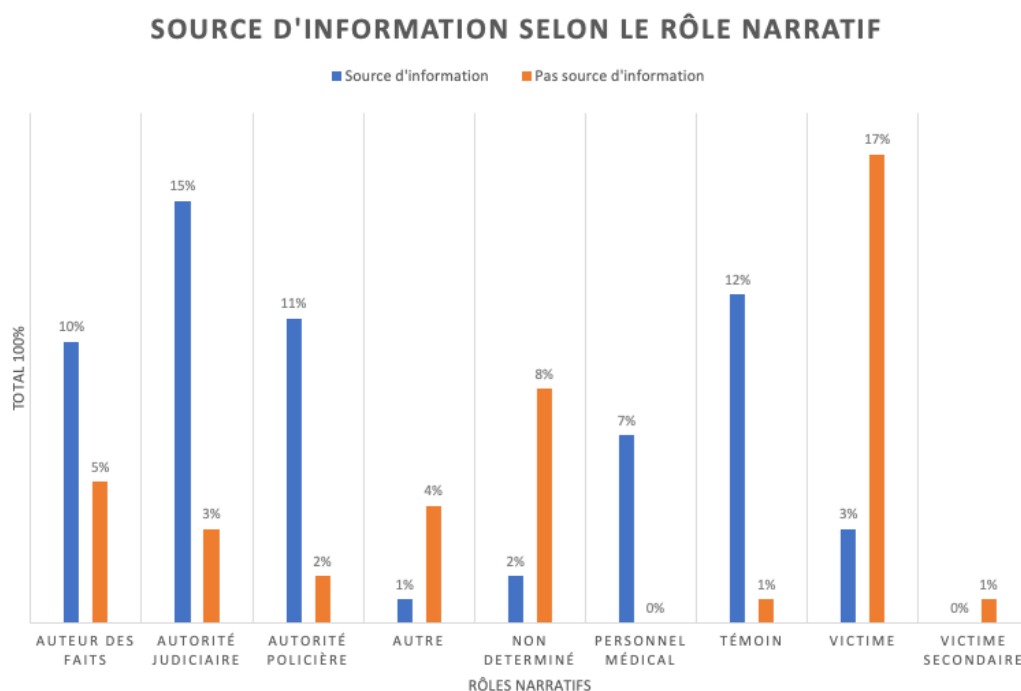
En 2004, la majorité des intervenant·e·s, soit 90% du corpus, n'apparaissent pas sur une photo accompagnant l'article. Cependant, les catégories d'intervenant·e·s qui apparaissent le plus régulièrement sur les photos sont les victimes, les auteur·trice·s des faits ainsi que les autorités policières à hauteur de 3% chacun.

3.1.6. Proportion des sexes des signataires pour les signataires (2004)



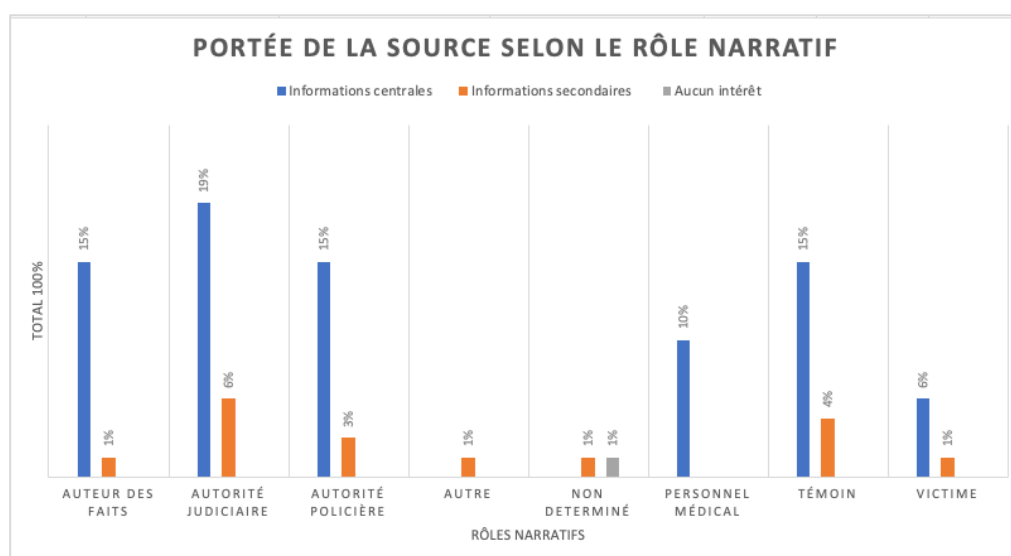
En 2004, un peu plus de la moitié des signataires du corpus étant anonyme, il n'est donc pas possible d'en déduire implicitement le genre. Cependant, l'autre moitié des signataires est répartie de manière égale entre les hommes et les femmes (24% d'hommes et 24% de femmes).

3.1.7. Source d'information selon le rôle narratif (2004)



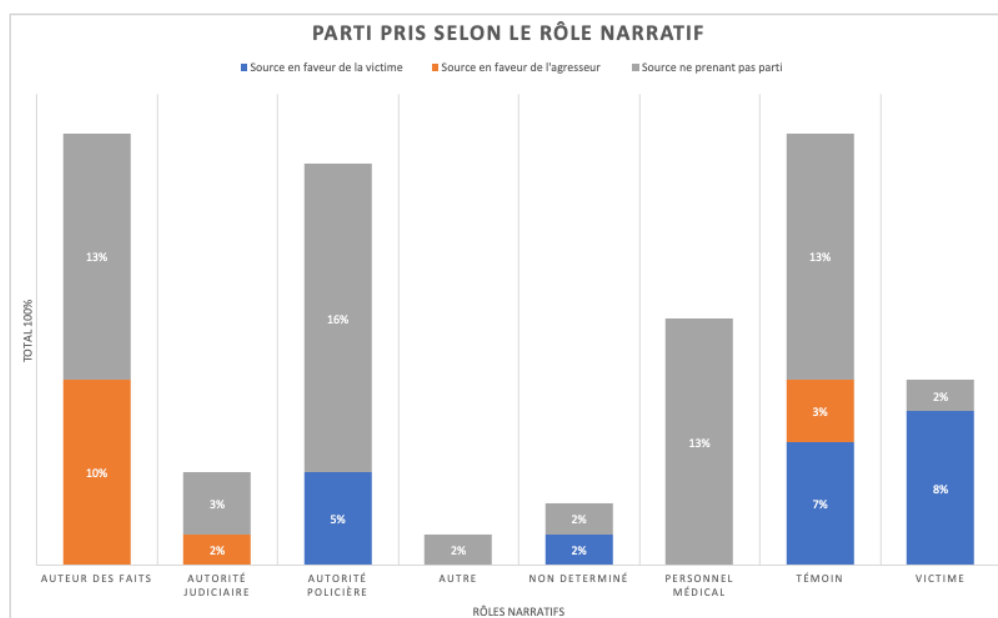
En 2004, plus de la moitié des intervenants, soit 61% du corpus, représentent des sources d'information. Les catégories d'intervenant·e·s représentant le plus des sources d'information sont les autorités judiciaires (15%), les témoins (12%), les autorités policières (11%) suivis des auteur·trice·s des faits (10%). Cependant, la majorité des victimes, n'étant plus en vie, ne peuvent pas être des sources d'informations.

3.1.8. Portée de la source selon le rôle narratif (2004)



En 2004, la majorité des catégories d'intervenant·e·s représentant une source d'information apporte des informations centrales (80% des intervenant·e·s).

3.1.9. Parti pris selon le rôle narratif (2004)

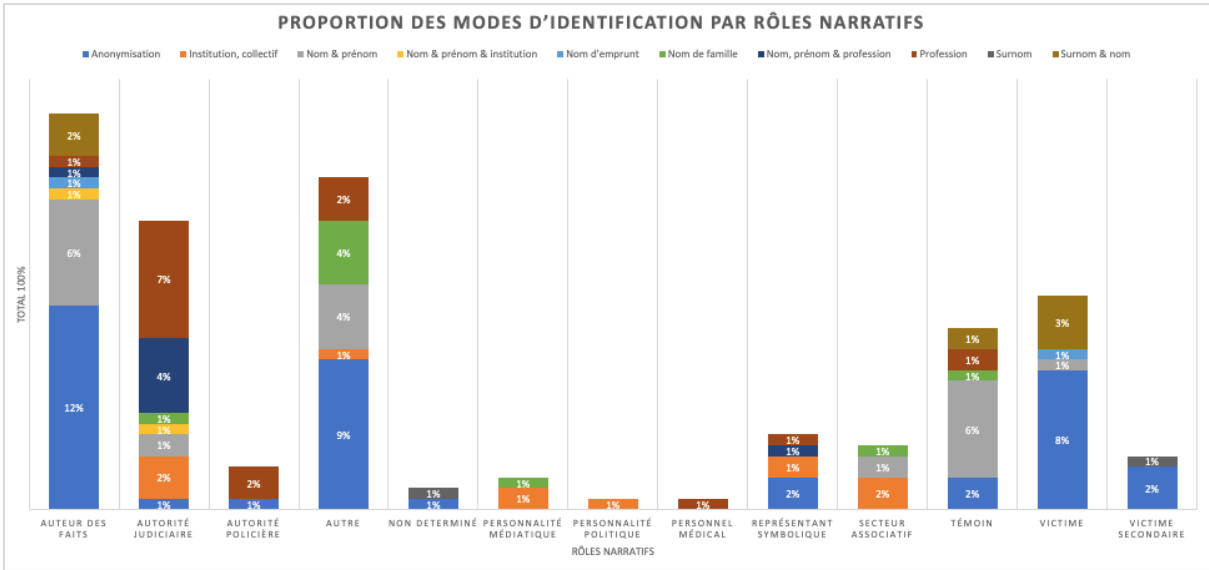


En 2004, la majorité des sources d'information ne prennent pas parti parce qu'il s'agit d'acteur·trice·s de terrain tels que les autorités judiciaires, les autorités policières ou encore le personnel médical. 22% des sources

d'informations sont en faveur des victimes dont 8% sont les victimes elles-mêmes et 7% les témoins contre 15% qui sont en faveur des agresseur·euse·s dont 10% sont les auteur·trice·s elleux-mêmes.

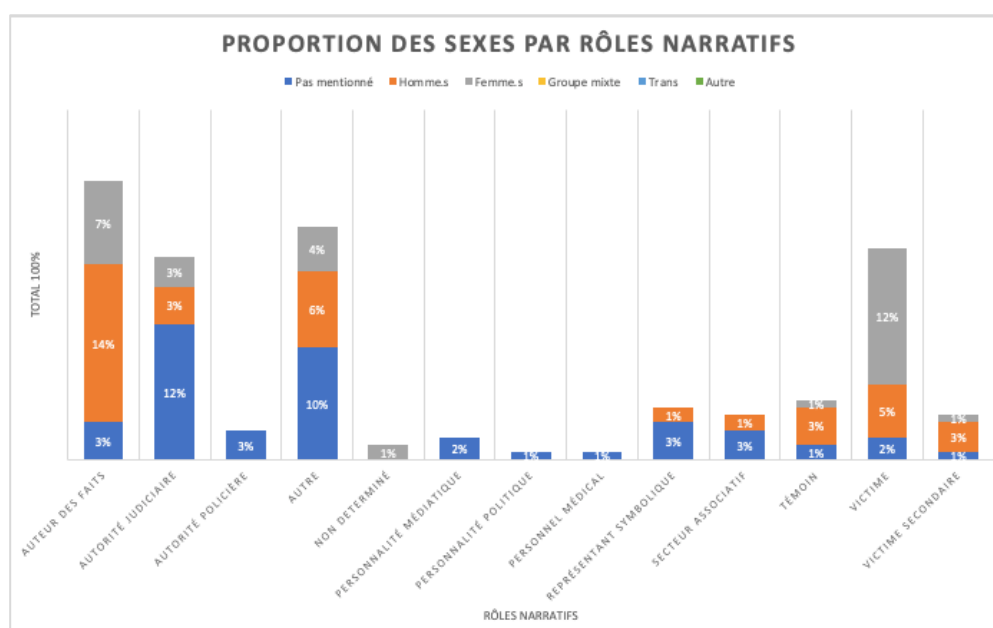
3.2. Analyse du corpus aléatoire : Année 2010

3.2.1. Mode d'identification par rôles narratifs (2010)



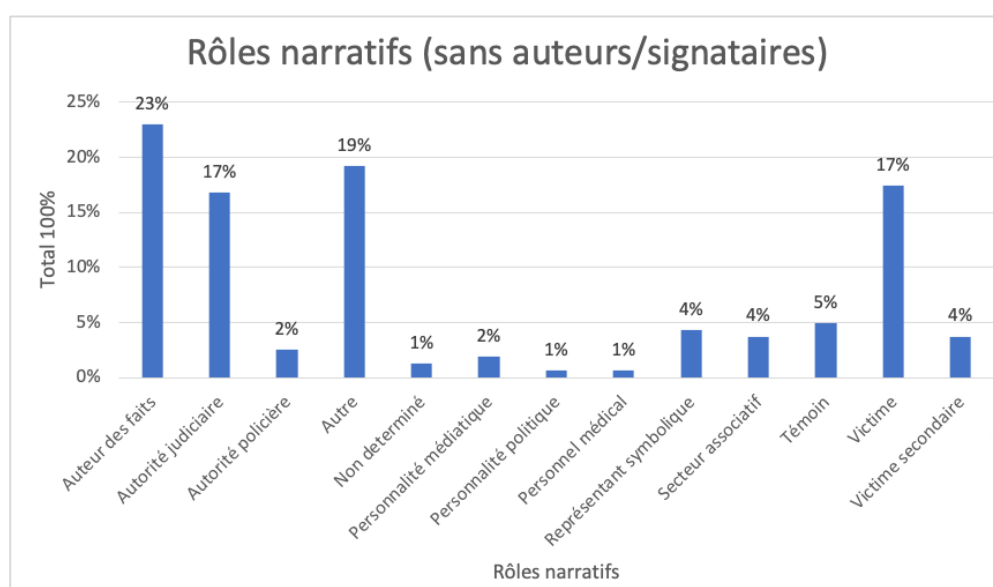
En 2010, les victimes, les auteurs ainsi que la catégorie « Autre » sont, pour la plupart, identifiés de manière anonyme. Les autorités judiciaires ainsi que les autorités policières sont plus souvent identifiées par leur profession. Alors que les témoins, quant à eux, sont identifiés de manière complète c'est-à-dire par leur nom et prénom.

3.2.2. Proportion des sexes par rôles narratifs (2010)



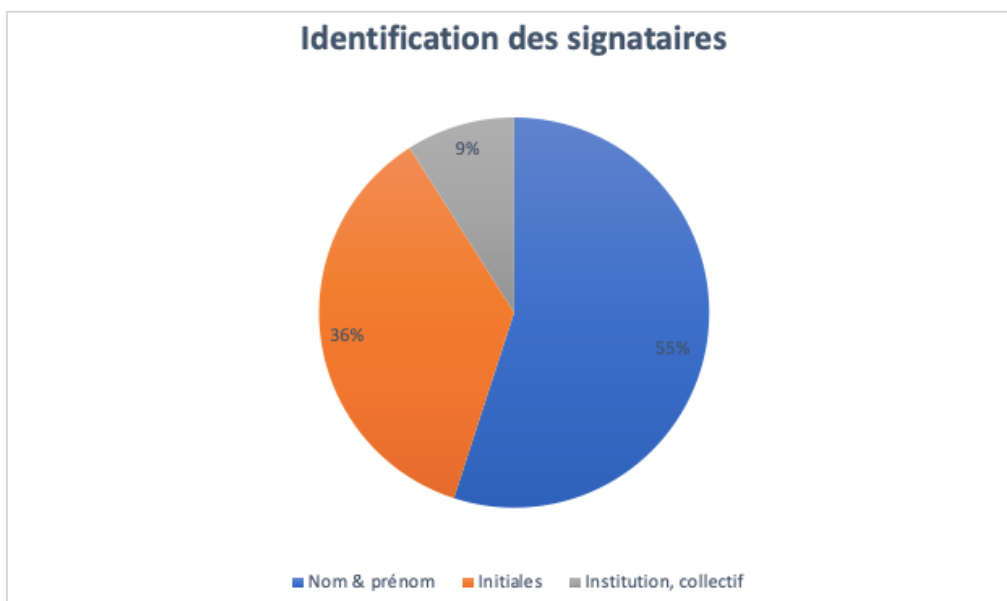
Les femmes dominent la catégorie des victimes avec 12%. Les auteur·trice·s sont plus souvent des hommes. Mais on note quand même la présence de 7% de femmes autrices dans le corpus de 2010. Cependant, les hommes sont majoritaires dans les catégories d'acteur·trice·s telles que les « Autres », les témoins et les victimes secondaires. De manière générale, le sexe de l'ensemble des catégories d'intervenant·e·s n'est pas mentionné.

3.2.3. Rôles narratifs (2010)



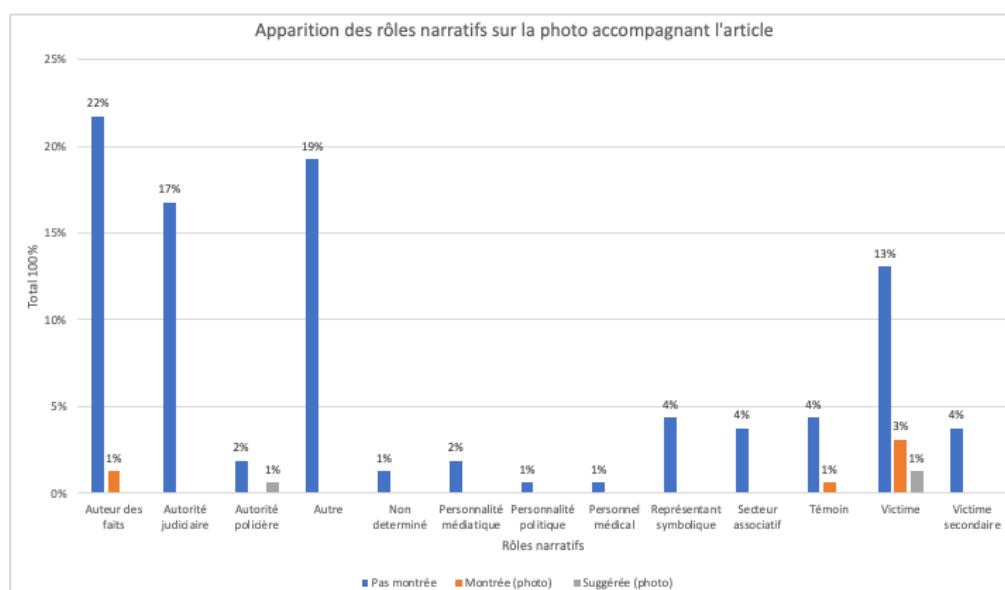
En 2010, la catégorie la plus représentée est les auteurs des faits soit 23% des acteurs suivis de la catégorie « Autre » (c'est-à-dire les compagnes, les enfants, les amis) représentant 19% des intervenants ainsi que les autorités judiciaires et les victimes représentant chacune 17% des intervenants du corpus.

3.2.4. Identification des signataires (2010)



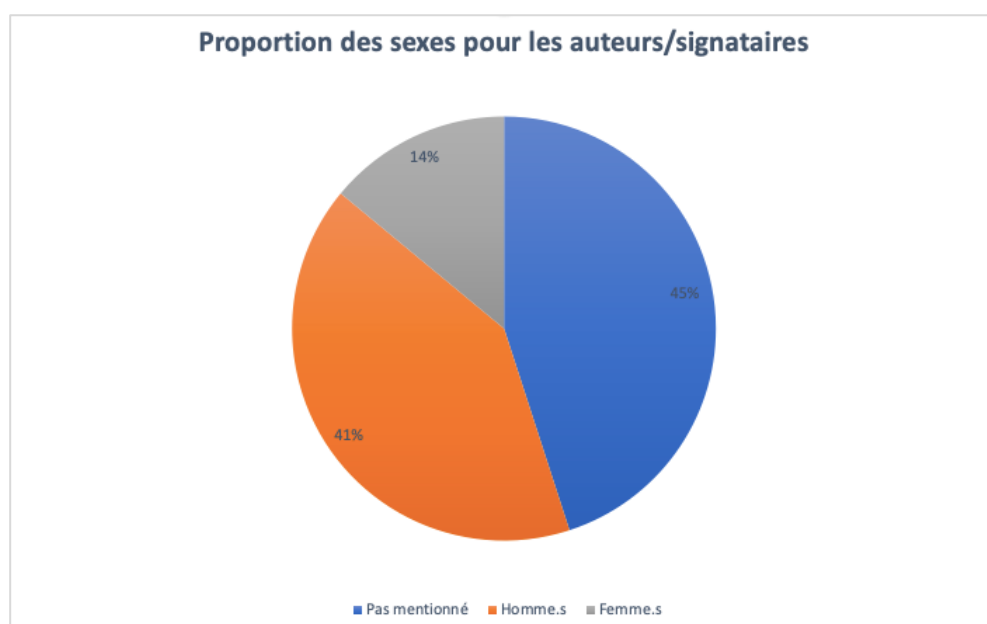
En 2010, plus de la moitié des signataires du corpus sont identifié·e·s de manière complète c'est-à-dire par leur nom et leur prénom. Alors que 36% des signataires sont identifié·e·s de manière anonyme par des initiales. Seulement 9% des signataires des articles sont identifié·e·s par une institution telle que Belga par exemple.

3.2.5. Apparitions des rôles narratifs sur la photo accompagnant l'article (2010)



En 2010, la majorité des intervenant·e·s, soit 95% du corpus, n'apparaissent pas sur une photo accompagnant l'article. Cependant, les catégories d'intervenant·e·s qui sont montrées sur les photos sont les victimes (3%) et les auteur·trice·s des faits (1%).

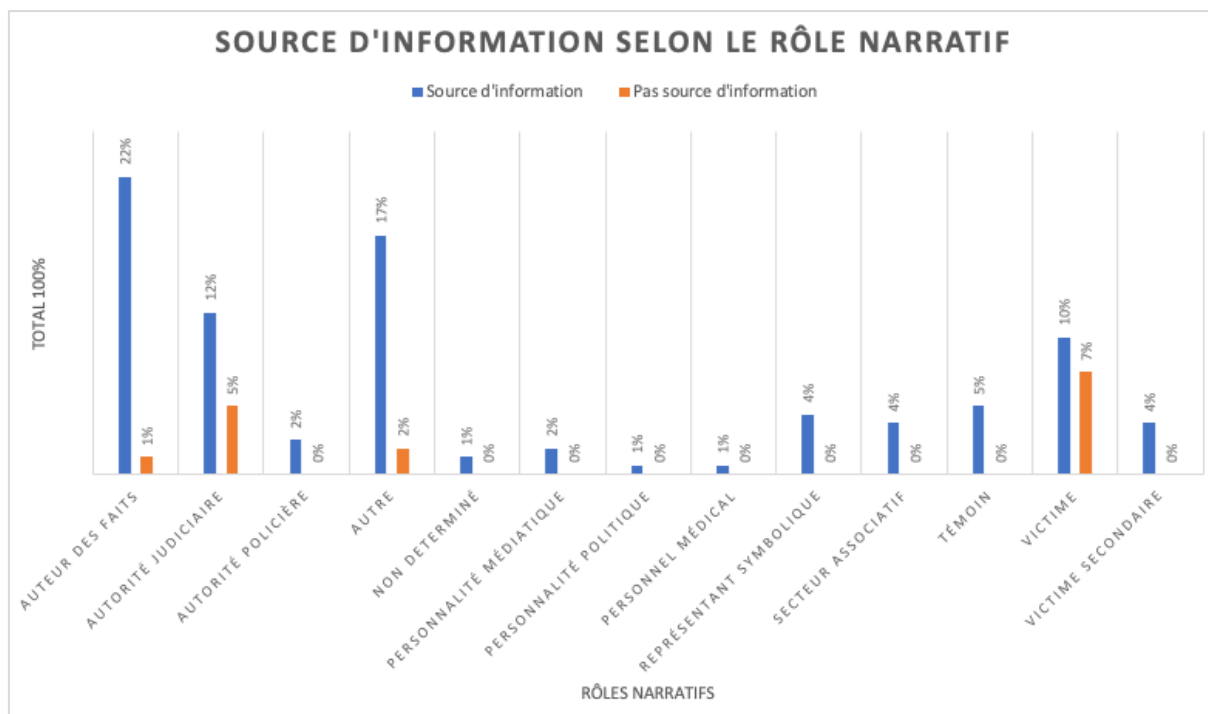
3.2.6. Proportion des sexes pour les signataires (2010)



En 2010, 45% des signataires du corpus étant anonyme ou des institutions, il n'est donc pas possible d'en déduire implicitement le sexe.

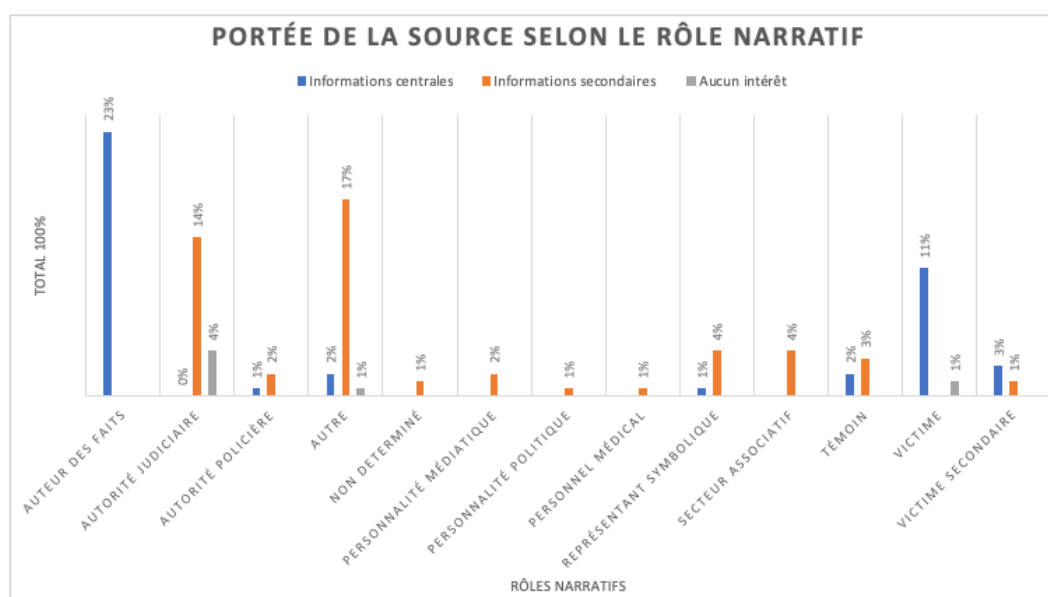
Cependant, 41% des signataires sont représenté·e·s par des hommes et 14% par des femmes.

3.2.7. Source d'information selon le rôle narratif (2010)



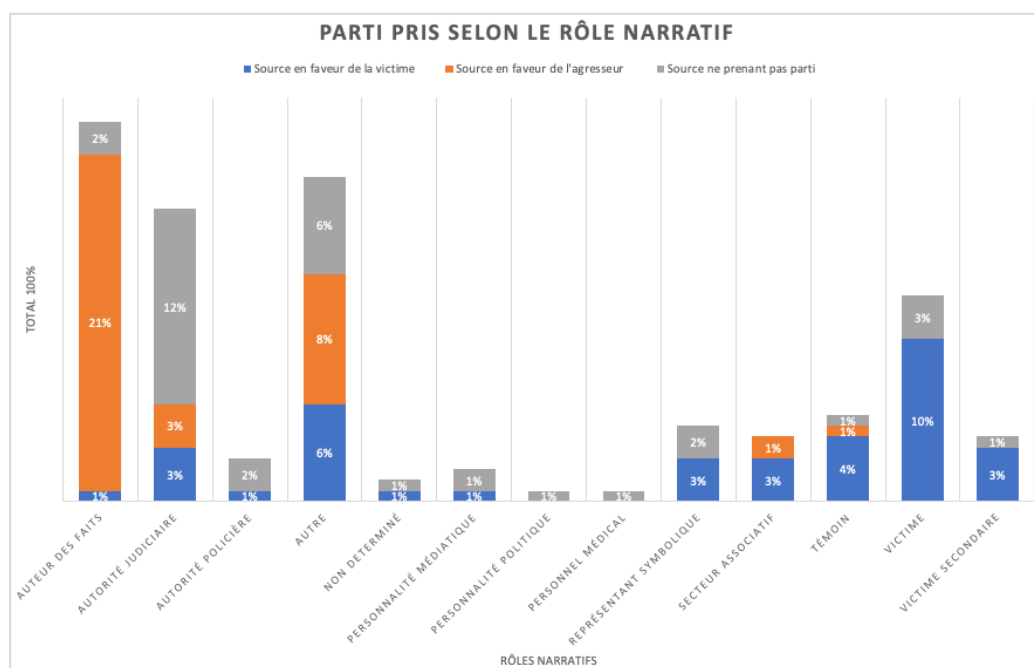
En 2010, la majorité des intervenant·e·s, soit un peu moins de 85% du corpus, représente des sources d'informations. Les catégories d'intervenant·e·s représentant le plus des sources d'information sont les auteur·trice·s des faits (22%), la catégorie « Autre » (17%) ainsi que les autorités judiciaires (12%), les victimes (10%) puisqu'il s'agit pour la plupart d'agressions sexuelles.

3.2.8. Portée de la source selon le rôle narratif (2010)



En 2010, 50% des intervenant·e·s représentant une source d'information rapportant des informations secondaires contre 43% apportant des informations centrales.

3.2.9. Parti pris selon le rôle narratif (2010)

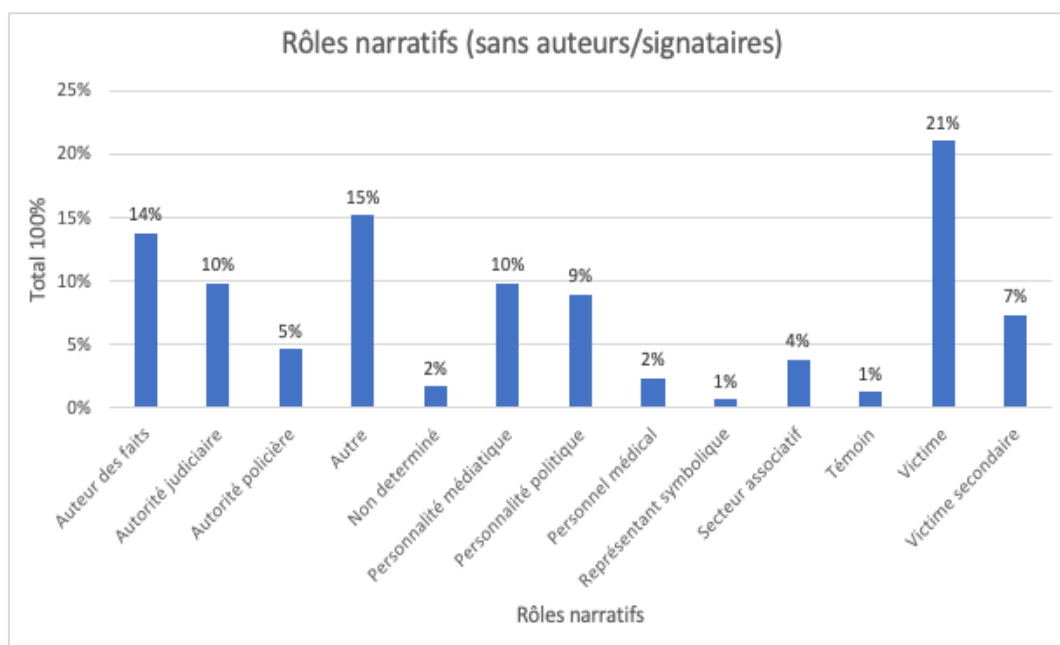


En 2010, un tiers des sources d'informations sont des sources en faveur de l'agresseur·euse dont 21% sont les auteurs·trice·s elleux-mêmes. Un autre tiers prend parti en faveur de la victime dont 10% sont les victimes

elles-mêmes. Et le dernier tiers, représenté surtout par les sources d'informations telles que les autorités judiciaires, ne prend pas parti.

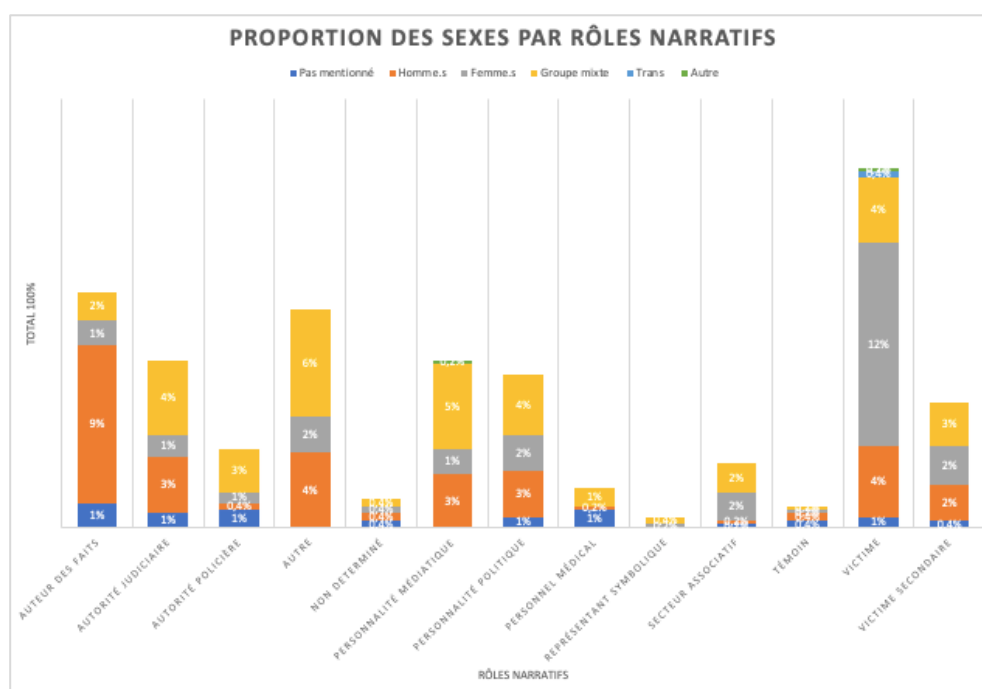
3.3. Analyse du corpus aléatoire : Année 2019

3.3.1. *Rôle narratif* (2019)



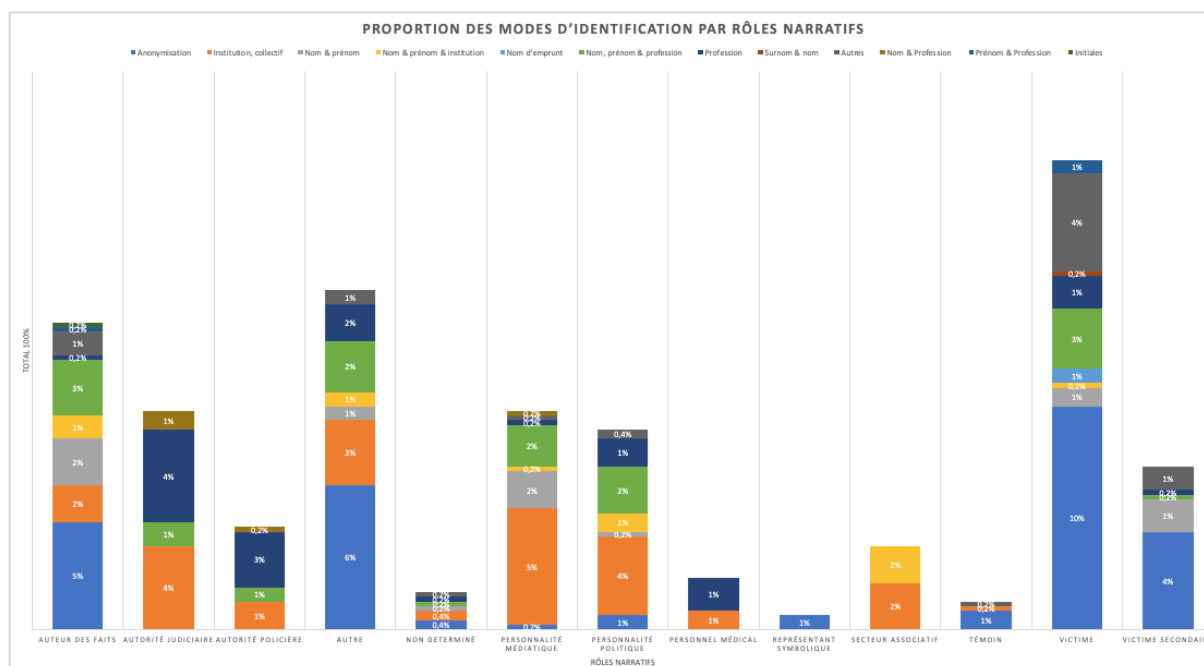
En 2019, la catégorie la plus représentée est constituée par les victimes soit 21% des acteur·trice·s suivis de la catégorie « Autre » (15%), des auteur·trice·s des faits (14%) ainsi que des autorités judiciaires et des personnalités politiques représentant chacune 10% du corpus.

3.3.2. Proportion des sexes par rôles narratifs (2019)



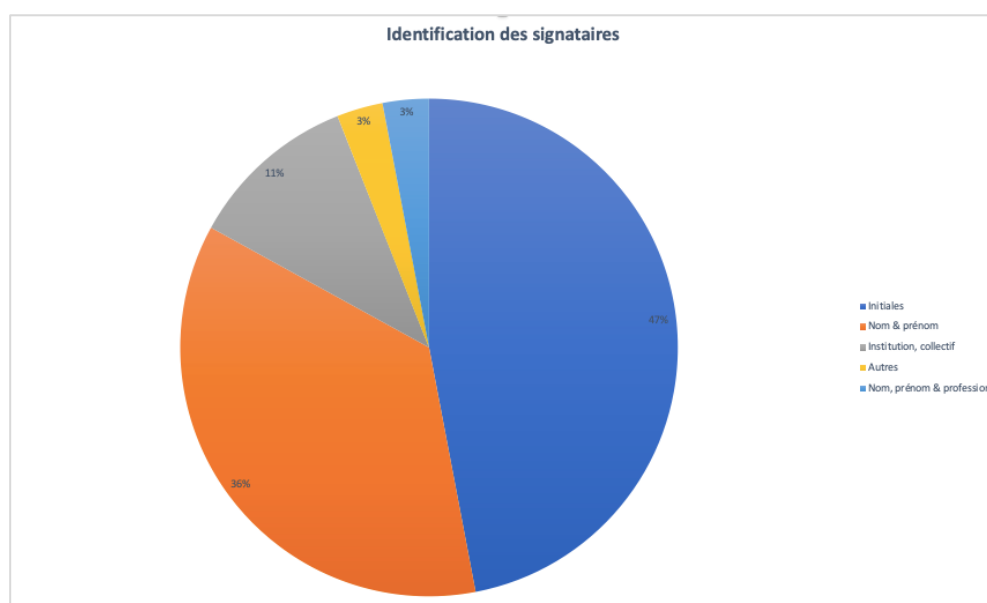
Les femmes dominent largement la catégorie des victimes soit 12%. Les auteurs sont plus souvent des hommes. Mais on note quand même la présence de 1% d'autrices dans le corpus de 2019. Cependant, un tiers du corpus représente des groupes mixtes (les autorités judiciaires ainsi que personnalités médiatiques et politiques).

3.3.3. Proportion des modes d'identification par rôles narratifs (2019)



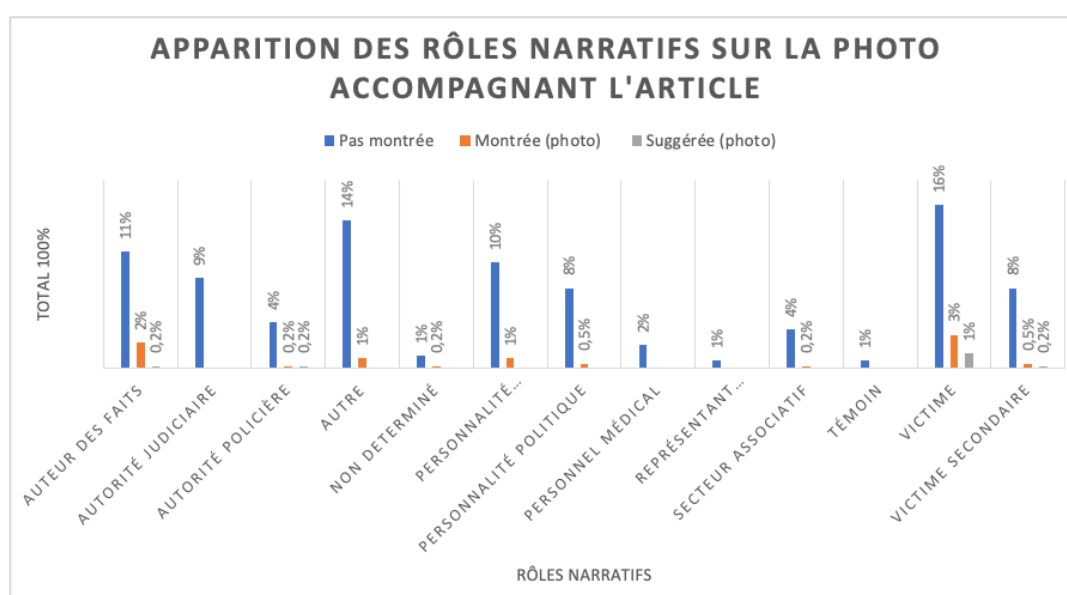
En 2019, les victimes sont de manière générale identifiées de façon anonyme en utilisant des termes telles que la victime, madame ou simplement un prénom. Les auteur·trice·s des faits, quant à elleux, sont également cité·e·s majoritairement de façon anonyme en utilisant des termes vagues tels que les harceleurs, le mari de unetelle, etc. Les autorités judiciaires, les personnalités médiatiques et politiques sont plus souvent identifiées par les institutions qu’iels représentent.

3.3.4. Identification des signataires (2019)



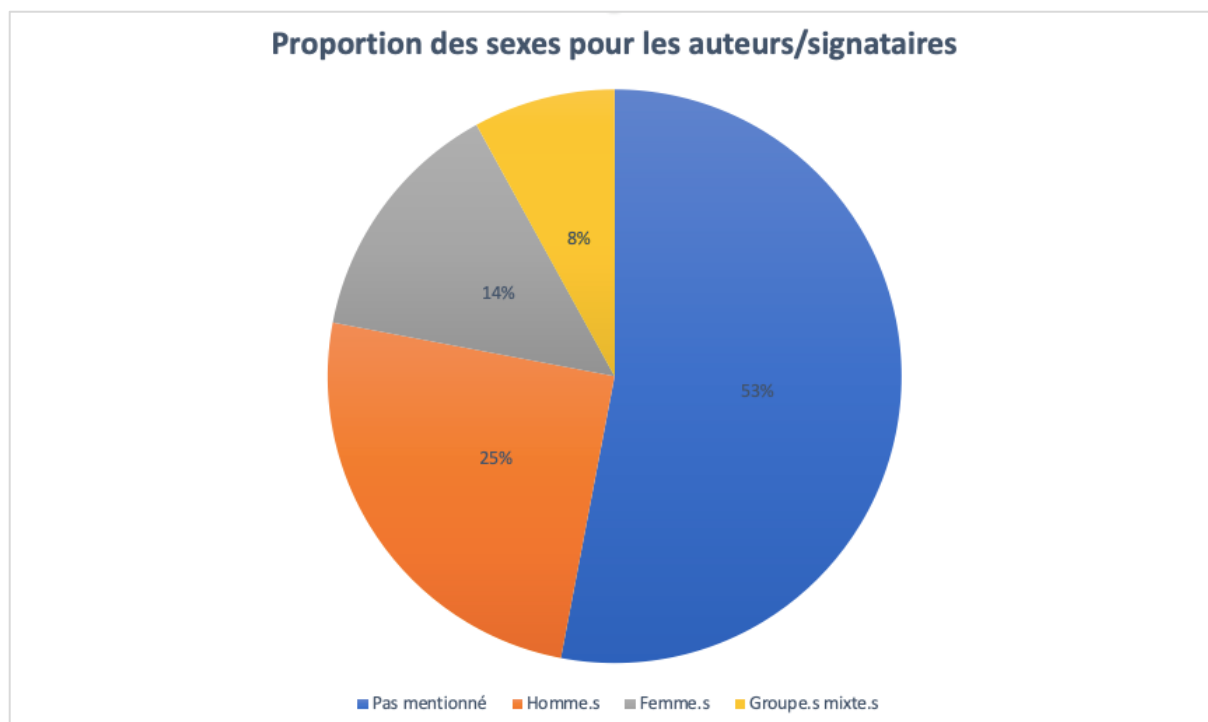
En 2019, un peu moins de la moitié des signataires du corpus, soit 47%, sont identifié·e·s de manière anonyme par des initiales. Cependant, 39% des signataires des articles sont identifié·e·s de manière complète c'est-à-dire nom prénom et dans certains cas profession.

3.3.5. Apparition des rôles narratifs sur la photo accompagnant l'article (2019)



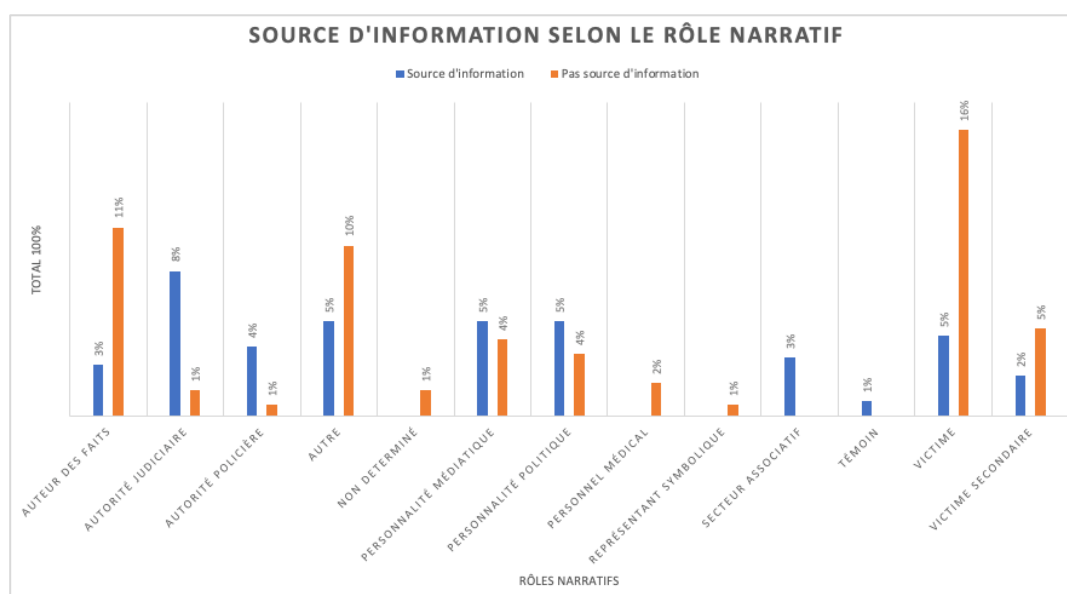
En 2019, la majorité des intervenant·e·s, soit 89% du corpus, n'apparaissent pas sur une photo accompagnant l'article. Cependant, les catégories d'intervenant·e·s qui apparaissent le plus régulièrement sur les photos sont les victimes ainsi que les auteur·trice·s des faits (respectivement 3% et 2%).

3.3.6. Proportion des sexes pour les signataires (2019)



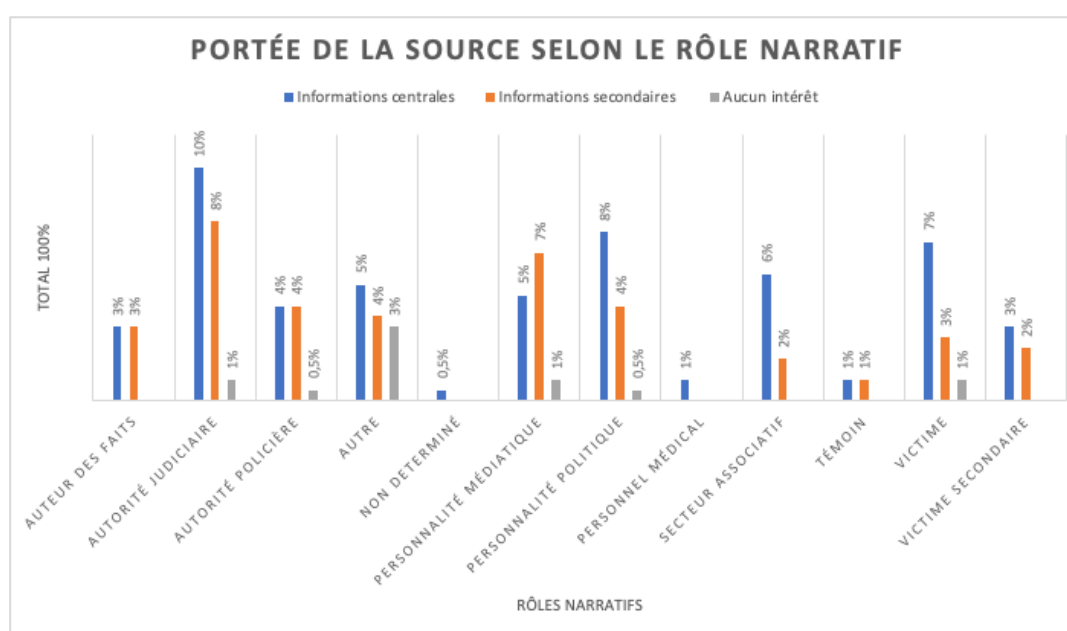
En 2019, 53% des signataires du corpus étant anonyme, il n'est donc pas possible d'en déduire implicitement le sexe. Cependant, 25% des signataires sont représenté·e·s par des hommes, 14% par des femmes et 8% par des groupes mixtes (les institutions).

3.3.7. Source d'information selon le rôle narratif (2019)



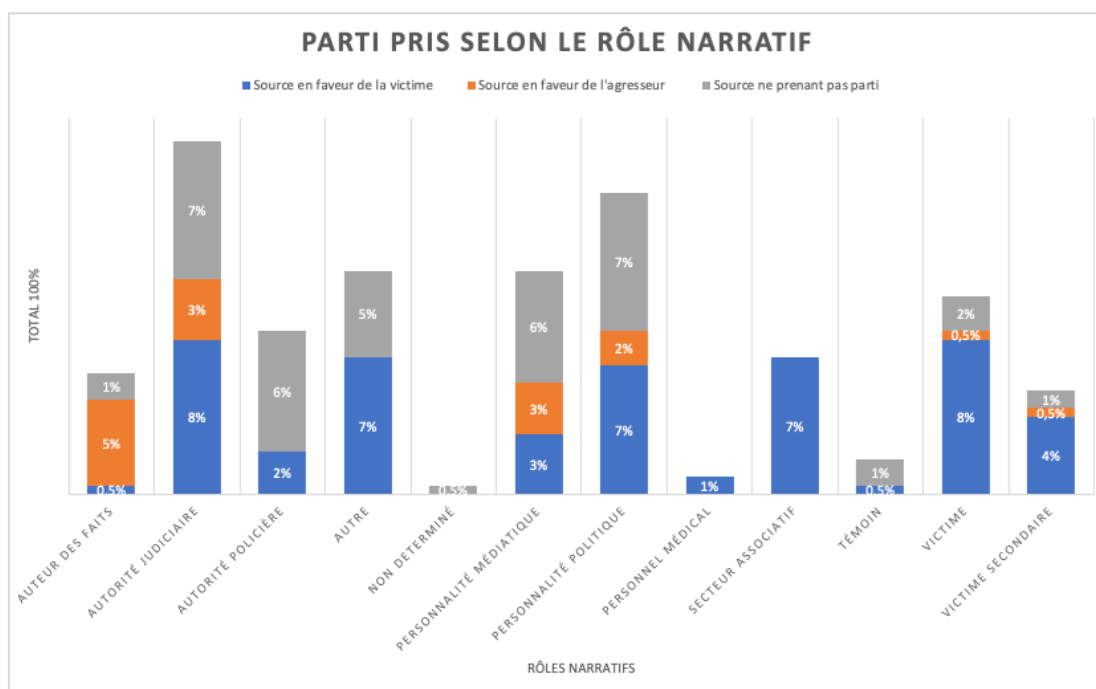
En 2019, plus de la moitié des intervenant·e·s, soit plus ou moins 56% du corpus, ne représente pas des sources d'informations. Cependant, les catégories d'intervenant·e·s représentant le plus des sources d'information sont les autorités judiciaires, la catégorie « Autre », les personnalités médiatiques et politiques et les victimes représentant 28% du corpus au total.

3.3.8. Portée de la source selon le rôle narratif (2019)



En 2019, plus de 50% des intervenant·e·s représentent une source d'information rapportant des informations centrales contre 38% apportant des informations secondaires.

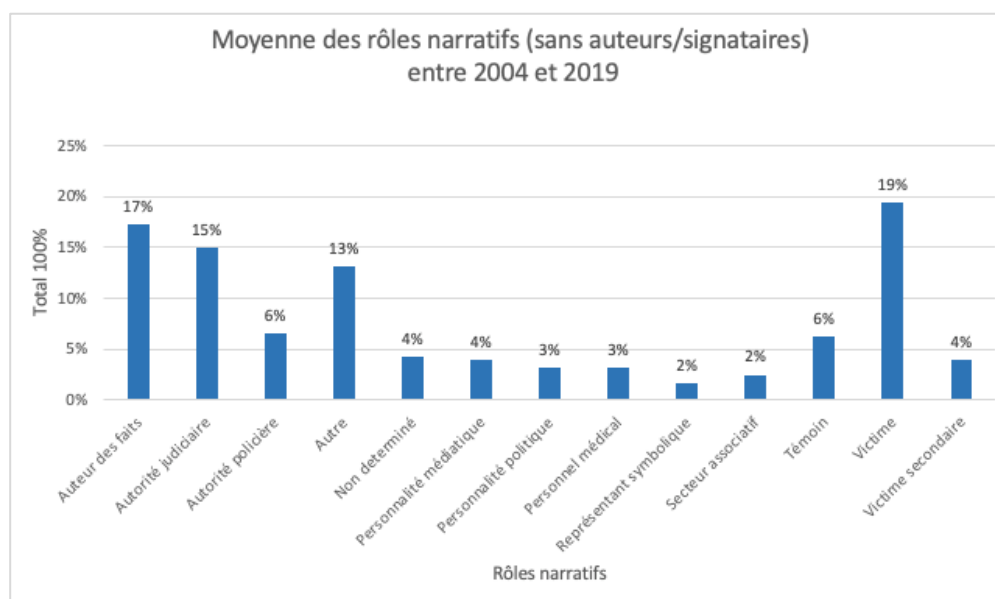
3.3.9. *Parti pris selon le rôle narratif (2019)*



En 2019, 48% des sources d'informations sont des sources en faveur de la victime dont 8% sont les victimes elles-mêmes. Un peu plus d'un tiers, représenté surtout par les sources d'informations telles que les autorités judiciaires et policières ainsi que les personnalités politiques et médiatiques, ne prend pas parti. Un peu plus de 15% des sources sont en faveur de l'agresseur·euse dont 5% sont les auteur·trice·s elleux-mêmes.

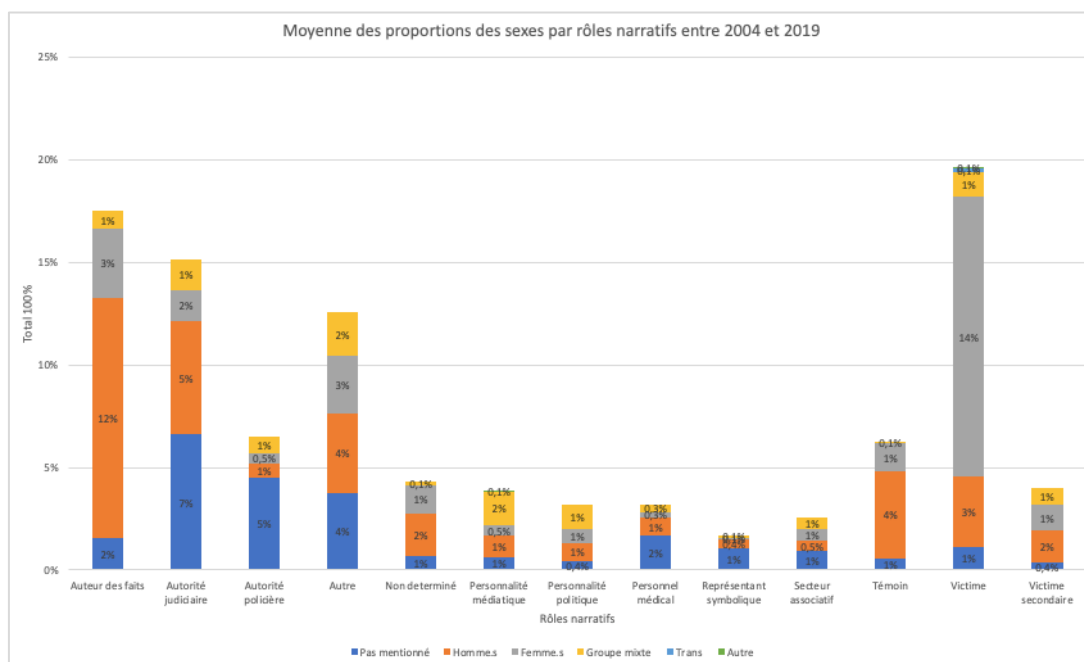
3.4. Analyse du corpus aléatoire : Moyenne et évolution entre 2004 et 2019

3.4.1. Moyenne des rôles narratifs (2004 – 2019)



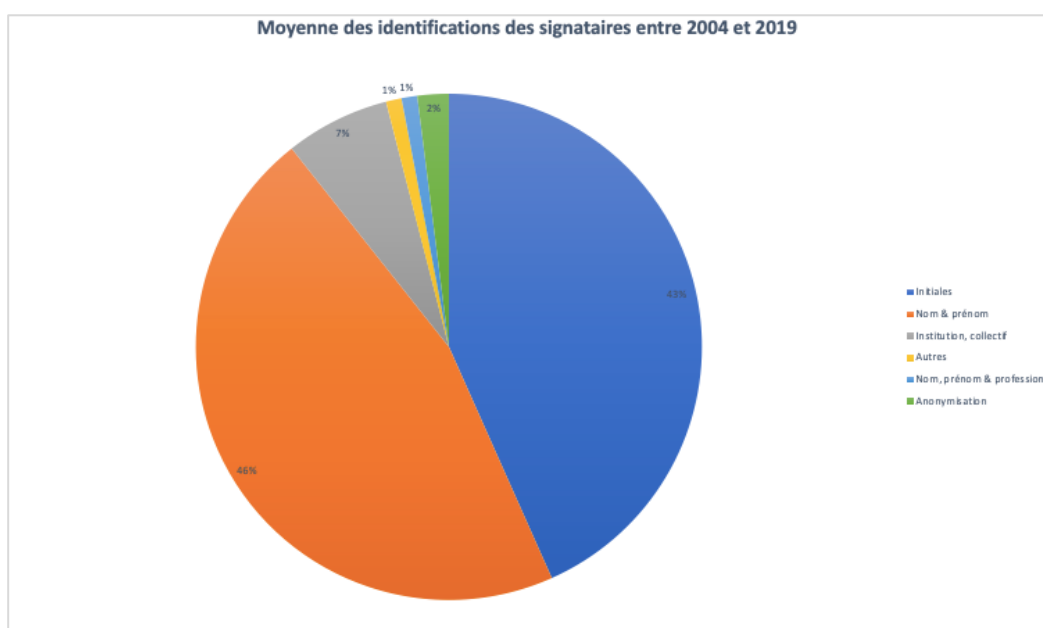
En moyenne entre 2004 et 2019, les catégories les plus représentées sont les victimes (19%) et les auteur·trice·s des faits (17%) suivis des autorités judiciaires (15%) et la catégorie « Autre » à hauteur de 13%.

3.4.2. Moyenne des proportions des sexes par rôles narratifs (2004 – 2019)



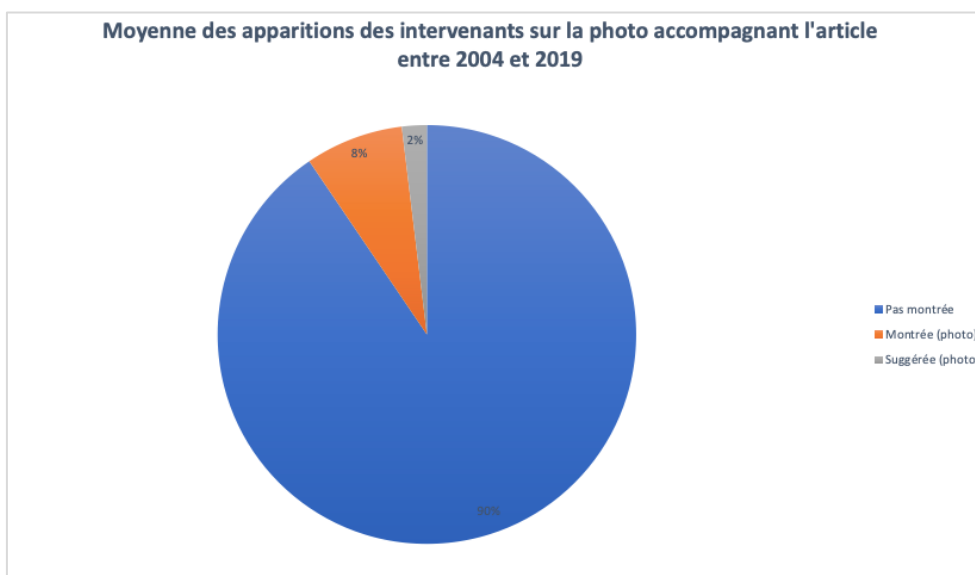
En moyenne entre 2004 et 2019, les femmes dominent largement la catégorie des victimes (14%). Les auteur·trice·s sont plus souvent des hommes (12%). Notons quand même la présence de 3% de femmes auteures en moyenne contre 3% également d'hommes victimes. Les hommes sont majoritaires dans les catégories d'acteurs telles que les autorités judiciaires, la catégorie « Autre » ainsi que les témoins.

3.4.3. Moyenne des identifications des signataires (2004 – 2019)



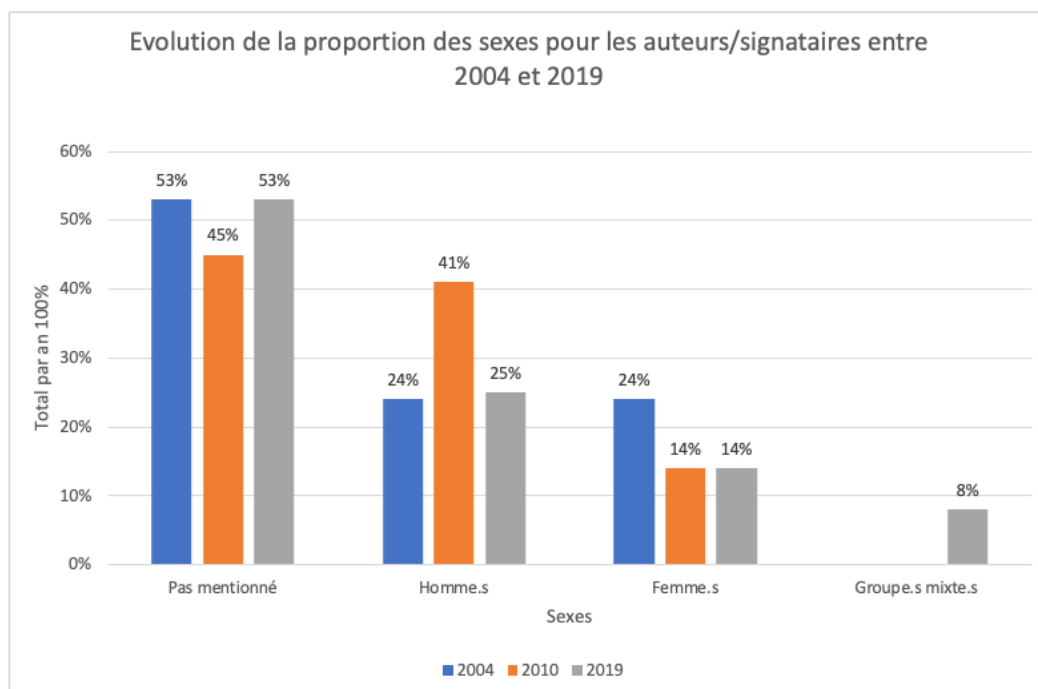
Entre 2004 et 2019, un peu moins de la moitié des signataires en moyenne sont identifié·e·s de manière anonyme soit parce qu’iels ne sont pas mentionné·e·s du tout, soit parce qu’iels sont identifié·e·s par des initiales ou encore parce qu’il s’agit d’institutions. Cependant, 47% des signataires des articles sont identifié·e·s de manière complète c’est-à-dire par leur nom et prénom et dans certains cas il y a une précision de la profession.

3.4.4. Moyenne des apparitions des intervenants sur la photo accompagnant l'article (2004 – 2019)



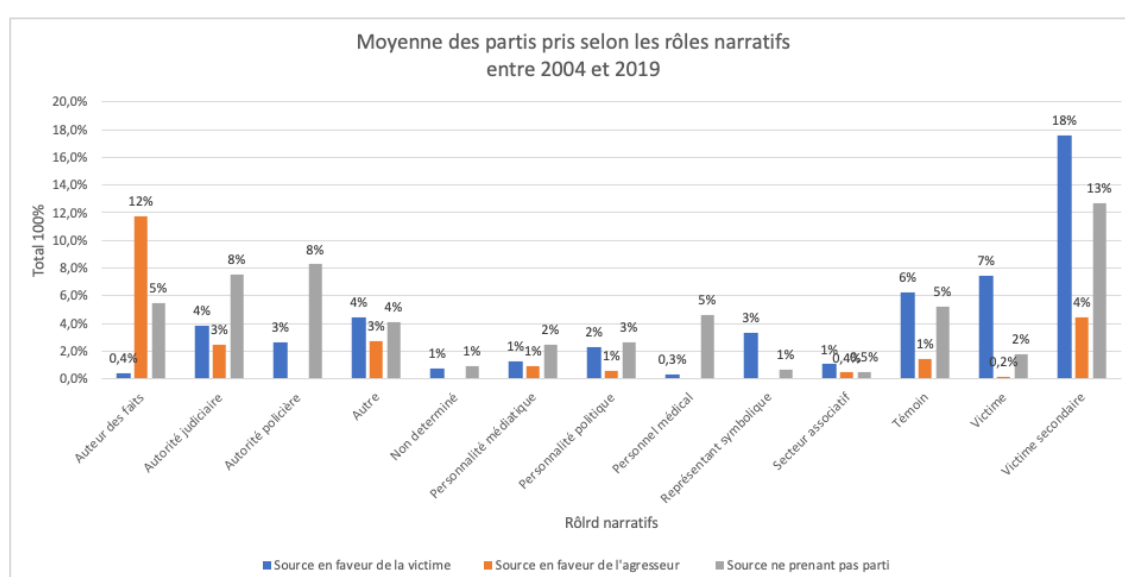
En moyenne entre 2004 et 2019, la majorité des intervenant·e·s, soit 90% du corpus, n'apparaissent pas sur la photo accompagnant l'article contre 8% des intervenant·e·s qui sont montré·e·s et 2% qui sont suggéré·e·s.

3.4.5. Évolution de la proportion des sexes pour les signataires (2004 – 2019)

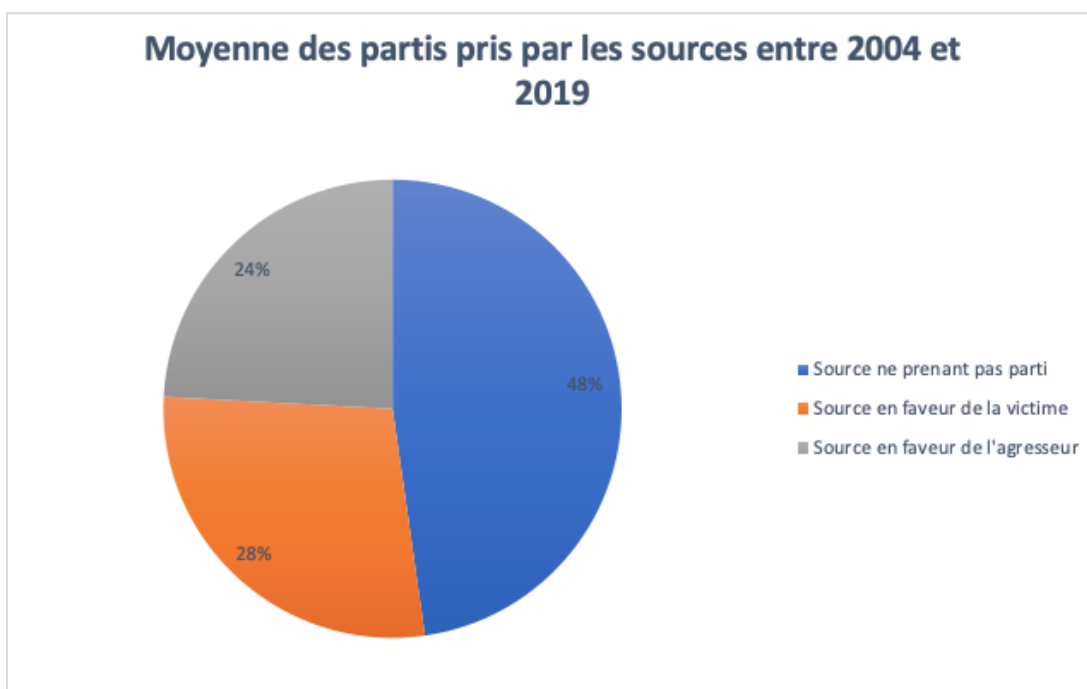


Entre 2004 et 2019, en moyenne 50% des signataires étant anonymes ne sont pas mentionné·e·s comme étant des hommes ou des femmes. Entre 2004 et 2010, notons une hausse de la proportion moyenne des hommes signataires suivie d'une baisse de la même proportion. Entre 2004 et 2019, une baisse de la proportion moyenne des femmes signataires est observée qui peut être éventuellement expliquée par l'apparition de groupes mixtes dans le corpus en 2019.

3.4.6. Moyenne des partis pris selon les rôles narratifs (2004 – 2019)



3.4.7. Moyenne des partis pris par les sources (2004 – 2019)



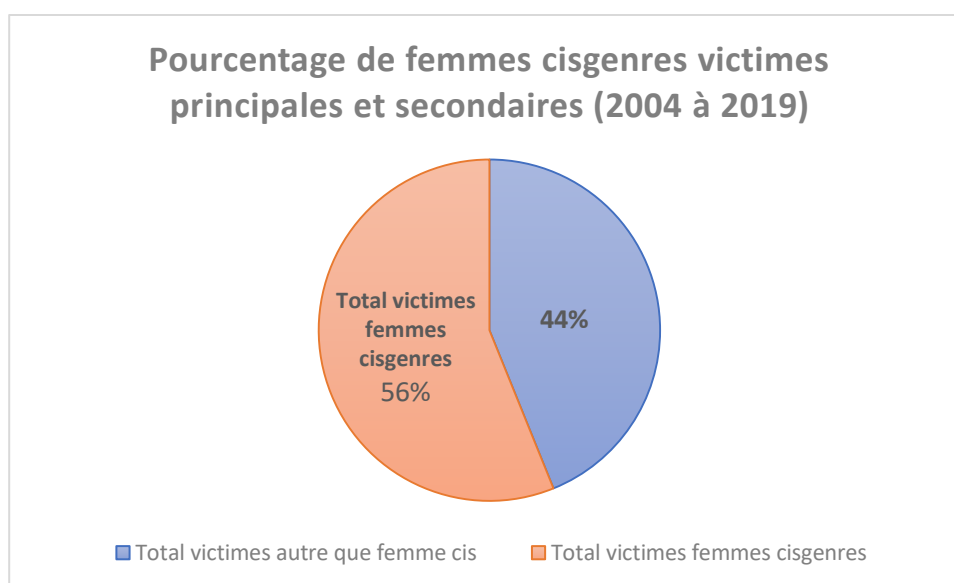
Entre 2004 et 2019, la majorité des sources d'informations, soit 48% en moyenne, ne prennent pas parti puisqu'il s'agit d'acteur·trice·s de terrain tels que les autorités judiciaires, les autorités policières ou encore le personnel médical. 28% des sources d'informations sont en faveur des victimes dont 7% sont les victimes elles-mêmes, 16% les autorités judiciaires et policières ainsi que 6% les témoins contre 24% qui sont en faveur des agresseur·euse·s dont 12% sont les auteur·trice·s elleux-mêmes.

4. Analyse des données sur les « Victimes »

4.1. Total des victimes par an

Année	Total intervenants	Total victimes principales	Total victimes secondaires	Victimes femmes
2004	137	23	1	21
2010	184	29	6	20
2019	516	102	35	69
Grand total	837	154	42	110

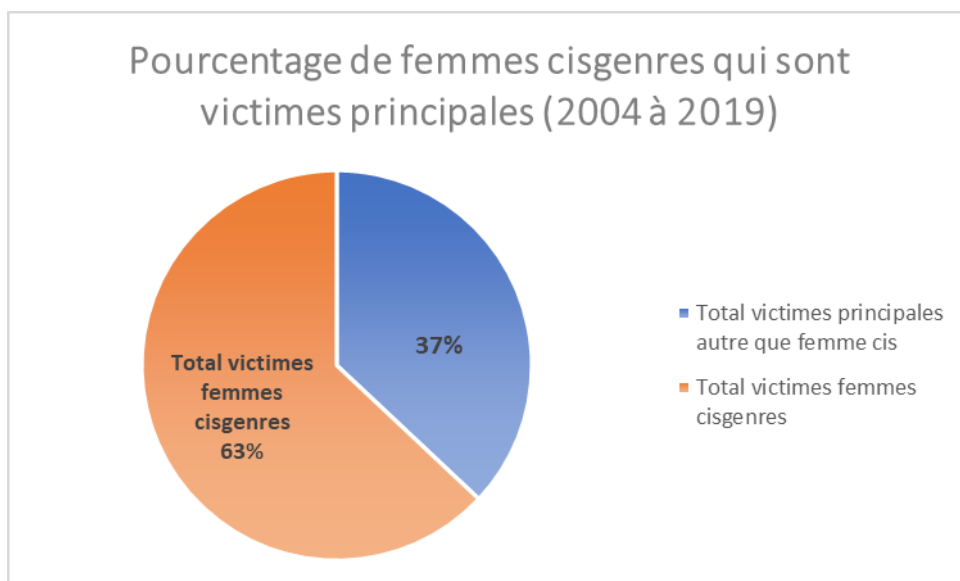
Dans les années 2004, 2010 et 2019, les victimes représentent 23% de l'ensemble des personnes mentionnées dans les articles. Parmi elles, 154 sont des victimes principales et 42 des victimes secondaires. Sur le total des 196 victimes, qu'elles soient principales ou secondaires, 110 sont des femmes (56,12%).



Les victimes principales sont les personnes qui subissent directement la violence. Les victimes secondaires sont celles qui subissent une violence indirecte ou collatérale à la situation générale, comme les enfants, les parents entre autres.

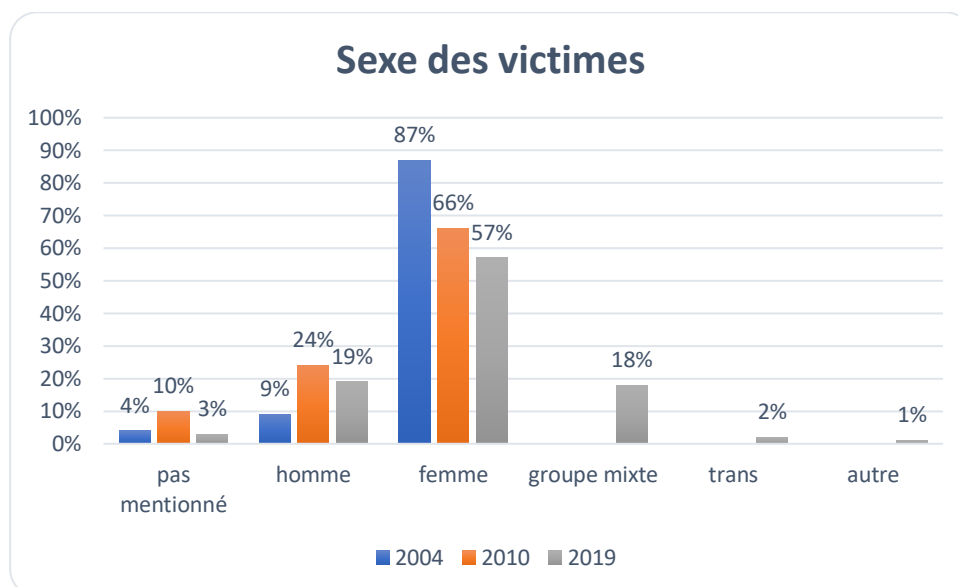
4.2. Victimes principales femmes par an

Année	Total victimes principales	Total victimes femmes
2004	23	20
2010	29	19
2019	102	58
Grand total	154	97



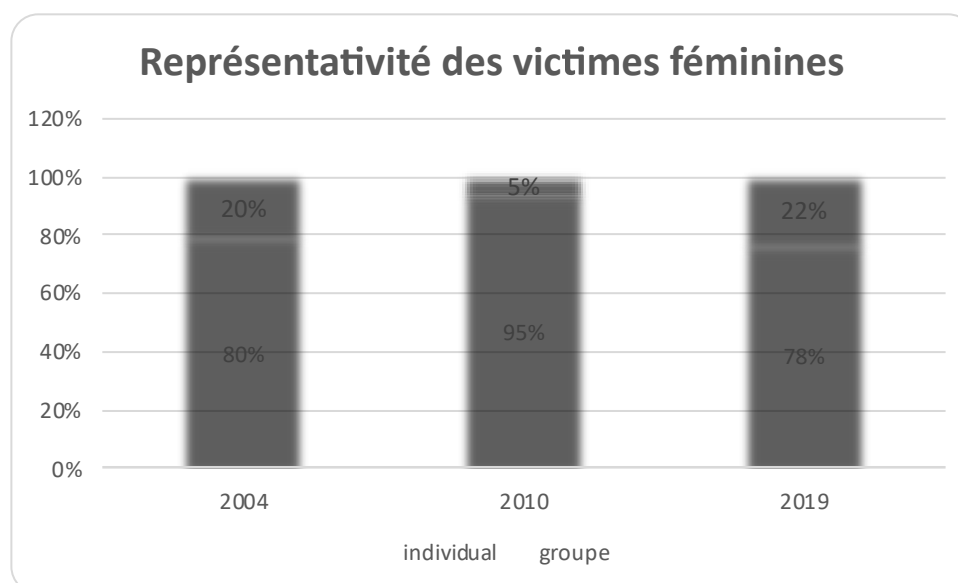
Lorsqu'il s'agit des victimes principales, le pourcentage de femmes cisgenres victimes augmente de 7% par rapport aux nombres de victimes toutes confondues.

4.3. Sexe des victimes



L'analyse est concentrée sur les victimes principales, victimes qui sont en majorité des femmes cisgenres et qui représentent 97 cas sur les 154 (cf. tableau 2). On remarque néanmoins la présence de 29 victimes masculines et en 2019, 18 % de cas issus du groupe mixte et 2 % de cas parmi les personnes transgenres.

4.4. Représentativité des victimes féminines

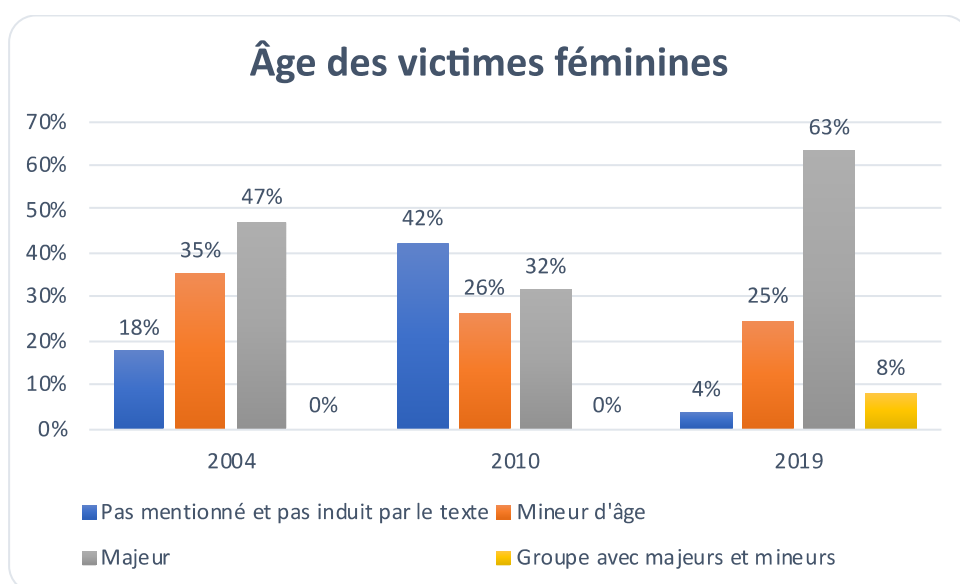


La représentativité individuelle des victimes féminines dans la comparaison sur les trois années étudiées reste très majoritaire, plus de 70% à titre individuel.

4.5. Profil sociodémographique des victimes

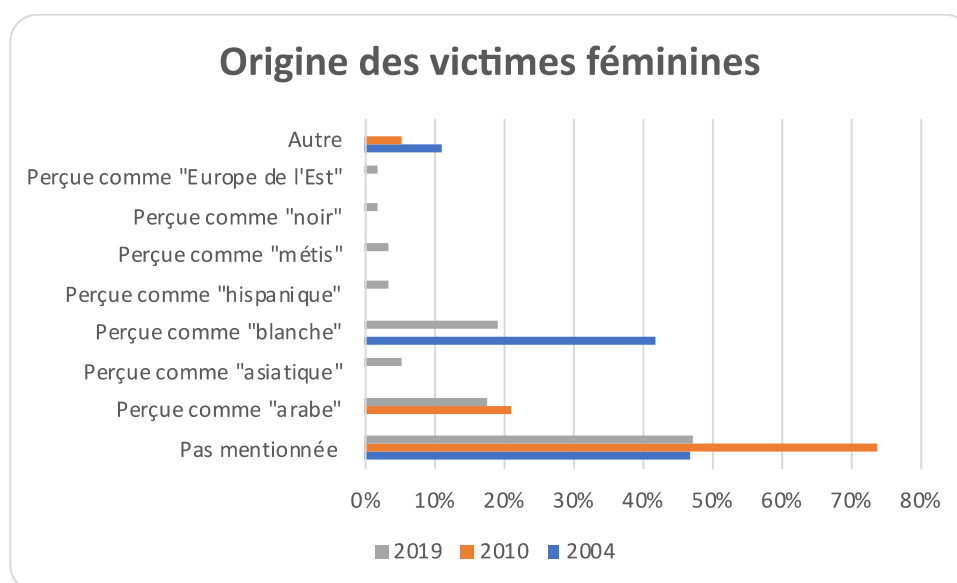
Le profil "sociodémographique" de ces femmes victimes apparaît peu détaillé sur les trois années. En effet, dans les graphiques qui suivent, la catégorie « Pas mentionné » se démarque autant que pour l'origine, l'orientation sexuelle ou la mention d'un handicap.

4.5.1. Âge des victimes féminines



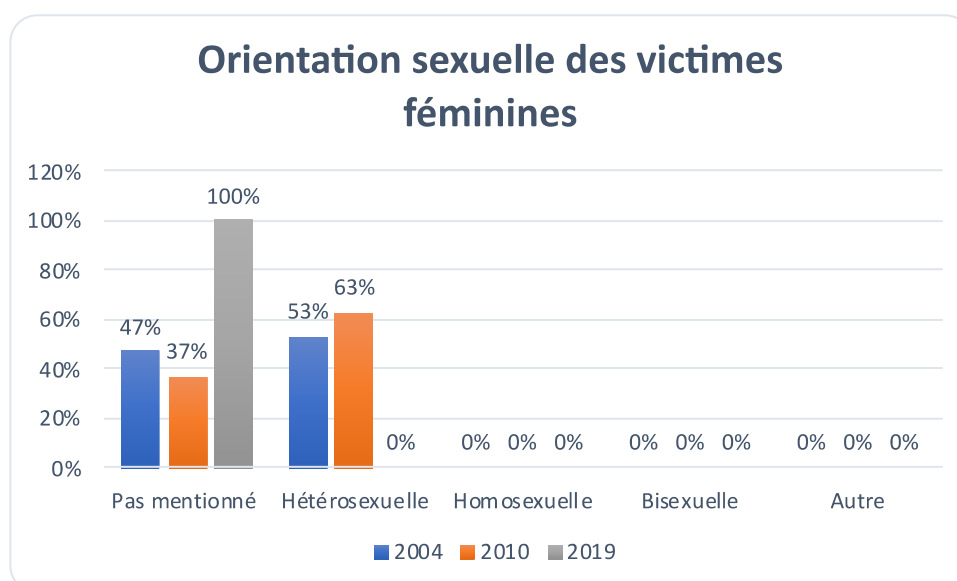
Dans la catégorie « Âge », parmi les informations collectées, plus de la moitié des victimes féminines sont majeures. Nous avons pu établir que leur âge moyen est de 30 ans.

4.5.2. Origine des victimes féminines



La mention de l'origine ou sa perception par le·la lecteur·trice est le plus souvent désignée comme non mentionné si ce n'est que deux perceptions ressortent le plus souvent, que sont la perception « blanche » de la victime, surtout en 2004, mais aussi la perception « arabe » en 2019 et 2010 à hauteur de presque 20%.

4.5.3. Orientation sexuelle des victimes féminines



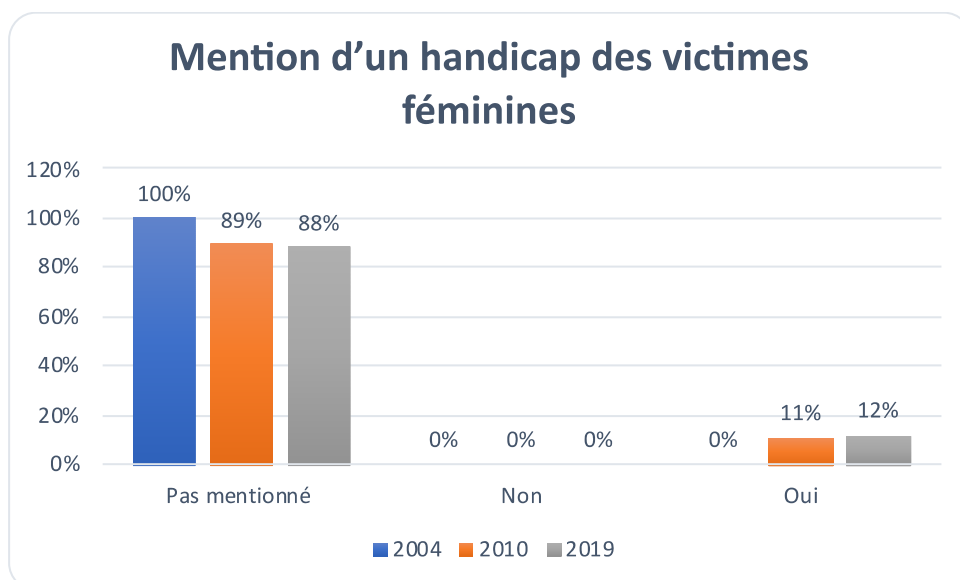
Ce graphique est à prendre avec des pincettes, car la société dans laquelle nous évoluons nous pousse à croire que lorsqu'on lit qu'une femme

a un mari, cela suppose une orientation hétérosexuelle. Or dans ce cas-ci, il est impossible de savoir si en réalité l'un·e est bisexuel·le ou non.

Ce graphique est donc trompeur, il faut considérer les chiffres d'hétérosexualité de l'année 2004 et 2010 comme des articles qui font état d'une relation établie entre un homme et une femme. Pour ces années, plus de la moitié des victimes se trouvait être dans une relation homme-femme.

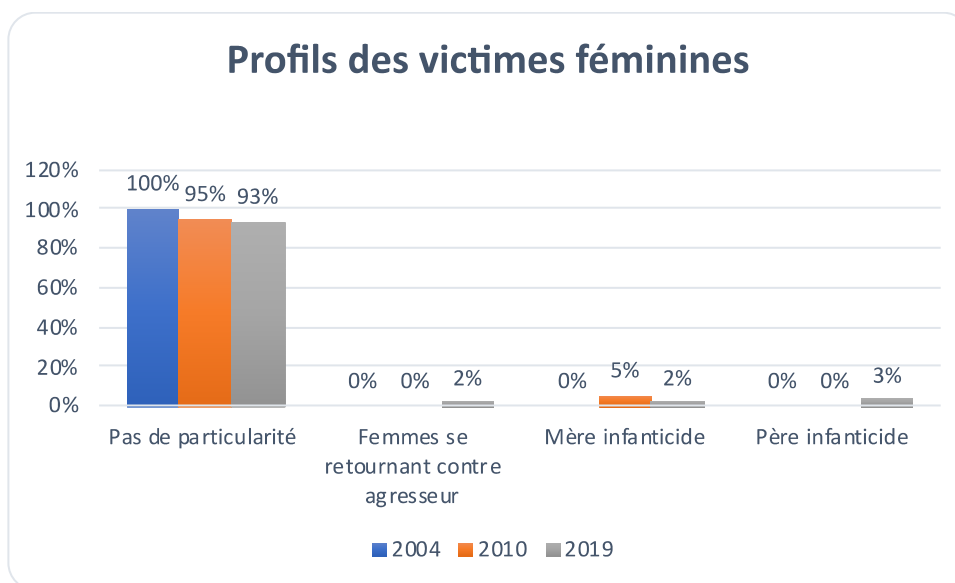
Pour l'année 2019, la codeuse a pris le pli de considérer l'ensemble des victimes comme ne faisant pas mention d'une orientation sexuelle afin de ne pas perpétuer une invisibilisation des personnes LGBTQIA+.

4.5.4. *Mention d'un handicap des victimes féminines*



Neuf victimes féminines sur les 97 sont porteuses d'un handicap. Il n'y pas d'évolution marquante entre 2010 et 2019 avec un taux d'handicap autour des 10%.

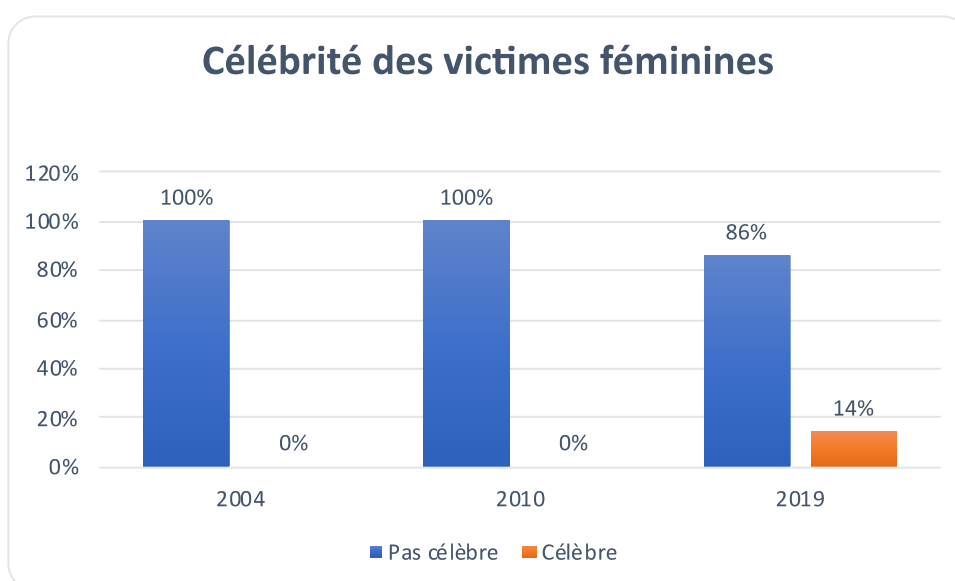
4.6. Profils des victimes féminines – cas particuliers



En général, au cours des trois années, les articles ne mettent pas en évidence certaines particularités telles que les femmes battues qui se retournent contre leur agresseur·euse, les mères infanticides, les pères infanticides.

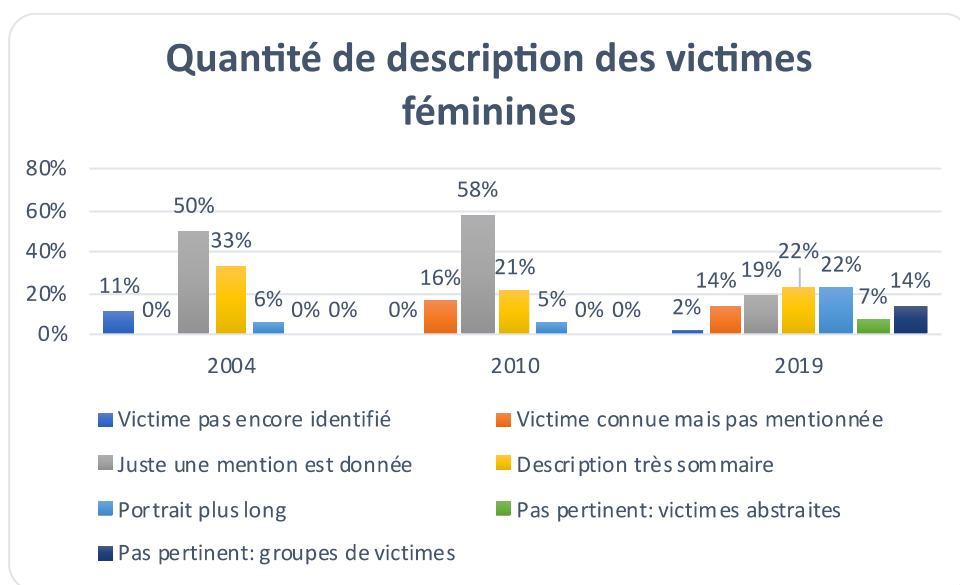
Les cas particuliers restent à un taux très bas, avec des fluctuations de l'ordre des 2%.

4.7. Célébrité des victimes féminines



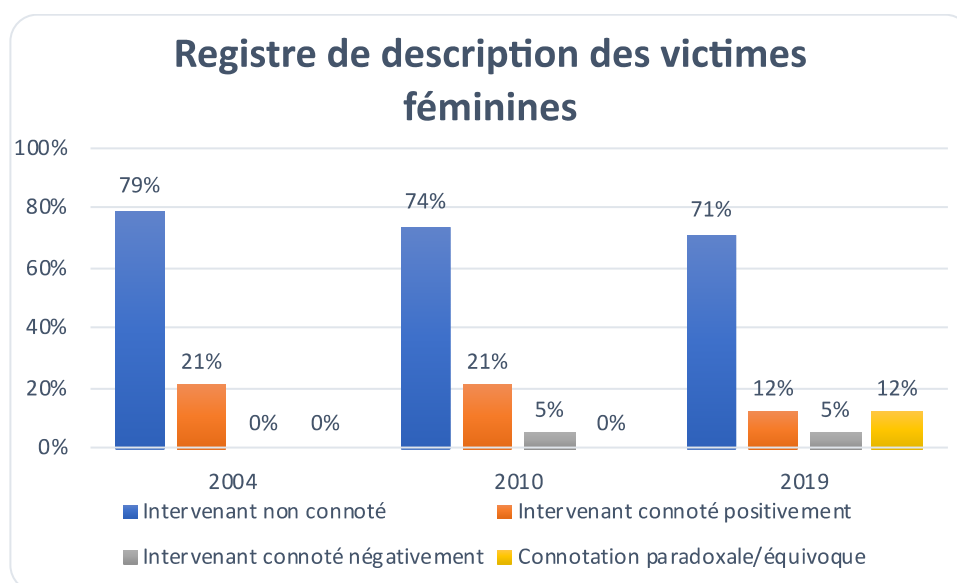
Dans la majorité des articles, les victimes sont des femmes inconnues. En 2019, 8 cas concernant des personnes célèbres apparaissent (dont 60% sont liés à la thématique politique).

4.8. Quantité de description victimes féminines



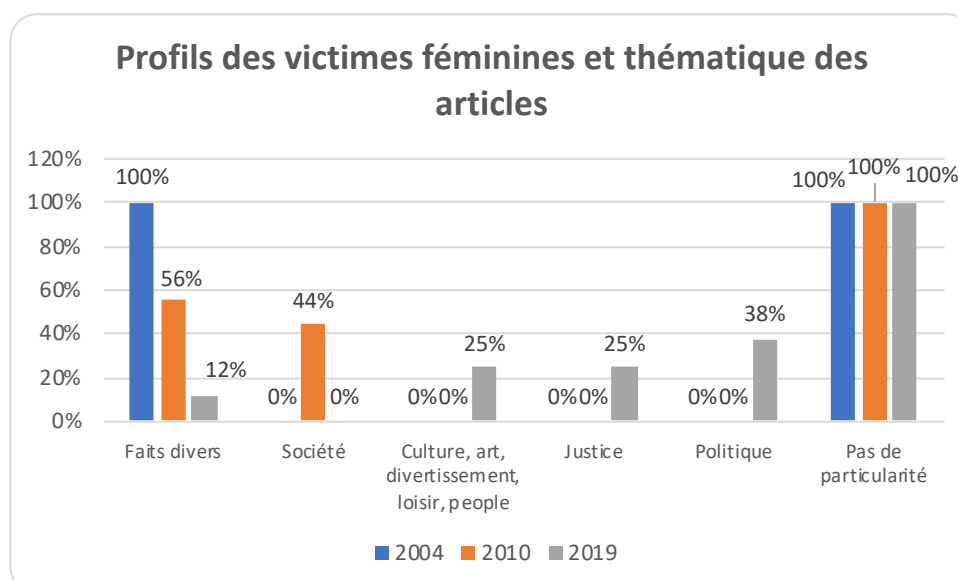
Les journaux décrivent rarement les victimes féminines. Dans les graphiques suivants, la catégorie « Juste une mention est donnée » représente 50% pour les années 2004 et 2010. En 2019, d'autres catégories apparaissent comme la catégorie « Portrait plus long » avec 22 %, mais dans la grande majorité des textes les descriptions sont très sommaires.

4.9. Registre de description victimes féminines



Les textes médiatiques utilisent principalement des qualifications neutres. Pour les trois périodes analysées, plus de 70 % d'entre eux se retrouvent dans la catégorie « Intervenant non connoté ». Quand des descriptions connotées sont présentes, la moitié sont positives et l'autre moitié sont paradoxales.

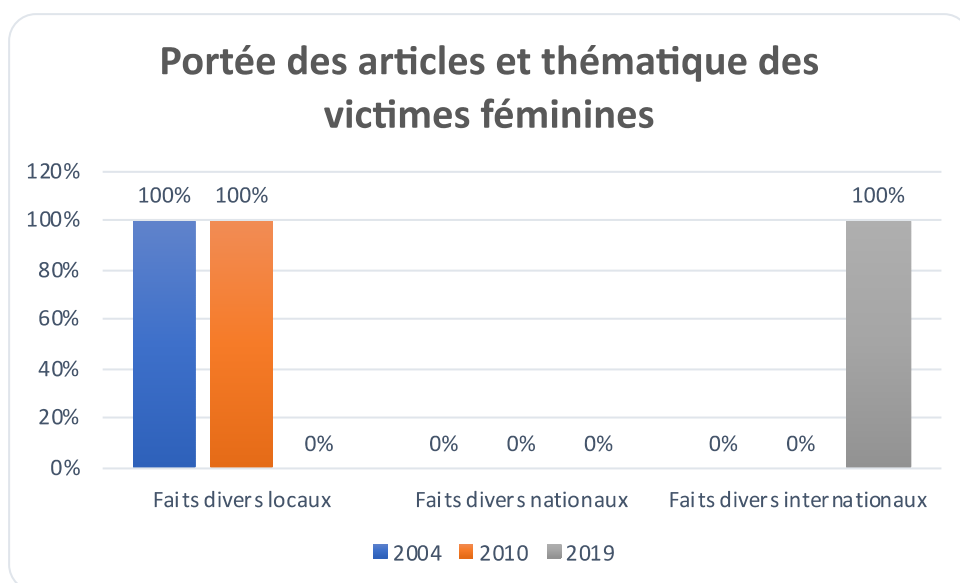
4.10. Profils des victimes féminines et thématique des articles



Plus de 50% des articles codés correspondent à la catégorie « Faits divers » pour les années 2004 et 2010. Concernant le profil des victimes, aucun article ne mentionne de particularité. En 2019, le pourcentage

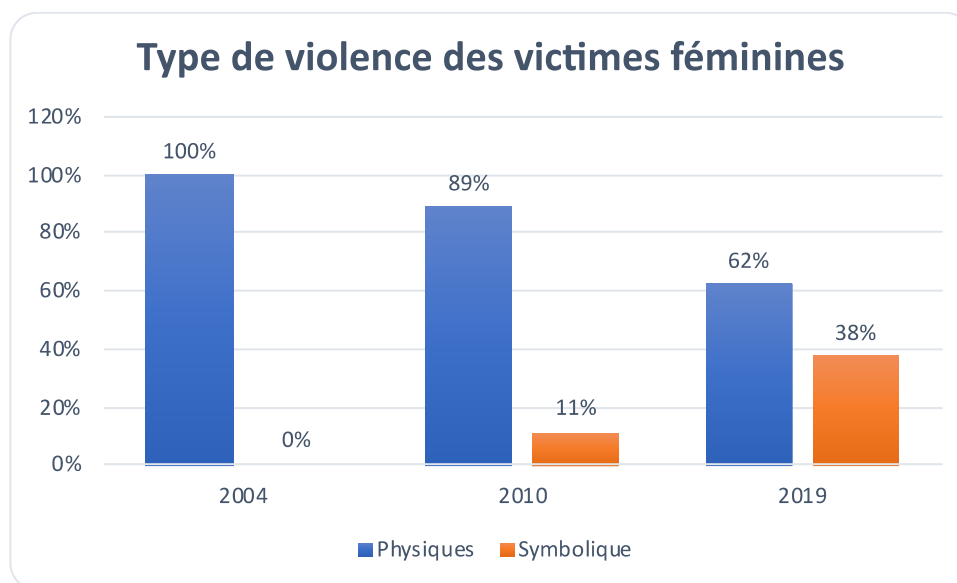
d'affaires traitées est homogène dans les catégories : « Culture, art, divertissement, loisir, people » et « Justice ». Le point marquant se situe dans la catégorie « Politique » avec 38% des cas. Toutefois, les profils exposés ne présentent toujours pas de particularités, telles que mère ou père infanticide, par exemple.

4.11. Portée des articles et thématique victimes féminines



Quant à la portée des articles dans la catégorie des « faits divers », elle est exclusivement locale en 2004 et en 2010. À l'inverse, elle est entièrement internationale en 2019.

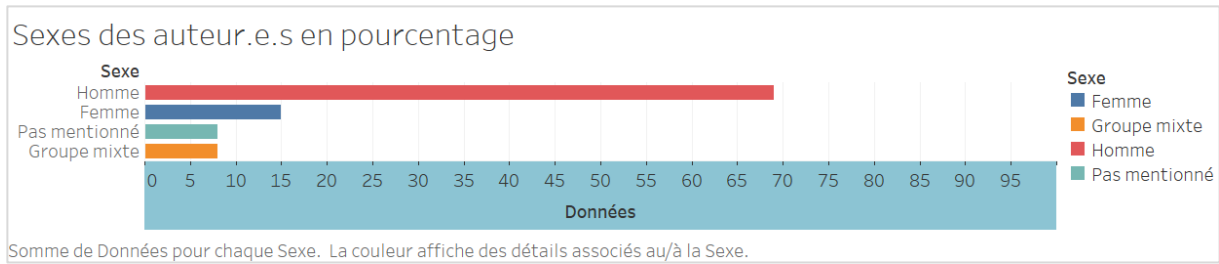
4.12. Type de violence victimes féminines



Les articles abordant la violence symbolique, comme la discrimination, gagnent de l'espace dans les journaux en 2010 et 2019, représentant jusqu'à 38% des deux types de violence en 2019. En 2004, elle est totalement absente.

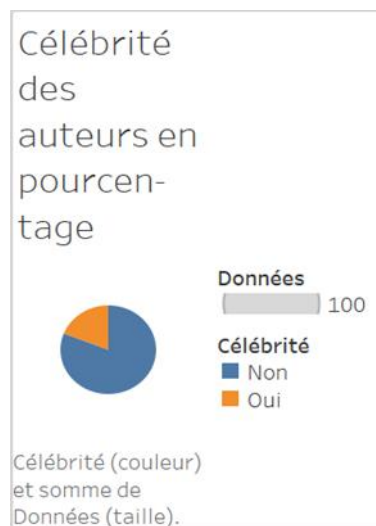
5. Analyse des données sur les « Auteurs des faits »

5.1. Données sur le sexe des auteur·trice·s en pourcentage



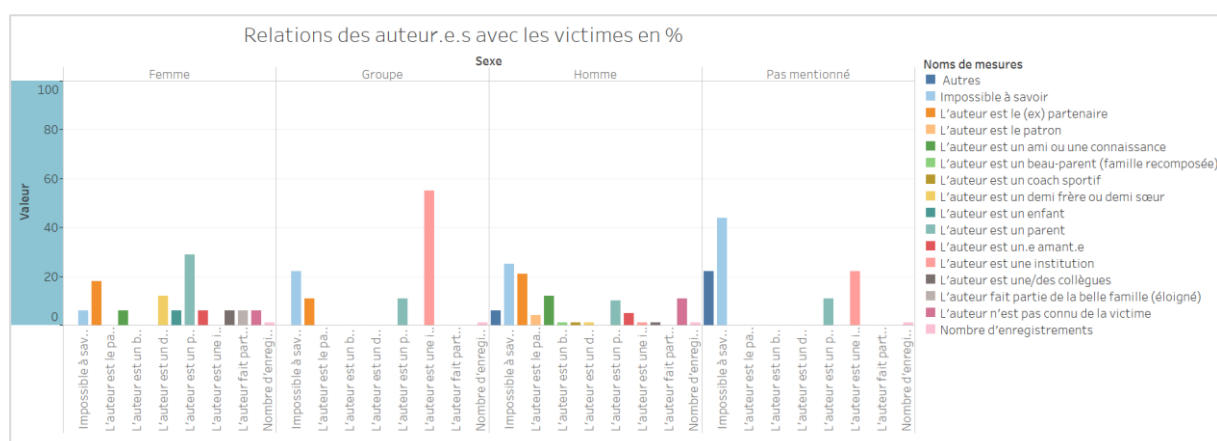
On constate qu'une large majorité des personnes qui commettent des violences à l'encontre des femmes sont à 69% des hommes. Tandis que, 15% sont des femmes et 8% sont des groupes mixtes ou le genre de l'auteur·trice n'est pas mentionné.

5.2. Célébrité des auteur·trice·s par pourcentage



En général, nous remarquons que les auteur·trice·s ne sont pas des personnalités célèbres. Il s'agit de personnes lambdas.

5.3. Relation des auteur·trice·s avec les victimes en pourcentage



Ce graphique représente la relation entre les auteur·trice·s et leurs victimes selon le sexe des auteur·trice·s. Cette relation se divise en différentes catégories reprises dans la légende sur le côté droit du graphique.

Nous notons que certaines relations sont absentes pour certains sexes, surtout lorsque le sexe des auteur·trice·s n'est pas mentionné ou lorsqu'il s'agit d'un groupe mixte (femmes et hommes).

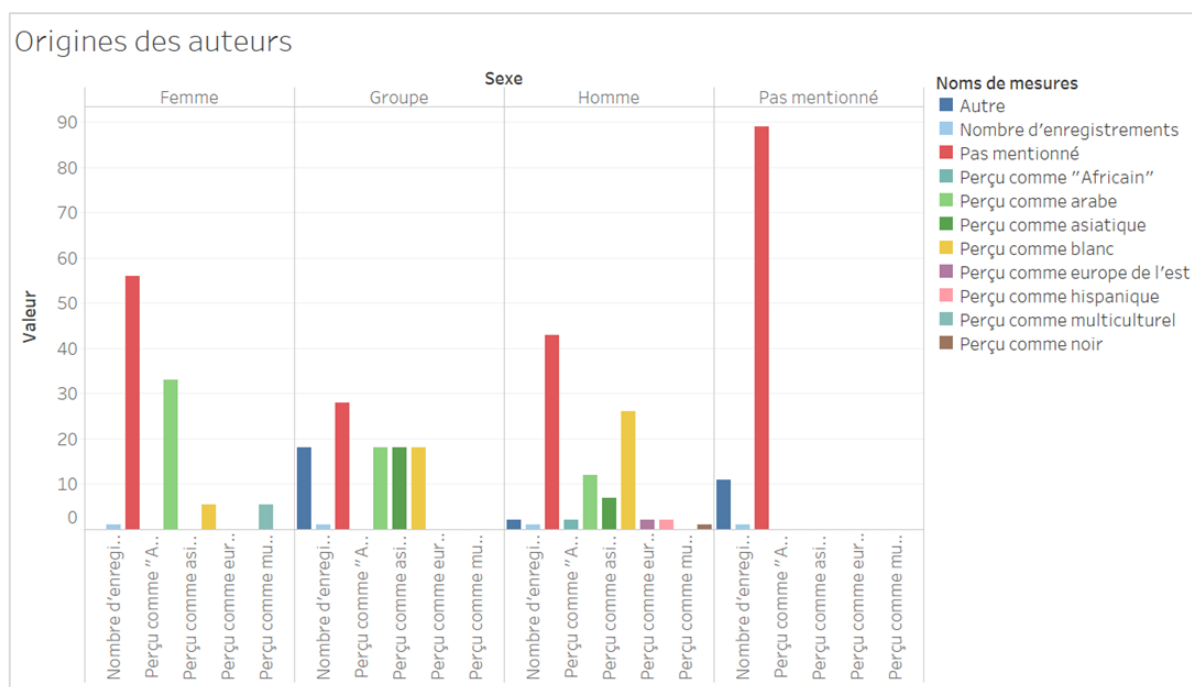
Nous remarquons que lorsque le crime est commis par une **femme**, la relation est souvent celle appelée « parent » (en vert dans le graphique) : 29%.

Lorsque le crime est commis par un **groupe**, il s'agit majoritairement d'une institution : 55% ; 22% des cas sont impossibles à savoir et 11% parent ou ex-partenaire.

Lorsque le crime est commis par un **homme**, la relation est impossible à savoir dans 25% des cas ; dans 21% il s'agit de/du (ex) partenaire.

Lorsque le crime est commis par une personne dont le sexe n'est **pas mentionné**, le graphique montre que dans la majorité des cas, la relation est impossible à savoir.

5.4. Origine des auteur·trice·s en pourcentage



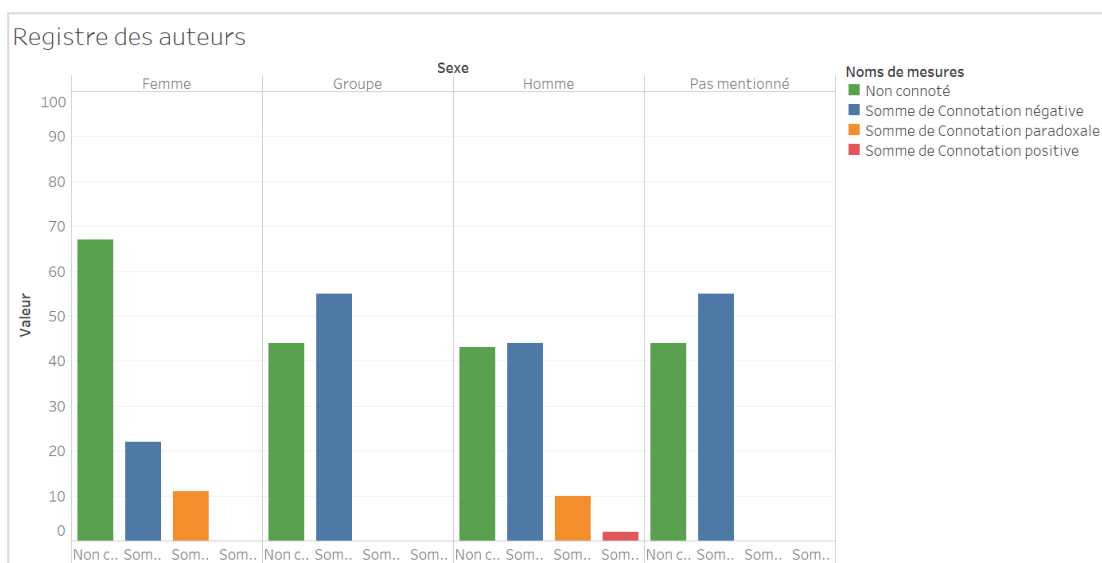
Ce graphique représente la manière dont les articles étudiés représentent les auteur·trice·s des faits, selon les sexes. Cette perception peut être considérée comme non exhaustive puisqu'elle relève d'une part du lexique utilisé dans les articles et d'autre part de la manière dont la codeuse de l'article a perçu ce lexique.

Nous remarquons que dans la majorité des cas et pour tous les sexes, l'origine des auteur·trice·s n'est pas mentionnée.

En ce qui concerne les femmes, 30% sont perçues comme « arabe ». Pour les groupes mixtes, nous remarquons une égalité dans la perception des origines : perçu comme « africain », perçu comme Asiatique et perçu comme blanc sont à égalité.

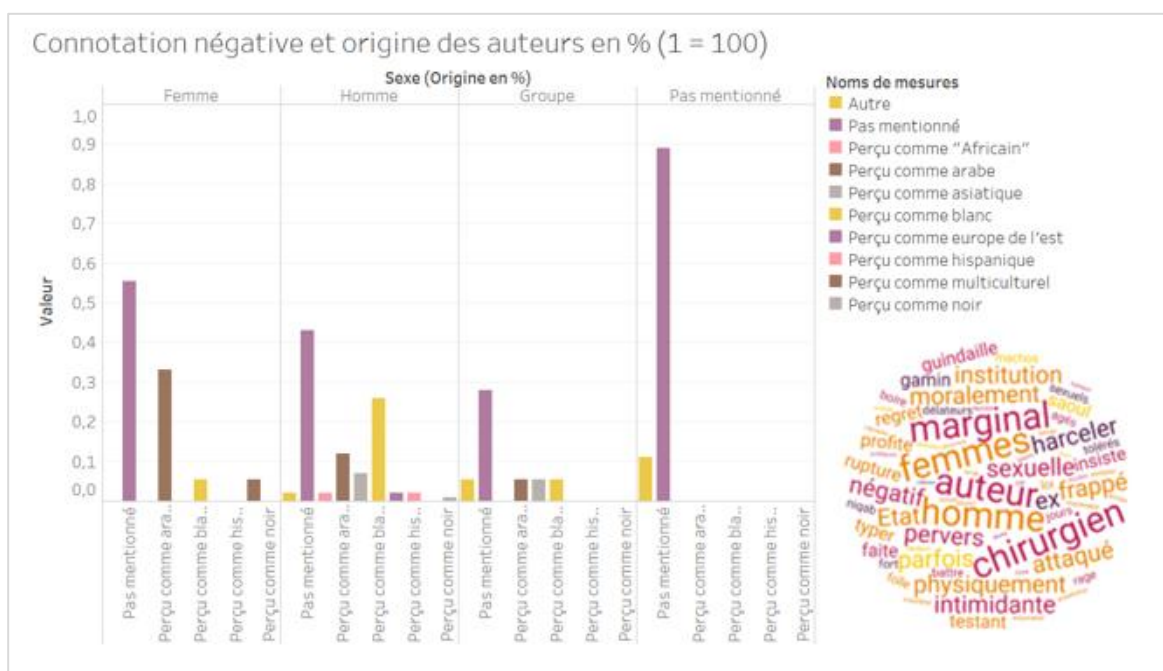
Pour les hommes, l'origine « perçue comme blanc » vient en seconde position. Nous remarquons également que nous avons plus de données dans la perception des origines pour les auteurs de sexe masculin que pour les auteurs des autres sexes ou de sexe non mentionné.

5.5. Registre des auteur·trice·s en pourcentage



Ce graphique a pour objectif de décrire la (non) connotation des auteur·trice·s selon les sexes. Nous remarquons que dans la majorité des cas, les autrices sont soit « non connotées », soit « connotées négativement ». À l'inverse, les auteurs sont très rarement connotés de manière positive. Nous avons des données de cette sorte uniquement pour les auteurs de sexe masculin (moins de 10%).

5.6. Connotation négative et origine des auteur·trice·s en pourcentage

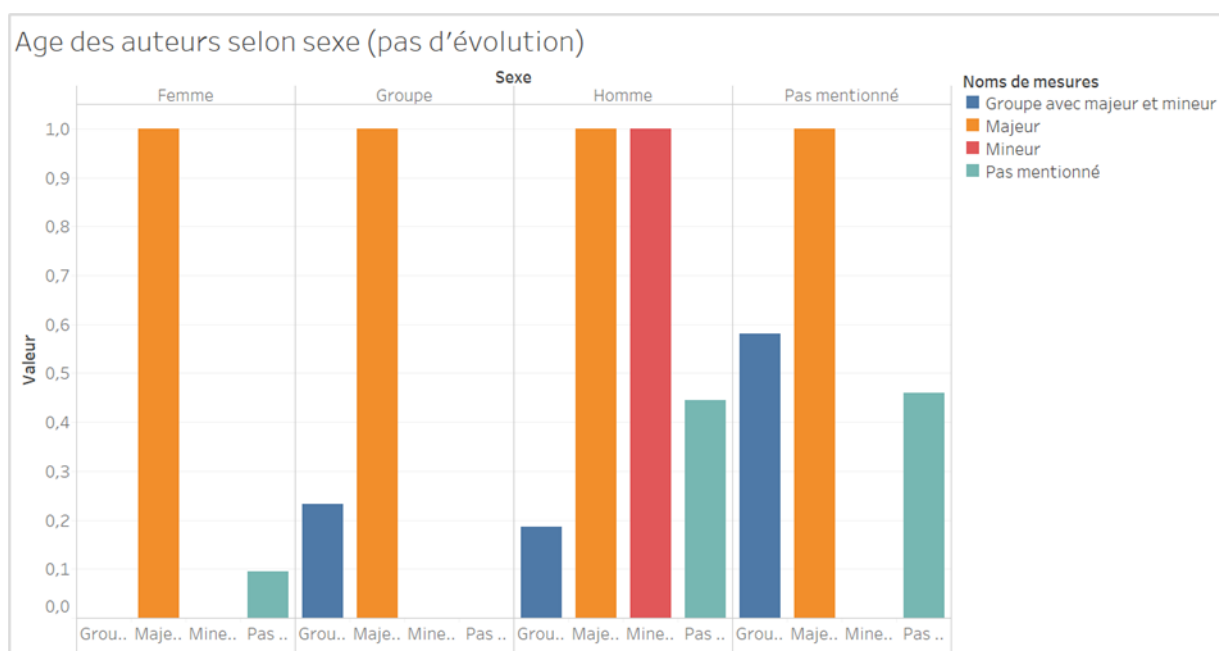


Ce graphique a pour objectif de combiner les deux graphiques précédents. Il permet de croiser les auteur·trice·s connoté·e·s négativement avec leurs origines. Nous remarquons que dans la majorité des cas, l'origine des auteur·trice·s n'est pas mentionnée.

La connotation négative est attribuée lorsque le champ lexical de l'article est négatif.

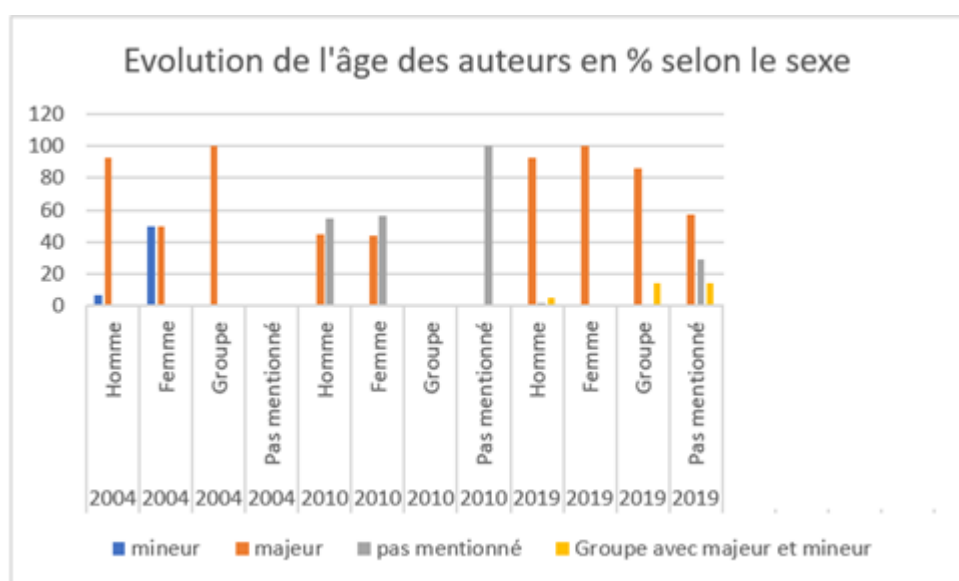
En bas à droite de la page, nous retrouvons un nuage de mots-clés avec les mots qui reviennent le plus et qui peuvent expliquer le caractère négatif des auteur·trice·s.

5.7. Âge des auteur·trice·s en pourcentage selon le sexe



Information concernant l'échelle : 0,0 = 0% et 1 = 100%. Les mesures sont chacune en pourcentages. Nous remarquons qu'il n'y a pas d'auteur·trice·s mineur·e·s si ce n'est pour les auteurs de sexe masculin. Pour ce sexe, nous voyons qu'il y a autant d'auteurs majeurs que mineurs.

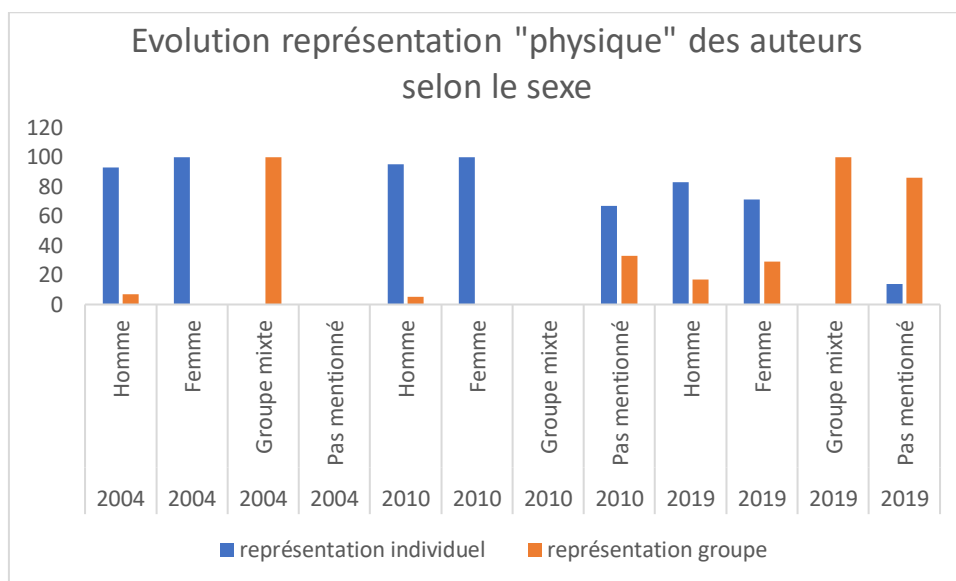
5.8. Évolution de l'âge des auteur·trice·s en pourcentage selon le sexe



Nous remarquons que pour l'année 2004, les auteurs de sexe masculin sont majoritairement majeurs. Nous notons une égalité entre majeure et mineure pour le sexe féminin. Lorsqu'il s'agit d'auteur·trice·s « mixtes », les personnes sont à 100% majeures. Nous n'avons pas de données pour les auteur·trice·s dont le sexe n'est pas mentionné.

Pour l'année 2010, nous remarquons que soit l'âge n'est pas donné pour les sexes masculins et féminins, soit lorsqu'il est donné (pour ces deux sexes), les auteurs sont majeurs. En ce qui concerne l'année 2019, nous remarquons une grande tendance à ce que les auteur·trice·s soient majeur·e·s. Et cela dans tous les sexes relevés : homme, femme, groupe, pas mentionné.

5.9. Représentation des auteur·trice·s : groupe ou individuel



Ce graphique représente l'évolution des représentations journalistiques des auteur·trice·s selon leur sexe : sont-ils considéré·e·s comme des groupes ou comme des individus ?

Nous remarquons que la tendance générale veut que les auteur·trice·s soient perçu·e·s comme étant des individus. Cette tendance est remarquée pour toute la période étudiée. Les représentations en groupe font seulement leur apparition de manière plus prononcée à partir de la période 2019, même si nous notons des prémices en 2010 avec les auteur·trice·s dont le sexe n'est pas mentionné.

SYNTHÈSE DES ANALYSES DES DONNÉES EMPIRIQUES

En 2018, suite à l'Affaire Weinstein (octobre 2017), l'année se retrouve marquée par une vague massive, sur les réseaux sociaux, de témoignages de femmes sur les violences sexuelles qu'elles ont dû subir. Cette libération de la parole connue sous le nom de "#MeToo" ou encore de "Balance ton porc" dans sa version francophone a provoqué un certain séisme dans la société. Le but de ce mouvement était et est toujours de permettre aux citoyen·ne·s de prendre conscience de l'ampleur du phénomène des violences sexuelles envers les femmes et plus largement des violences sexistes.

C'est dans ce contexte post mouvement « Me Too » que nous nous interrogeons de son impact sur la presse. En Belgique francophone, une étude remontant en 2014 avait déjà permis de faire un état des lieux à ce sujet. À présent que ces événements ont eu lieu en 2018, nous allons être en capacité de voir quelle a été l'évolution de la presse francophone belge sur la manière dont elle aborde les faits de violences faites aux femmes.

Et maintenant que nous avons effectué une analyse détaillée de la première vague de résultats, nous permettant rappelons-le de nous donner seulement des indications et non des faits gravés dans le marbre, revenons sur les premières grandes tendances qui se dessinent pour chacun des "packs" de données.

Synthèse - Pack de donnée « métadonnées »

Premièrement, pour ce qui est du « pack : métadonnées des journaux », les faits saillants à retenir sont les suivants.

Concernant les éditeurs, au vu du corpus et de ses journaux manquants, les données ne donnent pas d'indications si ce n'est l'augmentation de l'intérêt de la part de La Libre pour la thématique qui est étudiée ici. En 2019, on retrouve un équilibre entre la presse dite populaire et la presse dite plus sérieuse.

Pour ce qui concerne la mise à la une des différents articles, on dénote du point de vue quantitatif une réelle évolution en la matière. Entre 2004 et

2019, il y a eu une augmentation de la mise en avant en première de couverture d'articles parlant de violences faites aux femmes. Toutefois, cette mise en avant reste discrète puisqu'il ne s'agit pas des titres principaux, mais d'encadrés textuels ou encore de manchettes.

Au sujet des thématiques abordées, on dénote un passage du fait divers en surreprésentation vers une diversification plus large de thématiques, et ce même si le fait divers reste un thème prédominant. Il existe tout de même une évolution de la pluralité de mise en avant des sphères dans lesquelles ont lieu des violences faites aux femmes.

On notera aussi une progression plus nette pour la thématique de la justice qui prête à penser que le suivi des cas et leur condamnation attire de plus en plus l'attention des journaux.

En parlant de suivi des cas, on peut conclure qu'un accroissement a bien lieu quant au taux d'affaires médiatiques. En effet en 2019, le nombre de cas ayant fait état d'au moins deux articles est proportionnellement plus élevé qu'en 2004 et 2010.

Enfin sur la localisation et la portée de l'article, ce qu'on retiendra c'est une prédominance de faits qui se sont déroulés au niveau local. Cependant les données ont beaucoup fluctué en fonction d'une année à une autre.

La seule chose que l'on peut retenir c'est que pour 2019, on constate que la portée des articles dépasse largement celle du local puisque c'est la portée nationale qui a pris le pas.

Pour le genre et le sous-genre, le constat global est qu'on reste en écrasante majorité sur des articles de type informatif qui s'appuient donc fortement sur des éléments factuels qui sont transmis aux journalistes.

Au fil des années, on passe d'articles factuels courts avec comme sous-genre prédominant, la brève, pour aller vers plus d'articles aux formats longs, certes toujours factuels avec notamment la forte présence du compte-rendu.

Cependant, on peut aussi mettre en avant une plus grande diversité de sous-genres en 2019.

On soulèvera tout de même pour 2019, une très légère ouverture vers le genre de l'opinion et du commentaire. Mais le fait qu'il y a si peu de place au genre du commentaire laisse moins la place à des paroles expertes du terrain ou du milieu associatif.

Synthèse - Pack de données “violence”

Premièrement sur la prise de parti, en moyenne sur les trois années, les journalistes ne prennent pas parti dans plus de la moitié des cas. Nous relevons que si tel ne devait pas être le cas, ce serait en faveur de la victime qu'ils prendraient parti (25%). Pour ensuite en arriver à le faire en faveur de l'auteur·trice des faits.

Sur la question du mobile, la plupart du temps (40%) aucun mobile n'était mentionné dans l'article. Et s'il l'est, c'est l'argent qui constitue le mobile le plus répandu (13%).

Si l'on s'attèle à la centralité, en moyenne trois quarts des articles ont bien le fait de violence comme thème principal, ce qui nous amène à la manière dont cette violence est présentée.

Ainsi lorsqu'il s'agit de présenter les faits de violences, en moyenne sur les trois années, 80% des faits de violence évoqués ont été présentés comme des faits ponctuels. Les journalistes n'ont donc, la majorité du temps, pas mis en avant la récurrence des actes de violences faites aux femmes dans notre société. De plus, toujours sur la présentation des faits, ils étaient relativement équivalents concernant les explications des faits : 25% donnent une explication totale ; 24,24% donnent une explication énigmatique ; 30,3% analysent individuellement le cas et 23,23% donnent peu d'explication.

Au vu des chiffres de présentations des faits, il pourrait être intéressant de voir si un lien existe entre le sous-genre de l'article et sa présentation. En effet, il faudrait vérifier l'hypothèse selon laquelle les formats courts que sont la brève et le filet impliquent une présentation énigmatique des faits et qu'à

contrario les formats longs tels que le compte-rendu, le reportage, l'interview et l'analyse impliquent eux une présentation plus aboutie et détaillée des faits.

En outre des catégories qui ont été calculées sur base de moyennes, il est aussi pertinent de mettre en avant les évolutions par années. C'est ainsi que quant aux sphères visées par les violences faites aux femmes, nous remarquons une évolution entre 2004 et 2019. Nous passons de la sphère société à plus de 80% en 2004 à une ouverture des sphères dans lesquelles ont lieu les violences en 2010. À l'instar des thématiques dans la partie métadonnées, il y a un redéploiement des articles dans plus de catégories (sphère familiale et publique).

Quant aux types de violences, celles-ci varient selon les années. En 2004, la moitié de celles-ci sont représentées par les meurtres et les assassinats. Alors qu'en 2010, ce sont les assassinats ainsi que les agressions sexuelles qui occupent le haut du tableau. Par contre en 2019, c'est la catégorie "autre" qui est prédominante (31%). Cette catégorie contient les vols, le proxénétisme, la maladie ou encore les incendies. Ensuite c'est le sexisme et l'agression sexuelle. C'est assez inattendu que de constater qu'en 2019 les violences les plus représentées soit les violences symboliques et psychologiques avant d'être physiques.

Au-delà des évolutions par année, il est utile de rappeler qu'une des hypothèses de départ qui émettait l'idée que les faits divers parlaient plus de violences physiques tandis que les articles de société traitaient plus des violences symboliques a été à moitié confirmée. L'analyse apportée aux faits divers a confirmé que ces derniers traitent bel et bien en majorité des violences physiques (80%). À l'instar des faits divers, les articles de société abordent eux aussi en majorité des violences physiques (66%) avant de parler des violences symboliques.

Synthèse - Pack de données « Intervenant·e·s »

Pour chaque intervenant·e correspond un rôle narratif, ce qui ressort c'est qu'en moyenne entre 2004 et 2019, les catégories les plus représentées

sont les victimes (19%), auteur·trice·s (17%) et enfin les autorités judiciaires (15%). On ne note pas d'écart significatif pour l'année 2019 par rapport à cette moyenne.

Dans ces trois catégories de rôles narratifs prédominantes, il est apparu qu'en ce qui concerne les victimes celles-ci sont plus représentées par des femmes (en moyenne 14% des intervenant·e·s sont des femmes victimes). Par ailleurs, seulement 3% d'entre les victimes sont des hommes.

En outre, pour les auteur·trice·s, il ressort que les hommes sont majoritaires dans cette catégorie (12% des intervenant·e·s sont des auteurs) contre 3% de femmes.

De surcroît, pour la catégorie des autorités judiciaires, les hommes sont en moyenne majoritaires et c'est ici que l'on constate un changement en 2019, puisque pour cette année un tiers du corpus représente des groupes mixtes.

Lorsqu'une photo accompagne un article, en moyenne il est plutôt rare de voir un·e intervenant·e apparaître sur celle-ci (90%). Fait similaire en 2019. Les signataires des articles attirent aussi notre attention à propos de deux points. Tout d'abord, l'identification de ces dernier·e·s, en moyenne 45% des identifications des signataires se font de manière anonyme avec le plus souvent un usage des initiales. 2019 reste dans cette marge (47%), pas de grandes évolutions notables. Et l'identification complète avec le nom et prénom, se situe quant à elle à une moyenne de 52%. Ce qui donne une moyenne plus élevée de 13% par rapport à 2019.

Enfin sur la question du genre, il est pertinent de relever qu'une progression de la proportion de femmes signataires a eu lieu entre 2004 et 2010. En revanche et étonnement, entre 2004 et 2019, a eu lieu une baisse de la même proportion que l'augmentation qui avait eu lieu précédemment. Notons cependant qu'en moyenne pour la moitié des signataires, nous ignorons leur genre.

Après les signataires, revenons aussi sur les sources d'informations. En moyenne, 63% des intervenant·e·s présent·e·s dans le corpus constituent une source d'information. Cependant, cette moyenne est quasiment 20% supérieure au pourcentage de 2019 (44%). Dans ces sources, en fonction de l'année, le classement rôle narratif représentant le plus de sources d'informations fluctue entre les autorités judiciaires, témoins, autorités policières, les personnalités politiques & médiatiques et les victimes. En 2019 le classement était le suivant ; autorités judiciaires, la catégorie « Autre », les personnalités médiatiques et politiques et les victimes. Toujours sur les sources, la classification des sources se divise en deux types de portée : les intervenant·e·s sources d'informations principales et les intervenant·e·s sources d'information secondaire. En moyenne, entre 2004 et 2019, 57% des intervenant·e·s apportaient des informations centrales tandis que 35% amènent des informations secondaires. En 2019, le ratio des sources, qu'elles soient secondaires ou principales, ne diffère pas de la moyenne.

Autre sujet qui nous intéressait particulièrement était le parti pris selon le rôle narratif. Entre 2004 et 2019, en moyenne 48% des sources d'informations ne prenaient pas parti. En 2019, elles étaient 33% à ne pas le faire, il y a donc une légère différence de 15%. Ces sources sont principalement les autorités judiciaires, policières, médiatiques ou encore le personnel médical. Entre 2004 et 2019, le nombre de sources en faveur des victimes était, en moyenne, de seulement 28%. Parmi ces intervenant·e·s, 8% étaient les victimes elles-mêmes. Tandis qu'en 2019, le nombre de sources en faveur des victimes atteignait les 48%. 7% étaient les victimes elles-mêmes, 16% les autorités judiciaires et policières et 6% étaient des témoins. Il est aussi possible que les sources soient en faveur de l'agresseur. Cela arrivait à 24% des cas entre 2004 et 2019 contre seulement 15% des cas en 2019. Parmi eux, entre 2004 et 2019, 12% étaient les auteurs eux-mêmes contre seulement 5% en 2019.

Synthèse - Pack de données « Victimes »

Le profil “type” de la victime est une inconnue de genre féminin, adulte et perçue comme hétérosexuelle, dont on ignore son origine et si elle a un handicap. Celle-ci aura subi des violences physiques même si cette probabilité diminuera en 2019 (69%).

Cette femme sera décrite dans les journaux de manière très sommaire durant les années 2004 ou 2010. Par contre, en 2019 elle bénéficiera soit d’une description très sommaire, soit d’un portrait plus long.

Le registre employé par les journalistes pour la qualifier sera probablement composé de qualificatifs non connotés, ceci qu’importe l’année.

Nous relevons qu’en 2004 ou 2010, la portée des faits divers sera locale, alors qu’en 2019, elle sera internationale. L’année 2004 sera marquée par la présence des faits divers à 100%, alors que l’année 2010 verra une diminution de moitié du fait divers au profit de l’article de société. En ce qui concerne 2019, il apparaîtra que les catégories « Culture, art, divertissement, loisir, people » et « Justice » seront traitées de manière équivalente. Le fait saillant se situera dans la catégorie « Politique » lequel émergera avec 38%.

Synthèse - Pack de données « Auteur·trice·s des faits »

Suite aux résultats, le portrait type de l’auteur est celui d’un homme majeur, inconnu, agissant individuellement, dont on ignore l’origine et s’il a un handicap. Cet homme, on le percevra le plus souvent comme hétérosexuel.

En fonction du type d’auteur·trice, la relation entre la victime l’auteur·trice sera fluctuante. Ainsi si l’on parle uniquement d’autrice, il est plus probable que l’autrice soit un parent (29%), tandis que si c’est un groupe, alors l’auteur sera plus probablement une institution (55%). Enfin si l’auteur est un homme, la victime type sera soit sa partenaire ou ex-partenaire (21%), soit la relation à la victime sera impossible à établir.

Hormis le profil sociodémographique des auteur·trice·s, pour cette partie nous avons une curiosité particulière sur le lien existant entre la connotation de l'auteur·trice et la perception de son origine.

De manière générale toutes années confondues, c'est la redondance d'une origine non mentionnée qui ressort pour les auteur·trice·s. Avec en moyenne une absence de connotation pour les autrices (+/- 70%), lorsqu'une connotation est négative elle est dans les environs de 20%. En revanche, un auteur seul, il sera probablement soit sans connotation particulière (+/- 45%), soit connoté négativement (+/- 45%).

Dans le cas où une connotation négative intervient, cela arrive le plus fréquemment quand l'origine de l'auteur·trice n'est pas mentionnée. Par contre, si l'origine est mentionnée, pour les autrices c'est lorsque la femme est perçue comme arabe qu'elle aura le plus de connotation négative, chez les hommes c'est lorsqu'ils ont une origine autre que celles proposées dans la grille.

Conclusion

Il y a quand même une évolution entre 2004 et 2019, même si dans beaucoup de catégories cette évolution n'est pas forcément palpable sous le format actuel de cette recherche. Néanmoins la mise en avant au niveau quantitatif est bel et bien marquée, et le sujet des violences faites aux femmes est de plus en plus abordé par la presse, en élargissant les sphères dans lesquelles elles ont lieu, mais aussi en évoluant dans la forme des articles choisis pour en parler.

Même si au final, la piste qualitative reste indispensable. Car même si l'on en parle plus, à ce stade de la recherche cela ne nous dit pas si l'on en parle mieux.

BIBLIOGRAPHIE

Berns, N. S. (2017). Framing the victim: Domestic violence, media, and social problems. Routledge. En ligne : <https://lib.ugent.be/catalog/rug01:002198993>.

Berns, N. S. (2001). Degendering the Problem and Gendering the Blame: Political Discourse on Women and Violence. Vol. 15, N° 2, pp. 262-281. Published by: Sage Publications, Inc. En ligne : <https://www.jstor.org/stable/3081847?origin=JSTOR-pdf&seq=1>.

Berns, N. S. (1999). “My Problem and How I Solved It”: Domestic Violence in Women's Magazines, *The Sociological Quarterly*, 40:1, pp. 85-108. doi:10.1111/j.1533-8525.1999.tb02359.x.

Boudreau, M-E. (2008). *L'impact de la couverture médiatique des violences sexuelles sur les taux d'agressions sexuelles au Québec entre 1974 et 2006* [Mémoire de master, Université de Montréal]. Papyrus.bib.umontreal.ca. En ligne : <http://hdl.handle.net/1866/7392>.

Conseil de l'Europe. (2015). Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes. “Toolkit” sur la mise en application de la Recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe CM/Rec (2013) 1 sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias.

Council of Europe. (2011). Istanbul Convention, Action against violence against women and domestic violence. En ligne : <https://www.coe.int/en/web/istanbul-convention/home>.

Council of Europe. (2011). Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence. En ligne : <https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/090000168008482e>.

Council of Europe. (2017). Étude pour une meilleure prise en compte de l'égalité des genre dans la couverture médiatique des élections. En ligne : <https://edoc.coe.int/fr/medias/7611-medias-elections-et-egalite-des-genres-etude-pour-une-meilleure-prise-en-compte-de-egalite-des-genres-dans-la-couverture-mediatique-des-elections.html>.

Cullen, P., O'Brien, A., & Corcoran, M. (2019). Reporting on domestic violence in the Irish media: an exploratory study of journalists' perceptions and practices. *Media, Culture & Society*, 41(6), pp. 774–790. doi:10.1177/0163443718823141.

Debras, S. (2003). Lectrices oubliées au quotidien. *Réseaux n° 120 – FT R&D/Hermès Science Publications*, pp. 175 à 204. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2003-4-page-175.htm>.

Easteal, P., Holland, K., & Judd, K. (2015). Enduring themes and silences in media portrayals of violence against women. *Womens Studies International Forum*, 48(1), pp. 103-113. doi :10.1016/j.wsif.2014.10.015.

Eaves, End violence against women coalition, Equality now, OBJECT. (2012). 'Just the Women'. An evaluation of eleven British national newspapers' portrayal of women over a two week period in September 2012, including recommendations on press regulation reform in order to reduce harm to, and discrimination against, women. En ligne : <https://www.endviolenceagainstwomen.org.uk/wp-content/uploads/Just-the-Women-Nov-2012.pdf>.

FRA - European Union Agency for Fundamental Rights. (2014). Violence against women: an EU-wide survey. Main results. doi:10.2811/62230.

FRA - European Union Agency for Fundamental Rights. (2014). Violence à l'égard des femmes: une enquête à l'échelle de l'UE. Les résultats en bref. doi:10.2811/60943.

Guérard, G., & Lavender, A. (1999). Le fémicide conjugal, un phénomène ignoré : Une analyse de la couverture journalistique de trois quotidiens montréalais. *Recherches féministes*, 12(2), 159-177. En ligne : <https://www.erudit.org/en/journals/rf/1999-v12-n2-rf1660/058050ar.pdf>.

Goffard, C. (2019). Sexisme, médias et société. En ligne : https://media-animation.be/IMG/pdf/media_animation_2019_-_sexisme_medias_et_societe.pdf.

Hirigoyen, M-F. (2009). De la peur à la soumission. *Empan* n° 73, pp. 24-30. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-empan-2009-1-page-24.htm>.

Kelly Liz. (2019). Le continuum de la violence sexuelle., traduit de l'anglais par Tillous, M. L'Harmattan. *Cahiers du Genre*. n° 66, pp 17-36. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2019-1-page-17.htm>.

Morgan, J., & Politoff, V. (2012). Victorian print media coverage of violence against women. En ligne : http://www.thelookout.org.au/sites/default/files/PVAW%20Print-media-Tech%20Report_FINAL.pdf.

Nicole M. (2010). Annik Houel, Patricia Mercader et Helga Sobota. *Psychosociologie Du Crime Passionnel. À La Vie, À La Mort*. Puf, Paris, 2008, 234 pages. La Découverte, « Travail, genre et sociétés », n° 23, pp 213-218. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2010-1-page-213.htm>.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2019). *Informers sur les violences à l'égard des filles et des femmes*. En ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000371521>.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2015). *Indicateurs d'égalité des genres dans les médias*. Cadre d'indicateurs pour mesurer la sensibilisation à l'égalité des genres dans les médias et les contenus. En ligne : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000231068>

Pieters J., Italiano P., Offermans, A-M., Hellemans, S. (2010). Les expériences des femmes et des hommes en matière de violence psychologique, physique et sexuelle. Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Bruxelles. doi:D/2010/10.043/7. En ligne : <https://hdl.handle.net/2268/62418>.

Raboy, M. (1993). Crise des médias, crises de société : les femmes, les hommes et l'École polytechnique de Montréal. *Communication. Information Médias Théories*, 14(1), pp. 82-105. doi:10.3406/comin.1993.1622.

Ronai, E. (2015). L'émergence de la problématique des violences faites aux femmes dans le débat public. Dans : Karen Sadlier éd., *Violences conjugales : un défi pour la parentalité*, pp. 55-76. Paris: Dunod. doi:10.3917/dunod.sadli.2015.02.0055. En ligne : <https://www.cairn.info/violences-conjugales-un-defi-pour-la-parentalite--9782100709861-page-55.htm>

Sepulchre, S. et Thomas, M. (2018). La représentation des violences sexistes et intrafamiliales dans la presse écrite belge francophone, Bruxelles : Association des journalistes professionnels. En ligne : <http://www.ajp.be/telechargements/violencesfemmes/l-etude.pdf>.

Solano, R. M., & Martín, C. Á. (2012). Les phénomènes de violence dans la presse écrite au Royaume-Uni et en Espagne. En ligne : <https://hal-unilim.archives-ouvertes.fr/hal-01645045/document>.

Sutherland, G., Easteal, P., Holland, K., & Vaughan, C. (2019). Mediated representations of violence against women in the mainstream news in Australia. *BMC public health*, 19(1), pp. 502. En ligne : <https://link.springer.com/article/10.1186/s12889-019-6793-2>

UNESCO, United Nations Entity for Gender Equality, Empowerment of Women. (2020). La grande conversation. *Manuel de lutte contre la violence*

à l'égard des femmes et des filles dans et à travers les médias. UNESCO Publishing.

White, A. (2019). Rétablir l'équilibre : égalité des genres dans le journalisme. UNESCO, Paris. En ligne :
<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000189885?posInSet=1&queryId=44bf1140-006e-4f43-9d4e-5aeb4db2b67a>

